

Co-financé par la Commission Européenne ; programme DAPHNE



Ont participé à ce travail :

POUR LA FRANCE

CABIRIA

Recherche terrain

Coordinatrice du projet global et rédaction du rapport final : Françoise Guillemaut, avec la collaboration de Christine Fernandez, Corinne Monnet, Martine Schutz Samson, Linda Bakiu, Audrey Alenda, Gaelle Cenzi, Gaelle Téqui, Clément Pluchéry, Mireille Vignes, Bertine Assambo, Diane Gobeil, Magali Fabre

Corrections traductions

Florence Garcia, Pablo Hernandez, Myriam Battarel, Lila Nett, Hannah Riley, Yannick Monoury

GRISÉLIDIS

Recherche terrain

Katia Henkel, Barbara Niamke, Isabelle Schweiger, Martine Vézzié, Monique Michaëlis

POUR L'AUTRICHE

MAIZ

Coordinatrice du projet et rédaction : Dr. Luzenir Caixeta, avec la collaboration de Hilary Allen, Dr. Tania Araujo, Maria del Mar Carmona Garcia, Ludmila Lugmayr, Ludmila Ohurniakova, Angela Pineda, Silke Polzer, Altagracia Rodriguez, Ulrike Stieger

POUR L'ESPAGNE

LICIT

Coordinatrice du projet et rédactrice des rapports : Dolores Juliano, Isabel Holgado

Coordinatrice du programme SATSI dans sa 1ère étape : Luz Cassino

Chercheuses participantes : Constanza Jacques, Diana Zapata, Fatima Ayache, Mariel Araya

Collaboratrices : Martha Marchán, Claudia Avello, Anabel Sesma, María Fernanda Casorzo, Julieta Vartabedian

POUR L'ITALIE

COMITATO PER I DIRITTI CIVILI DELLE PROSTITUTE

Pia Covre, secrétaire générale du CPDCP et Carla Corso, coordinatrice du projet Stella Polare

et toutes les femmes migrantes qui ont donné leur avis, participé aux discussions, expliqué et raconté leurs itinéraires, donné leur temps et qui nous font confiance.

CABIRIA

**FEMMES ET MIGRATIONS
EN EUROPE**

STRATÉGIES ET EMPOWERMENT

*Coordination et rédaction **FRANÇOISE GUILLEMAUT**
avec la collaboration de **LUZENIR CAIXETA***

Edition et maquette établies par Martine Schutz Samson
Support technique : Cabiria, Lyon

Les photos qui jalonnent ce rapport représentent les peintures de Luc Schnerb et sont mises gracieusement à disposition par le peintre.

«Il y a au cœur de la grande Babylone une fonderie magique comme un coucher de soleil qui crache des signes incandescents. Le magma de l'histoire coule dans les quartiers et dépose inlassablement les scories brûlantes des créations humaines accumulées. Dans la trame de la toile de jute tout n'est que vision, le passé fusionne avec le futur et le ciel avec la terre...»

Luc Schnerb
06.30.18.18.17

© 2004 - Le Dragon Lune Editions
Cabiria - BP 1145 - 69203 Lyon cedex 01
cabiria@wanadoo.fr cabiria.recherche@wanadoo.fr
<http://www.cabiria.asso.fr>
ISBN :
Dépôt légal Novembre 2004 - Imprimé en France

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou l'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

A la mémoire de Paulo Longo, chercheur et militant, cofondateur et coordinateur du Network of Sex Work Projects dont nous avons appris le décès soudain, à Rio de Janeiro, le 8 octobre 2004, alors que nous finissions ce rapport.

Il appliquait le slogan de l'association Empower Thailand **"Le pouvoir que nous avons, c'est le pouvoir que nous partageons !"**

"Les travailleurs-euses du sexe des pays en voie de développement ont apporté une grande contribution au mouvement. Pour commencer je voudrais citer l'exemple de Sonagachi, à Calcutta. Un exemple de développement communautaire avec lequel nous avons beaucoup à apprendre. Je peux aussi citer le Brésil, où nous venons juste d'obtenir un changement de la loi et la reconnaissance du travail du sexe comme une activité par le ministère du travail. Ou encore la super réaction des Travailleur-euses du sexe en Asie, vis-à-vis des essais thérapeutiques et du programme stupide sur la campagne "100% condom"

Nous -NSWP- ne divisons pas le monde entre "Les pauvres et les riches", ça n'est utile à personne."

"Pour moi, en tant que coordinateur du NSWP, travailleur du sexe Latino-Américain, et par-dessus tout en tant que militant de longue date, la clef (et il n'y en a pas d'autre), c'est la SOLIDARITE".

Paulo Longo, le 26.07.04 sur la liste de discussion du NSWP

Merci

A toutes les femmes migrantes, nos amies, nos soeurs...

Aux micro-résistances qui permettent de lutter à travers le monde contre les atteintes aux droits humains et les inégalités Ouest - Est, Nord - Sud...

FEMMES MIGRANTES RECHERCHE-ACTION

Sommaire

Présentation générale	9
Méthodologie	12
1 Action	12
2 Recherche	16
3 Note sur l'usage des mots	19
Partie 1 : Contextualisation et problématique : genre, migration, travail et trafic d'êtres humains en Europe ..	21
1.1 Les migrations contemporaines	22
1.2 Migration et travail du sexe dans les 4 pays de l'étude	25
1.3 Travail du sexe : des estimations délicates dans des contextes répressifs divers	27
1.4 Migration, genre et travail	38
1.5 Définition des termes et cadre européen	41
1.6 Photographie des femmes migrantes de l'étude (statistiques)	51
Partie 2 : Politiques publiques, mode de vie et violences 59	
2.1 Mise en perspective des réalités vécues par les femmes et des politiques et discours publics	60
2.1.1 Le processus migratoire	60
2.1.2 Les papiers	67
2.1.3 La police	72
2.1.4 Les patrons, boss, intermédiaires	75
2.1.5 L'argent	82
2.1.6 Les dispositifs de protection des victimes	85
2.1.7 La santé	87
2.2 Les violences contre les femmes travailleuses du sexe	88
2.2.1 Violence politique	93
2.2.2 Violence struturelle	99
2.2.3 Violence symbolique	104
2.2.4 Violence quotidienne	106
Conclusion de la deuxième partie	113

Partie 3 : Les stratégies d'empowerment des migrantes dans le travail du sexe	117
3.1 L'empowerment comme stratégie politique des femmes	119
3.1.1 Les quatre niveaux de l'empowerment	120
3.1.2 Stratégie et tactique	120
3.2 Les migrantes dans le travail du sexe et leurs stratégies d'empowerment contre la violence	122
3.2.1 Le potentiel de résistance	122
3.2.2 Les stratégies contre la violence comme base de départ pour l'empowerment dans différents domaines	125
3.2.3 Les stratégies d'empowerment personnel	127
3.2.4 La stratégie collective d'empowerment	135
3.2.5 Stratégies, tactiques et leurs ambivalences	139
3.2.6 Les obstacles à l'empowerment	140
3.2.7 Sortir de la polarité coupable/victime	143
Conclusion et recommandations	149
Bibliographie	157



PRESENTATION GENERALE

Cette étude a été menée sur deux ans dans quatre pays par des chercheuses en sciences humaines impliquées sur les sujets genre, migration, féminisme et travail du sexe depuis plus de 10 ans.

La question du trafic des femmes à des fins d'exploitation sexuelle est largement débattue aujourd'hui en Europe. Le point de vue et l'expérience vécus par les femmes elles-mêmes sont peu documentés.

C'est à cette lacune que Cabiria et ses partenaires européens ont tenté de répondre durant une recherche-action de deux ans sur le terrain. Les questions centrales de cette recherche-action sont :

- **Qu'est ce que le «trafic» ? Contexte social, économique et politique, réponses institutionnelles et de terrain.**
- **Quelles sont les expériences vécues par ces femmes, que l'on désigne généralement sous les termes de «victimes de trafic» ? Le trafic, la prostitution, les migrations internationales, et les politiques publiques européennes et nationales dans les quatre pays de l'enquête seront examinés.**
- **Propositions et exemples de réponses de terrain et recommandations.**

L'ensemble de ce travail est fondé sur une approche en termes de droits humains et de genre.

Il n'existe quasiment pas d'études centrées sur les femmes et leur parole, et qui proposent des analyses structurelles, articulées sur les rapports sociaux de sexe. La majorité des études de terrain émanent des organisations officielles qui, le plus souvent, travaillent avec la police, ce qui produit probablement des biais. Il est à ce propos intéressant de noter que, dans la majorité de ces rapports, c'est la forme grammaticale passive qui est utilisée lorsqu'il s'agit de décrire l'expérience des femmes, qui sont systématiquement étiquetées comme «victimes» ; «Ukrainians **are** usually **taken** to FRY'» (IOM, 01 (a)), ou «in almost one third of the

cases **the victims were approached** twice by the recruiter»... «in largely one tenth of the cases, **the recruiter approached** the victim 3 times» (Payoke et al. 01-03), les exemples sont pléthore.

Cette étude est fondée sur une éthique de proximité et d'engagement, dans une perspective féministe. C'est par le partage, la solidarité et la coopération que les équipes de terrain ont appris à connaître la vie et les points de vue des femmes concernées. La participation des femmes aux associations est dans tous les cas entièrement libre, sans contrat ni contrainte. Elles ne sont orientées ni par la police ni par des services sociaux. La rencontre se fait sur le terrain de leur activité, et le lien se tisse dans le temps. Cette relation de confiance permet que des femmes soient en relation avec les projets pendant plusieurs années. Les équipes sont d'ailleurs composées avec des femmes concernées.

La première partie de ce rapport est consacrée à une mise en contexte du sujet : qu'est-ce que le trafic, comment comprendre les migrations des femmes, quelles sont les réponses de l'Europe.

La seconde partie expose les expériences vécues par les femmes, leur quotidien, leurs opinions.

La troisième partie présente leurs stratégies personnelles ou collectives face à leur vécu.

Pour conclure, nous présentons nos recommandations aux décideurs politiques et aux ONGs, recommandations fondées sur la pratique.

Les objectifs de l'étude :

- Dresser l'état des lieux des violences contre les femmes dans le trafic, développer des outils d'analyse sur ces violences et des actions de terrain de lutte contre la violence et de renforcement de l'autonomie des femmes.
- Identifier les stratégies de défense des femmes migrantes et/ou victimes de trafic venant d'Europe de l'Est, d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine face aux violences qu'elles subissent.
- Renforcer les stratégies d'empowerment des femmes migrantes prostituées contre les violences liées au trafic.

Hypothèse	Axe de recherche
Les violences sont multiformes et multifactorielles	→ Analyse des violences, leurs manifestations, origines et causes
Les femmes ont des ressources personnelles pour faire face ou échapper à ces violences	→ Étude de - leur processus migratoire - leurs conditions de vie dans le pays de destination - leurs stratégies personnelles
Les ONGs peuvent mener des actions pour soutenir les femmes et les conscientiser sur la violence et sur leurs droits par rapport à cette dernière	→ Quelles «bonnes pratiques» : mise en place et expérimentation

Méthodologie

1. Action

Les cinq associations participant à l'étude ont en commun les axes de travail suivants :

- Actions de proximité et outreach en direction des femmes migrantes,
- Lieux d'accueil,
- Travail avec des médiatrices culturelles,
- Soutiens administratifs, juridiques et lors de situations de violence,
- Accès à la formation et au savoir (Autriche et France),
- Mise en place de lieux sécurisés pour les femmes en danger (en particulier pour la France (Lyon) et l'Espagne (Barcelone)),
- Travail de recherche-action.

*** Cabiria, Lyon, France**

Action de santé communautaire avec les personnes prostituées, créée en 1993.

L'association comporte quatre départements : Action, Recherche et international, Université solidaire citoyenne et multiculturelle et Edition.

Action

- Tournées de nuit et de jour avec un camping-car, ouverture du local du lundi au vendredi de 9 à 18 heures, ligne téléphonique d'urgence 24h/24.
- Informations, Réduction des Risques, accès aux soins, soutien juridique et social, lutte contre les discriminations, etc.

Recherche et international

- Recherche-action avec une implication directe sur le terrain de l'action sanitaire et sociale et sur le débat scientifique et politique (en particulier politiques sociales, santé publique, sécurité publique). Les ressources sont à la fois l'action quotidienne des équipes de professionnel-le-s de terrain des programmes de santé communautaire avec les personnes prostituées en France et en Europe, les collaborations avec d'autres chercheuses, en France et à l'étranger.
- Etudes genre: empowerment et stratégies des femmes, violence, VIH et santé, migration et mobilité, trafic.

Université solidaire citoyenne et multiculturelle

L'Université solidaire, citoyenne et multiculturelle s'inscrit en complément des autres actions de Cabiria. Elle est ouverte à tous et toutes. Elle propose un accès original au savoir et à la culture, et peut à ce titre être considérée comme un instrument de lutte contre les exclusions et les discriminations. Elle est également un outil supplémentaire d'accès à l'autonomie pour les personnes. L'accès aux savoirs est également une condition de la connaissance de ses droits et de la capacité à les faire valoir.

Cours gratuits hebdomadaires : français langue étrangère, anglais, informatique, économie et social, chant, danse, théâtre.

Edition

Une maison d'édition : Le Dragon Lune et un site internet <www.cabiria.asso.fr>

*** MAIZ (Centre autonome de et pour les femmes migrantes), Linz, Autriche : association culturelle multilingue de prévention, d'information, et de soutien aux femmes migrantes, créée en 1994.**

Un groupe de femmes migrantes constitue le noyau structurel de l'association. Elles se rendent sur les lieux où exercent les femmes travailleuses du sexe car la majorité d'entre elles sont également des migrantes. Autour de ce noyau s'organisent différentes branches d'actions de terrain auxquelles participent, ponctuellement et selon les projets, des travailleuses du sexe rémunérées :

- Conseil : entretiens et accompagnements de soutien social, juridique, et professionnel.
- Formation : cours d'allemand et d'informatique.
- Information : deux fois par an, publication d'un bulletin d'informations destiné aux femmes migrantes.
- Relations sociales : travail de visibilité des personnes migrantes pour lutter contre leur stigmatisation, en particulier par le biais des médias.
- Culture : avec le même objectif, actions de rue sous forme de performances théâtrales, créations réalisées en coopération avec des artistes plasticien-n-es puis exposées dans les vitrines du local de l'association, situé au centre-ville.

- Santé : distribution de matériel de prévention, semaines d'actions et campagnes d'affichage sur le «safer sex» destinées à faire connaître le travail de prévention des personnes prostituées auprès de leurs clients.
- L'association propose aussi une crèche gratuite pour les enfants des usagères.

Huit salarié-e-s prennent en charge ce travail de soutien, d'information et de prévention en direction des femmes migrantes (et par des femmes migrantes). Les pratiques de terrain sont systématiquement mises en corrélation avec des actions de recherche en termes de théories sociales. L'objectif de cette méthodologie est d'affiner et de développer les notions et les concepts nécessaires au désamorçage des stigmatisations spécifiques auxquelles sont confrontées les femmes migrantes et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

*** L.I.C.I.T. (Ligne d'investigation et de coopération avec les migrantes travailleuses du sexe), Barcelone, Espagne : Association de recherches universitaires et d'actions de médiation auprès des personnes prostituées migrantes de Barcelone (Espagne), et en collaboration avec elles, créée en 1999.**

Une équipe bénévole composée d'anthropologues, psychologues et sociologues étudie les problématiques spécifiques liées au phénomène de stigmatisation des femmes migrantes travailleuses du sexe. Ce travail de recherche est réalisé en corrélation avec des actions de terrain : un-e travailleur-euse social-e et deux personnes prostituées (qui, elles, sont rémunérées) participent à la démarche de prise de contact progressive avec la communauté des travailleuses du sexe dans le but d'identifier les problématiques auxquelles elles sont confrontées. L'équipe se déplace sur leur lieu de travail pour les rencontrer.

L'objectif de l'association est de se constituer comme espace de médiation entre les structures officielles ou associatives et la communauté des travailleuses du sexe. Dans ce cadre, le travail de terrain consiste, par exemple, non seulement en actions de prévention, en accompagnements administratifs, ou en orientation des femmes vers des associations de santé, mais aussi en journées de rencontres entre les personnes prostituées et les associations locales ainsi que les institutions parlementaires.

*** Comitato Per i Diritti Civili delle Prostitute, Pordenone, Italie**

Le Comitato Per I Diritti Civili Delle Prostitute (Comité pour les droits civils des personnes prostituées) est une association à but non lucratif qui vient en aide aux personnes prostituées et développe des activités sociales et culturelles afin d'encourager des politiques sociales dont la finalité serait l'amélioration des conditions des personnes prostituées elles-mêmes. Le Comité agit également pour le respect de la dignité et des droits des personnes prostituées, mène des sessions de formation et lutte pour l'empowerment et l'amélioration de la qualité de vie des femmes prostituées. Il lutte contre la discrimination et pour les droits humains de tous.

Le Comité est l'interlocuteur des forces de l'ordre et des institutions. Les principes qui guident son action sont basés sur les objectifs suivants :

- La décriminalisation de la prostitution
- L'interdiction des contrôles sanitaires et du fichage obligatoires
- Le rejet total de toute forme de réglementation de la prostitution
- La lutte contre le trafic de personnes à des fins d'exploitation sexuelle
- L'empowerment des travailleuses du sexe et leur intégration sociale

Le Comité intervient dans la rue et les lieux de travail des prostituées, il a une action de prévention santé, de soutien juridique et d'information auprès des prostitué-e-s hommes et femmes ainsi qu'auprès d'autres ONGs. Il accompagne les personnes dans les services sociaux et de santé, héberge les femmes victimes de trafic, propose une médiation culturelle, organise des sessions de formation à destination des personnes prostituées et ex-prostituées, des acteurs sociaux et de santé, des médiateurs et médiatrices culturel-le-s et agit en tant que consultant auprès d'ONGs et des institutions publiques sur les questions de la prostitution.

*** Grisélidis, association de santé communautaire avec les personnes prostituées, Toulouse, France créée en 1999.**

- prévention et réduction des risques (IST-VIH, hépatites, toxicomanie)
- accès au droit commun (lutte contre les exclusions et les violences, accès aux droits fondamentaux, à la citoyenneté).

L'équipe salariée et le conseil d'administration sont paritaires.

A l'interface de la communauté et des institutions, Grisélidis intervient contre les effets de la stigmatisation, les effets de l'intériorisation de cette stigmatisation, et contre l'exclusion qui en découle. Ses actions

comportent un important volet de lutte contre les violences. L'association développe, parallèlement au travail de terrain, un travail considérable de rencontre et de médiation avec les institutions, les services publics et les associations ; elle dispose ainsi d'un réseau de professionnels-ressources sensibilisés à l'accueil des personnes prostituées qui s'élargit au fur et à mesure des besoins, dans tous les secteurs.

Elle participe également à de nombreuses manifestations publiques et rencontres inter-associatives, de façon à permettre aux personnes prostituées d'y prendre la parole et d'y nouer des relations modifiant les représentations des un-e-s et des autres.

- Tournées de terrain (2 tournées de nuit de 21h à 5h, 1 à 2 tournées de jour)
- Local pour la gestion et les permanences d'accueil : 20h par semaine
- Ligne téléphonique d'urgence 24h/24
- Matériel de prévention et documents dans de nombreuses langues.

Les associations **Animus** et **Health and Social Development** en Bulgarie ont été associées au projet, ainsi que le laboratoire d'études sur les Rapports sociaux de sexe **Simone SAGESSE** de l'Université de Toulouse Le Mirail, France.

Cette recherche a aussi été l'occasion de nombreuses conférences (près d'une trentaine dans les quatre pays de l'étude) et articles (une dizaine). Elle a permis l'organisation d'ateliers et de groupes de parole avec les femmes ainsi que la réalisation de brochures sur les droits et la lutte contre la violence.

2. Recherche

Méthodologies utilisées pour le recueil de données : sources indirectes et recherche documentaire. Méthode qualitative : immersion et observation participante, interviews, focus groupes, journal de bord, et méthode quantitative : questionnaires, statistiques.

a) Sources indirectes et recherche documentaire

Le travail sur les sources est effectué en continu, dans la mesure où l'actualité et la recherche s'entrecroisent et dans la mesure où de

nouveaux rapports sont régulièrement édités. De fait, la prolifération de colloques, articles et congrès organisés par des institutions européennes ou internationales, est en soi révélatrice d'enjeux (non exprimés, comme nous le verrons au cours de l'étude) qui dépassent le sujet lui-même.

b) Immersion

Les personnes engagées dans la recherche vivent dans le quotidien des associations. Les femmes migrantes sont intégrées dans les équipes. Les temps de présence lors des échanges, discussions et interactions sont autant de moments d'observation, dite «observation participante», qui permettent une approche en profondeur de la réalité vécue par les personnes prostituées migrantes. Souvent les relations dépassent le cadre formel pour devenir des liens d'échanges interpersonnels et d'hospitalité, dans un esprit de métissage culturel.

c) Interviews

Les entretiens sont réalisés soit avec les salarié-e-s dans le cadre de leur mission, soit avec des personnes migrantes elles-mêmes. Ces entretiens sont retranscrits et la personne concernée les relit pour en vérifier l'exactitude. Ils donnent un accès aux représentations des personnes sur leur activité, et permettent aussi de préciser les pratiques décrites par les un-e-s et les autres, ou les difficultés rencontrées. Près de 50 récits ont été ainsi recueillis.

d) Questionnaires sur les violences

Ils sont passés dans le groupe-cible, et permettent une approche quantitative des violences : 100 questionnaires pour les quatre pays. S'ils apportent des informations, nous avons pu cependant remarquer que, à la différence des groupes de discussions ou des entretiens, leur cadre trop formel (questions fermées) limite la qualité et la profondeur des informations, et surtout, qu'ils représentent une forme de violence pour les femmes. Dans la pratique, cette forme de communication leur rappelle bien souvent les interrogatoires policiers ou les investigations indiscretes de certains travailleurs sociaux. L'usage des questionnaires sur la violence a donc été limité.

e) Focus groupes

Les focus groupes peuvent se réaliser de manière formelle, par exemple à l'occasion d'une série de séances d'information avec les jeunes femmes étrangères. Ils peuvent aussi se tenir lorsque l'équipe de terrain et les personnes investies dans l'action organisent des journées ou demi-

jours de réflexion ou de formation continue. On aura alors des ressources concernant le point de vue des intervenant-e-s sur les pratiques. Enfin, ces focus groupes peuvent être informels, par exemple lorsque la conversation s'engage dans un petit groupe sur un thème qui concerne l'objet de la recherche, par exemple sur les conditions de migration des femmes à l'occasion de l'élaboration de dossiers administratifs, ou encore l'après-midi autour d'un café.

f) Journal de bord

Sur la base du volontariat, certain-e-s salarié-e-s des ONGs partenaires du projet écrivent leur journal de bord. Tous les faits du quotidien y sont notés, les réflexions ou réactions des personnes prostituées ou encore certaines histoires de vie les plus caractéristiques. Ce type d'informations présente l'avantage d'une grande spontanéité dans l'expression des personnes.

g) Statistiques

Elles sont élaborées à partir des données déjà disponibles dans les ONGs. Les données statistiques concernent les personnes effectivement connues des associations et portent sur 477 personnes sur les quatre pays. Elles n'ont pas nécessairement une portée générale exhaustive. L'ensemble de ces informations est ensuite rassemblé et analysé, et mis en perspective avec d'autres travaux sur des thèmes analogues.

LES METHODES DE RECHERCHE : AVANTAGES ET INCONVENIENTS COMPARES

QUANTITATIFS	QUALITATIFS
PLUS RAPIDE	PLUS LENT
PLUS GRANDE QUANTITE DE RENSEIGNEMENTS RENSEIGNEMENTS SUPERFICIELS	MOINDRE QUANTITE DE RENSEIGNEMENTS RENSEIGNEMENTS APPROFONDIS
MOINS FIABLE PEU DE CONTACT PERSONNEL PEU DE RESTITUTION PEU D'IMPLICATION	PLUS FIABLE BON CONTACT PERSONNEL POSSIBILITES DE RESTITUTION BEAUCOUP D'IMPLICATION
PLUS COMPARABLE	COMPARAISON PLUS DIFFICILE
LES DEUX SONT DES OUTILS VALABLES SELON LES OBJECTIFS DEFINIS PREALABLEMENT	

3. Note sur l'usage des mots

Les mots employés par les sciences sociales, les décideurs politiques, les acteurs associatifs, produisent en eux-mêmes du sens. Nommer l'autre, c'est lui affecter une place, c'est le/la discriminer ou le/la valoriser ; c'est aussi figer une situation et catégoriser.

Parler des «expatriés», lorsque l'on désigne les coopérants européens hors de l'Europe et des «immigrés», dans le sens inverse, n'est pas connoté de la même manière. Les premiers sont facilement entourés d'une aura de compétences, tandis que les seconds sont rapidement associés au désordre.

Il nous semble donc important d'expliquer notre usage des mots dans ce rapport, sachant qu'aucun compromis ne peut être satisfaisant face à la question de la désignation d'une part et de celle de l'exposé de phénomènes complexes et entrecroisés, impliquant des personnes toutes différentes d'autre part.

En premier lieu, nous parlerons de «femmes» ou de «femmes migrantes»: «femmes», car ce sont des personnes, des sujets de droit ; «migrantes» car les circonstances de la vie les amènent à quitter leur pays. C'est ce que nous prendrons en considération indépendamment de la forme que prend ce déplacement (sujet que nous explorons dans ce rapport). Nous avons préféré «migrantes» à «immigrées», pour signifier l'aspect de mobilité du processus : il ne s'agit pas de sortir d'un pays pour s'installer dans un autre, mais de circulation avant tout. La volonté des femmes ou les projets personnels sont multiples. Mais dans tous les cas, les circonstances et surtout les lois en Europe rendent cette migration temporaire et les perspectives d'installation en Europe de l'Ouest quasiment nulles, quelle que soit la volonté initiale des personnes.

Nous écrivons le plus souvent «femmes migrantes travailleuses du sexe» ou «travailleuses du sexe», et nous écrivons aussi «femmes migrantes prostituées» ou «femmes prostituées». Nous savons que ces terminologies sont des sujets de polémique dans les débats. Nous nous rallions cependant au terme générique international le plus courant «sex worker» ou «migrant sex worker». Dans les pays de l'étude, l'usage n'est pas fixé, c'est pourquoi en fonction du contexte, nous pourrions aussi utiliser

«femmes prostituées». Dans tous les cas, nous posons «prostituées» comme adjectif de «femme», car nous voulons souligner que «prostitués» n'est pas une identité, mais une activité, qui peut être celle d'un homme ou d'une femme (Pheterson, 01). Soulignons que dans la majorité des cas, les femmes elles-mêmes ne s'identifient ni comme «travailleuses du sexe» ni comme «prostituées». Leur travail ou leur activité est un moyen le plus souvent temporaire (plus ou moins long) pour gagner leur vie et ne pas être dépendante d'une famille, d'un mari ou de l'État. Elles ne se sentent pas «migrantes», mais Albanaise, Equatorienne, Ghanéenne, etc., et étrangère en Europe, ce que bien souvent, les autorités se chargent de leur rappeler (!).

Nous avons choisi d'éviter le mot «victime» pour désigner les femmes dont parle cette étude car, dans le contexte qui nous préoccupe, ce terme est trop chargé de connotations négatives : impuissance, naïveté, incapacité à agir sans protection, etc., et trop restrictif et enfermant pour les femmes.

Ces dernières sont des personnes singulières, sujets de leur histoire, qui, à un moment donné traversent une expérience collective. Si l'aspect collectif doit nous conduire à des interrogations de l'ordre des structures, nous souhaitons ne jamais perdre de vue les personnes, qui pour certaines sont devenues des collègues ou des amies.



PARTIE I

**Contextualisation et problématique :
genre, migration, travail et trafic
d'êtres humains en Europe**

1.1 Les migrations contemporaines

Les migrations contemporaines tirent leurs spécificités de plusieurs éléments du processus actuel de mondialisation : inégalités économiques, degrés de démocratie et inégalités de genre sont devenus les principaux ressorts des mouvements de population qui, à l'échelle internationale, mobilisent une diversité de figures de migrants dans des flux et des trajectoires multiples et multiformes.

Les enjeux sont économiques, démographiques et politiques : face à des déséquilibres croissants entre pays riches et pays pauvres, les migrations permettent, pour les pays récepteurs, d'entretenir une économie informelle nécessaire à la bonne marche de l'économie formelle. Du côté des pays émetteurs, l'apport de devises est une aide au développement économique du pays et à l'amélioration de la vie des familles des migrant-e-s. En outre, l'accroissement de la population en Europe est dû, pour une bonne partie, à l'immigration (65% de l'accroissement total de population en 2000) : sans cette arrivée de population, le taux d'accroissement naturel à lui seul impliquerait une diminution et un vieillissement de la population européenne.

Pourtant ce phénomène migratoire éveille, chez les Etats de destination ou de transit, craintes ou fantasmes qui les placent face à la difficulté de canaliser les flux à leur convenance. Ainsi, l'Europe a mis en place, depuis les années 70, des processus de plus en plus sévères de limitation de l'immigration favorisant, de ce fait, des systèmes de migrations clandestines difficiles à évaluer.

Globalement, les flux d'immigration en Europe ont diminué depuis les années 90, mais la nature même de la migration «*multiforme, tissée de choix individuels et collectifs, organisée au sein de groupes (parfois transnationaux) aux tailles et aux caractéristiques les plus diverses (famille, filière provinciale d'émigration, réseau clandestin...)*»¹ la rend complexe.

¹ Extrait des *Cahiers Français* n°307 mars-avril 2002 «Les migrations internationales» : éditorial de Séverine Chappaz.

- Légalité/illégalité

Pour l'Union européenne, l'ensemble des migrant-e-s en situation régulière ou non est estimé à 22 millions de personnes en 2000, et parmi elles on estime que 10 à 15% seraient en situation illégale, soit environ 3 millions². En 2000-2001, les rapports d'Europol font état de 500 000 personnes qui entreraient en Europe de manière illégale chaque année, chiffre très souvent confondu, dans les rapports de deuxième main, avec celui des femmes victimes de trafic.

Ainsi, alors que le nombre d'hommes et de femmes est à peu près équivalent³, cette surestimation du trafic des femmes parmi les migrants en général, vient alimenter un discours politique anti-migratoire et sexiste plus qu'elle ne propose d'appréhender la question de façon objective.

Cette migration illégale est un investissement financier et humain à la fois pour les personnes et pour leur famille. Elle nécessite détermination et organisation et mobilise des personnes préalablement pourvues d'un certain capital économique ou culturel qui va à l'encontre de l'idée que les migrant-e-s fuiraient seulement la misère qu'ils ou elles endureraient dans leur pays d'origine.

Pour en donner un ordre d'idée, le coût d'un voyage et d'une entrée illégale en Europe peut varier de 15 000 US\$ (Laacher, 02) à 30 000 US\$ (ILO, 04).

Au-delà d'un coût financier conséquent, les personnes migrantes n'ignorent pas que les risques, pris lors des tentatives de migrations, peuvent conduire à la mort. Les estimations officielles, celles de la police notamment, font état d'au moins 4000 personnes mortes en tentant d'entrer illégalement en Europe au cours de ces dix dernières années (Morice, 04). Ils peuvent laisser présumer un nombre bien plus élevé de morts dans cette tentative.

2 ILO, 2004, «Toward a fair deal for migrant workers in the global economy», report IV, International Labour Conference, 92nd Session 2004, Geneva.

3 Eurostat, 2002.

- Les pays de départ et les pays d'arrivée

Pour la plupart des pays de l'UE, les ressortissants de pays extérieurs constituent le plus grand groupe dans les flux d'immigration : dans l'espace de Schengen, en Italie par exemple, 71% du total des migrants sont des ressortissants de pays extérieurs à l'UE et 66% en Autriche (Eurostat, 2002).

Chaque pays de l'UE présente toutefois des caractéristiques qui lui sont propres : en termes d'histoire de l'immigration, d'histoire coloniale, d'origine de la population «accueillie» et de cadre juridique et politique vis-à-vis de la migration.

De même, pour comprendre le contexte dans lequel les femmes migrantes prostituées s'intègrent et vivent dans les quatre pays de la recherche, il est important de donner des éléments de compréhension préalables sur chacun de ces quatre pays, notamment leur contexte juridique et politique.

La migration générale dans les pays de l'étude : sa répartition et son impact

Dans les pays étudiés, la migration est évaluée selon la répartition suivante : (Nous entendons par migration générale le taux d'étrangers par rapport à la population du pays)

	Autriche	Espagne	France	Italie
Population générale	8 M d'habitants	40 M d'habitants	60 M d'habitants	58 M d'habitants
Migration générale ⁴	1986 : 4,1% 1999 : 9,3% 2003 : 10%	1986 : 0,8% 1999 : 2,1%	1986 : 6,3% 1999 : 5,6% ⁵	1986 : 0,8% 1999 : 2,2% 2003 : 2,4% ⁶
Origines ⁷ total	860 700	1 270 400	570 800	1 620 800
Afrique	20 800	200 300	310 000(54%)	390 800
Europe de l'Est	460 000 : 50%	70 800	80 100	370 400
Amérique latine	10 000	330 600	20 300	140 600

4 *Cahiers Français*, 2002, p.13 pour 1986 et 1999.

5 Source OCDE, 2001-2002, in Rea, Tripier, 2003.

6 GISTI, *Plein Droit*, n°55, déc. 2002.

7 Eurostat, 2002 p.32 : C-2 Immigration par grand groupe de nationalité, 1999.

Notons qu'en Espagne, 50% des migrants sont des femmes, dont 80% de groupes issus de République Dominicaine, 70% d'Equateur, de Colombie, du Brésil et de Guinée-Équatoriale.

1.2 Migration et travail du sexe dans les quatre pays de l'étude

Les données générales des pays et les données récoltées sur le projet visent à affiner la connaissance de chacun des pays par l'apport d'éléments contextuels pragmatiques.

Nous avons regroupé sous les termes **Europe de l'Est** les PECO et Balkans, sous **Afrique**, les pays d'Afrique subsaharienne, et les Caraïbes sont incluses dans l'**Amérique latine**. L'Asie n'est pas évoquée dans la mesure où le nombre des personnes originaires de ces pays est insignifiant au moment de l'étude et sur les sites concernés. Le Maghreb concerne essentiellement l'Espagne (Maroc) et la France (Algérie, à Marseille et Paris).

Les données chiffrées sont de deux ordres :

* les données officielles disponibles par pays pour lesquelles les ressources seront les travaux publiés par l'OIM, Eurostat, l'INSEE, OSCE, et l'OCRETH.

* les données récoltées par chaque projet participant à la recherche.

Dans la mesure où il n'existe pas de données fiables pour un phénomène par excellence clandestin, ces chiffres sont à prendre comme des indicateurs du phénomène et non comme justes ou exhaustifs.

En effet, les données chiffrées, souvent basées sur des estimations et des échantillonnages, reflètent une réalité de terrain relative.

Les volontés politiques et la mise en œuvre d'interventions gouvernementales ne sont pas neutres et contribuent parfois à entretenir ou à produire des estimations erronées et le sujet s'y prête.

Par exemple, selon un rapport de 2002, édité par l'UNICEF, l'UNOHCHR, l'OSCE et l'ODIHR, 100 000 femmes albanaises entre 15 et 35 ans auraient été trafiquées vers l'Europe de l'Ouest ou d'autres

pays des Balkans ces 10 dernières années. Pour la même période, le ministère de l'Intérieur albanais estime leur nombre à 5 200 (source enquête de terrain Cabiria, 03). Ces chiffres ne sont pas vérifiables, dans la mesure où ce trafic est par nature illégal et donc hors de contrôle des autorités.

La migration des femmes, en particulier, est illégale, mouvante, complexe: non seulement les données sont dépassées alors même qu'elles sont publiées mais l'illégalité ne permet pas d'obtenir des informations statistiques sûres. De plus, l'analyse des migrations des femmes est articulée sur des enjeux idéologiques ; rendue invisible, ou réduite au regroupement familial jusque dans les années 90, elle est aujourd'hui traitée sous l'angle du trafic et de la criminalité, et pas sous celui du travail ou de l'asile politique (convention de 1951).

Difficile à appréhender et à quantifier de façon exacte, il importe pourtant de disposer d'un matériau de réflexion concret. Nous nous attacherons donc à confronter les données quantitatives existantes à un regard critique et vigilant.

En plus de ces informations démographiques quantitatives, un état des lieux du contexte politique et législatif de chacun des pays de l'étude est proposé. Les informations sur le contexte légal ne seront pas purement juridiques ou législatives (on peut les trouver par ailleurs dans de nombreux rapports) mais elles éclairent sur la réalité concrète et sont liées à l'application des lois.

1.3 Travail du sexe : des estimations délicates dans des contextes répressifs divers

À partir d'une étude menée par l'OIM en 2001 (OIM, 01 (a)) dans une dizaine de pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest, l'estimation des origines des personnes («victimes») identifiées par les ONGs et les données officielles policières proposent les répartitions suivantes :

	Europe de l'Est	Nigéria	Colombie	Echantillon
Données police	50%	28%	8%	5 887
Données ONGs	47%	35%	2%	4 417

Les données suivantes présentent l'évaluation officielle de la prostitution dans les quatre pays de l'étude.

On observe rapidement certains points contradictoires, qui confirment l'incertitude des données si l'on compare quelques-unes de ces estimations : y aurait-il trois fois plus de personnes prostituées en Italie que dans les autres pays de l'étude ? Autant en France et en Autriche pour une population 7 à 8 fois inférieure ?

L'origine des femmes prostituées qui ont été dénombrées en Espagne varie, d'un rapport à l'autre, de 12 à 65% pour les Africaines par exemple.

	Autriche	Espagne	France	Italie
Population générale	8 M d'habitants ⁸	40 M d'habitants ⁹	60 M d'habitants	58 M d'habitants
Nb de personnes prostituées (estimé)	17 500 ¹²	11 500 en Catalogne (source police)	15 000 à 20 000 ¹⁰	60 000 ¹¹
% de migrantes parmi les prostituées ¹³	50 à 70%	85% en Catalogne (source police)	2/3 ¹⁴	66%
Provenance :	Deux rapports ¹⁵	Deux rapports ¹⁶		
Afrique	5 à 12%	12 à 65%	27,5% ¹⁴	54%
Europe de l'Est	68 à 70%	20 à 35%	33%	30% (Albanie)
Amérique latine	10 à 25%	30 à 58% (Colombie)	5%	16%
Données issues des observations des équipes de terrain	Données police Haute Autriche 538 femmes dont 90% étrangères EU Est 67% Am latine 16% Afrique 1% Asie 8% Maiz terrain 658 femmes Parmi les 264 dossiers traités 4%	Données du programme de Barcelone 2003: 883 dont 373 (ou 500) dans la rue et 510 en établissement; 45 % des étrangères seraient en situation illégale (source police)	Lyon + Toulouse : données générales 900 personnes, dont étrangères : 60% Afrique: 42% Est: 33% Am latine : 20% Parmi les 213 dossiers de migrantes traités : 33,8% 54,9% 10%	Données du programme de Turin (2003)= 1236 contacts dont 90% de migrantes. Parmi elles : 60,6%, 33% moins de 1%
Afrique	4%			
Europe de l'Est	15%			
Amérique latine	77%			

8 sources www.ex.ac.uk/politics/pol_data/undergrad/aa/eu_mobility.htm

9 OIM

10 sources OCRTEH, 1999-2002

11 www.ex.ac.uk/politics/pol_data/undergrad/aa/eu_mobility.htm ou OIM (1998)

12 OIM (2000 (a)),

13 en 1998 (www.ex.ac.uk/politics/pol_data/undergrad/aa/eu_mobility.htm ou OIM)

14 OCRTEH, 2003 : www.afrik.com/article_7276.html

15 L'OIM (2000 (a)) estime à 10% le nombre de femmes latino-américaines, 68% de femmes d'Europe de l'Est.

Le rapport (www.ex.ac.uk/politics/pol_data/undergrad/aa/eu_mobility.htm) en 1998, estime à 5 % le nombre d'Africaines, 70% d'Europe de l'Est et 25% d'Amérique latine.

16 OIM donne une estimation de 58% de femmes d'Amérique Latine et 20% d'Europe de l'Est contre 65% d'Africaines, 35% d'Europe de l'Est et 30% d'Amérique latine dans le rapport de www.ex.ac.uk/politics/pol_data/undergrad/aa/eu_mobility.htm

	Autriche	Espagne	France	Italie
Forme de prostitution majoritaire	Interdite dans la rue. Réglementée en établissements en Haute Autriche	Dans des clubs, des établissements, ou dans la rue.	Dans la rue dans tous les cas.	Dans la rue (75 à 80%) en particulier pour les migrantes.
Législation sur la prostitution	La prostitution est réglementée, les personnes prostituées sont enregistrées, soumises à des contrôles médicaux réguliers (payants), et doivent s'acquitter des impôts et d'une assurance médicale.	La prostitution n'est pas interdite (pas un délit), elle est considérée comme une atteinte aux bonnes mœurs (contraire à l'ordre public) et une activité illégale (ne pouvant pas être déclarée comme un travail).	La prostitution n'est pas interdite, la pratique en appartement rendue impossible (loi sur le proxénétisme).	La prostitution n'est pas interdite.
Le racolage et les établissements	Les maisons closes sont autorisées et contrôlées. Il existe des établissements clandestins (bars, discothèques).	La tendance est à la négociation pour délivrer des licences aux établissements, sous la pression du lobby des entrepreneurs du sexe (A.N.E.L.A.).	Les établissements sont interdits. Le racolage dans la rue est pénalisé.	Racolage dans la rue réprimé de fait (même si pas encore interdit par la loi en cours de discussion).
Le proxénétisme	Le proxénétisme est interdit et réprimé.	Le proxénétisme est interdit depuis 2003.	Toute forme d'aide à la prostitution est du proxénétisme et est réprimée.	Interdit et réprimé.
Tendance récente	Le nombre de travailleuses du sexe non déclarées augmente du fait des modifications de la loi. Tendance à la criminalisation de la prostitution.	En Catalogne, l'objectif est d'éradiquer la prostitution de rue et de "placer" les femmes dans des clubs fermés (décret 217/2002), ou de les forcer à partir dans d'autres pays.	Depuis 2003 : politique de tolérance zéro (loi LSI), pénalisation du racolage dans la rue, et expulsion des étrangères (ce qui implique une pénalisation de la prostitution de fait).	Tendance à la pénalisation de la prostitution de rue, en particulier depuis la proposition de loi 16-07-2002, n° 65, en discussion. Approche sécuritaire.

Dans les quatre pays de la recherche, la migration, le trafic et la prostitution font l'objet de législations propres, dont nous exposons les grandes lignes ci-dessous. Dans tous les cas, les citoyens de l'UE peuvent circuler librement et ont des droits sur le marché du travail.

En Autriche, le travail du sexe est légal et réglementé

La classification des migrant-e-s en différentes catégories donnent lieu à des droits et des devoirs différents. Les personnes des pays hors UE sont confrontées à des obstacles face au travail et au titre de séjour (indispensable pour l'obtention d'un travail) :

les titres de séjour prévoyant une migration durable sont soumis à des quotas limités et dépendent des priorités définies par la loi en fonction des besoins du marché du travail, en particulier depuis janvier 2003.

On exige que les moyens de subvenir à ses besoins soient assurés, que le logement soit conforme à ceux des autochtones et qu'une assurance maladie couvre tous les risques. Le requis des conditions préalables est soumis à l'appréciation des fonctionnaires. La perte du titre de séjour entraîne impérativement l'avis d'expulsion.

Les travailleuses du sexe sont soumises à des dispositions réglementaires spécifiques : elles sont autorisées à vivre et travailler légalement dans l'industrie du sexe, ou elles vivent légalement en Autriche mais travaillent illégalement dans l'industrie du sexe ; soit avec un visa touristique, soit parce qu'elles viennent de pays sans obligation de visa (Roumanie, Moldavie, Ukraine).

Celles qui travaillent dans l'illégalité sont en danger permanent d'expulsion. Quasi absentes des établissements officiels, elles ne sont pas assurées, ne bénéficient d'aucun suivi de santé et sont particulièrement vulnérables à toute exploitation.

En juin 2001, le ministère de l'Intérieur a promulgué de nouvelles dispositions réglementaires pour les danseuses dans les bars et les prostituées. Il s'agit d'un droit de séjour limité, lié à une activité temporaire, ne permettant aucun accès à d'autres droits, comme le regroupement familial. L'octroi de ce titre de séjour n'est pas soumis à la réglementation des quotas, mais complète le besoin grandissant de

migrantes travailleuses du sexe et danseuses dans les bars, sans permettre pour autant l'intégration réelle de ces migrantes en Autriche. La plupart des migrantes sont illégales du fait de la difficulté à obtenir un titre de séjour.

Pour les travailleuses du sexe, il existe trois possibilités d'obtention d'un visa :

- Visa pour travail du sexe : travailleuse indépendante sans autorisation de s'installer avec un permis de séjour de trois mois renouvelable.
- Visa pour danseuse dans les bars : le permis de séjour (comme artiste) est donné pour trois mois, et avant le départ, dans le pays d'origine. Un renouvellement de l'autorisation de séjour est possible mais il doit être établi à l'étranger.
- Mariage.

Depuis 1998, les personnes victimes de trafic qui témoignent peuvent obtenir un titre de séjour et un suivi social. L'Autriche a un dispositif de protection des victimes inefficace et hypocrite.

En Espagne, la tendance est à l'enfermement des femmes dans les établissements

Les modifications législatives en 2003 concernent la loi du 29 septembre sur «les mesures concrètes en matière de sécurité des citoyens, violence domestique et intégration sociale des étrangers».

Un visa de trois mois peut être accordé à une personne étrangère en situation irrégulière pour la recherche d'un emploi et toute personne étrangère doit se faire recenser à la mairie du lieu où elle réside. Des quotas d'immigration ont été établis pour les travailleuses domestiques, et de ce fait, cette activité en fait le principal moyen pour se faire régulariser.

Les agences de voyage doivent transmettre les données personnelles des voyageurs aux autorités espagnoles et l'aide au séjour d'une personne en situation irrégulière est réprimé.

La prostitution, si elle n'est pas interdite (pas un délit) est considérée comme une atteinte aux bonnes mœurs (contraire à l'ordre public) et une activité illégale (ne pouvant pas être déclarée comme un travail). Ainsi, les femmes prostituées en situation irrégulière sont expulsées pour «irrégularité administrative» ou pour «activité non déclarée».

En Catalogne, l'objectif est d'éradiquer la prostitution de rue et de «placer» les femmes dans des clubs fermés (décret 217/2002), ou bien les forcer à partir dans d'autres pays. La tendance est à la négociation pour délivrer des licences aux établissements, sous la pression du lobby des entrepreneurs du sexe (A.N.E.L.A).

La loi Extranjeria et le code pénal ne font pas la distinction entre trafic et immigration clandestine.

Le règlement d'application de la loi sur le droit d'asile et la condition de réfugié, qui régit les conditions de séjour des étrangers, prévoit la possibilité d'obtenir, à titre humanitaire, un permis de séjour pour circonstances exceptionnelles. Ces accords sont en nette diminution. Cette disposition est applicable aux victimes de la traite des êtres humains en vue de l'exploitation par la prostitution ; elles doivent cependant prouver qu'elles ont été victimes d'un trafic et qu'elles n'étaient pas consentantes, la charge de la preuve leur incombe donc.

En France, la politique de tolérance zéro s'adresse à la prostitution et vise particulièrement les étrangères

Restriction des conditions d'entrée et de séjour des étrangers : limitation des visas, régularisation par le travail quasi impossible, chute des accords d'asile et limitation des possibilités de demande par la réduction des délais (*Le Monde*, 20 août 04). La procédure de demande d'asile permet l'obtention d'une autorisation provisoire de séjour (APS) de trois mois renouvelable, qui ne donne pas droit au travail.

Application stricte des accords de Schengen (article 5-1C) qui stipulent que toute personne munie d'un visa et voyageant en Europe doit pouvoir justifier d'un billet de retour, d'une somme d'argent pour subvenir à ses besoins et d'une invitation dans le pays de destination : ceci permet d'expulser les femmes européennes venant de la zone de l'Europe élargie.

Pénalisation du racolage (loi LSI, mars 2003), qui implique une peine de prison et une amende, condamnation qui entraîne l'expulsion pour les étrangères. Facilitation des expulsions et accroissement des contrôles depuis 2003 (loi Sarkozy sur l'immigration).

L'article 76 de la loi LSI prévoit l'octroi d'un titre de séjour et de travail de trois mois renouvelable pour les femmes qui dénoncent leurs

trafiquants. «L'introduction d'une «protection contre dénonciation» n'aurait par ailleurs pas forcément les faveurs de la police qui se dit très attachée au système français de lutte contre le proxénétisme où l'enquête n'est pas suspendue au dépôt d'une plainte» (Sénat 04).

Quoi qu'il en soit, cette mesure est peu appliquée. Les seuls résultats officiels donnés pour Paris par le ministère de l'Intérieur montrent que la loi a surtout servi à légitimer les arrestations ; entre avril 2003 et mai 2004 : 3 192 gardes à vue, 1 071 procès et 323 expulsions, 549 placement en rétention administrative et seulement 185 autorisations de séjour temporaires (APS) délivrées (Sénat 04). Les associations parisiennes dénoncent le fait que ces arrestations, loin de diminuer le nombre effectif de femmes prostituées, les repoussent à la périphérie, dans des zones dangereuses.

En Italie, une approche sécuritaire se développe vis-à-vis de la prostitution et vis-à-vis de la migration

L'Italie est le seul pays de l'Union européenne à n'avoir pas encore adopté de loi sur l'asile conformément aux directives de l'UE. Les demandes d'asile sont impossibles si la personne n'est pas issue d'un pays listé par les autorités comme «à haut risque» et les personnes répertoriées comme clandestines sont invitées à quitter le territoire.

La droite au pouvoir (après mai 2001) a promis l'«immigration zéro» et la guerre totale aux «clandestins», en annonçant une loi et des pratiques très dures allant de l'ordre donné aux militaires et aux policiers de tirer sur les bateaux de « clandestins », jusqu'aux expulsions immédiates par décision de l'autorité de police (*Le Monde*, 29 juillet 04).

La loi Bossi-Fini et le décret du 9 avril 2002 ont entériné la pratique des expulsions avec accompagnement immédiat à la frontière, bien que cette disposition soit remise en cause par un arrêté de la cour constitutionnelle en juillet 2004. Cette loi a permis l'expulsion de 24 000 étrangers sans-papiers (sur 80 000 estimés) entre janvier et juin 2004 (*Le Monde*, 29 juillet 04).

Cette loi a aussi permis la régularisation de travailleuses clandestines à condition que ces dernières soient «badanti», c'est-à-dire travailleuses domestiques, et déclarées par leur employeur.



Une ville imaginaire...

L'article 18 de la loi sur l'immigration 40/1998 prévoit l'attribution d'un titre de séjour et d'un suivi d'insertion pour les migrantes qui collaborent avec la police (cette loi aurait permis la régularisation de 5000 femmes et l'expulsion de 15 000 jusqu'à présent – communication lors d'une rencontre à Florence les 8 et 9 novembre 2003).

Le décret-loi du 25 juillet 1998 sur l'immigration et le statut de l'étranger contient des dispositions à caractère humanitaire (article 18). Elles permettent au questeur (préfet) de délivrer, sur proposition du procureur de la République ou avec son accord, une autorisation spéciale de séjour destinée à permettre à l'étranger en situation irrégulière de se soustraire aux violences et exigences de l'organisation criminelle et de participer à un programme d'assistance et d'intégration sociale.

Le permis de séjour est délivré pour une durée de six mois, il peut être renouvelé pour un an ou plus selon une appréciation au cas par cas. Il est retiré en cas d'interruption par l'intéressée du programme d'assistance et d'intégration sociale ou de conduite incompatible avec la finalité de ce programme.

Ce permis de séjour permet d'accéder aux services sociaux, de poursuivre des études ou d'exercer un travail. Il peut être prorogé à échéance si l'intéressée a un contrat de travail.

Le tableau qui suit propose un aperçu des politiques publiques concernant l'immigration dans les quatre pays de l'étude.

	Autriche	Espagne
Régularisation	<ul style="list-style-type: none"> - Par le travail sous certaines conditions (quotas) et par le mariage - Le travail du sexe permet une régularisation pour 3 à 6 mois sans droits - Pour certains pays (Roumanie, moldavie, ukraine) : visa touristique pour 3 mois. Pour les nouveaux pays entrants pas besoin de visa pour les sexworkers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Visa de trois mois pour recherche d'emploi - Régularisation possible si contrat de travail hors travail du sexe ou par le mariage
Asile (Convention51)	Très restrictif (défini par une liste stricte de pays), dossiers examinés en 72 heures Impossible à solliciter pour les femmes.	- possibilité (réduite) de demander l'asile
Clandestins	Difficile de rester clandestin: contrôle de chaque agent de l'Etat autorisé à tout moment. L'illégalité entraîne la conduite en centre de rétention en vue d'expulsion, les travailleuses sexuelles ne sont pas dans les bars.	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement à la mairie obligatoire - Contrôle des données personnelles des voyageurs - Aide au séjour réprimée 600 000 clandestins (Caixeta et al, 04)
Expulsions	La perte du droit de séjour entraîne impérativement l'avertissement de l'expulsion.	L'expulsion prononcée par les juges implique une interdiction du territoire de 3 à 10 ans.
Femmes migrantes et prostitution - en général - protection des victimes	Droit de séjour limité, lié à une activité temporaire dans l'industrie du sexe. Les femmes mariées peuvent travailler dans l'industrie du sexe Depuis 1998, les personnes victimes de trafic qui témoignent peuvent obtenir un titre de séjour.	<ul style="list-style-type: none"> - Confusion trafic et immigration clandestine - Expulsion des femmes prostituées pour irrégularité administrative et activité non déclarée - Dispositif de protection des victimes si elles fournissent la preuve qu'elles ont été trafiquées.

France	Italie
<ul style="list-style-type: none"> - Pas de régularisation par le travail - Régularisation possible par le mariage si visa d'entrée sur le territoire en règle - Limitation du regroupement familial - Limitation des demandes d'asile 	Loi Bossi-Fini : régularisation de travailleuses clandestines («badanti»)
<p>Asile politique, asile territorial, asile subsidiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chute des accords d'asile - Réduction des délais des procédures d'examen de dossiers - Allongement du maintien en centre de rétention. 	Pas de disposition
<ul style="list-style-type: none"> - Application stricte des accords de Schengen - Aide au séjour réprimée <p>150 000 à 300 000 sans-papiers (estimés à partir des données AME et Sénat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes clandestines invitées à quitter le territoire - Renforcement des contrôles des voies d'accès maritimes. <p>900 000 clandestins</p>
Facilitation des expulsions et accroissement des contrôles depuis 2003 : loi Perben et LSI.	Loi Bossi-Fini: renforcement des expulsions, accompagnement immédiat à la frontière.
<ul style="list-style-type: none"> - Femmes migrantes prostituées considérées comme victimes de trafic si elles dénoncent, sinon comme délinquantes et clandestines (expulsions). - Loi Sarkozy : titre de séjour et de travail de trois mois renouvelable pour les femmes qui dénoncent leurs trafiquants. 	<p>Expulsion des illégales</p> <p>Loi sur l'immigration 40/1998 : attribution d'un titre de séjour et d'un suivi d'insertion pour les migrantes qui collaborent avec la police.</p>

«À la différence des «pays neufs», Etats-Unis et Canada, les pays européens n'ont pas, comme le souligne Claude-Valentin Marie, de véritable politique d'immigration entendue comme «politique active d'accueil et d'établissement durable d'étrangers sur leur territoire». Dans un contexte marqué par des difficultés économiques et la montée des peurs et des fantasmes liés à l'immigration, ils ont fait le choix de politiques restrictives, au niveau national comme au niveau européen, tout en mélangeant la possibilité de recourir, de temps à autre à une main d'œuvre étrangère de complément.»¹⁷

Malgré cette tendance générale en Europe à la fermeture des frontières, les migrant-e-s ne cessent d'essayer d'entrer en Europe dans des conditions qui se dégradent. Parmi ces personnes, le nombre de femmes progresse. Elles représentent désormais 50%.

Monsieur Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies a pourtant fait remarquer lors d'un discours au Parlement européen, le 29 janvier 2004, que ceux *«qui franchissent les frontières aujourd'hui, en quête d'une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leurs familles sont nos frères et nos sœurs»*, et il a dénoncé les politiques restrictives de l'Europe en matière d'asile, en faisant remarquer que l'Europe a besoins de migrants pour des raisons économiques et démographiques.

1.4 Migration, genre et travail

La pauvreté des femmes et leur situation d'opprimées, liée aux inégalités entre les sexes sont étroitement corrélées. En 1995, le PNUD estime que, sur le milliard et demi de personnes qui vivent dans la pauvreté, 70% sont des femmes.

Dans 22 pays africains, le taux de scolarisation des filles est de 80% inférieur à celui des garçons.

Après la chute du mur de Berlin en 1989, la situation des femmes dans les pays de l'ex-bloc soviétique s'est progressivement dégradée : disparition des moyens de garde d'enfant collective, chômage massif des femmes (plus rapide et plus grave que celui des hommes), diminution des possibilités d'accès des femmes à l'enseignement supérieur, retour des traditions religieuses qui enferment les femmes au foyer.

¹⁷ *Cahiers Français*, 2002.

De plus en plus, les femmes migrent en tant que pourvoyeuse principale de ressources, jusqu'à représenter la moitié des migrant-e-s (ILO 04). Pourtant, habituellement, la figure du migrant est masculine, «il» est soit réfugié politique, soit travailleur immigré. Il n'existe que très peu d'études sur les migrations des femmes ou sur les questions associant le genre et la migration.

En Espagne par exemple, le programme LICIT observe, pour la Catalogne, que non seulement 50% des migrant-e-s sont des femmes, mais également qu'elles ont en général un niveau d'étude supérieur à la moyenne des Espagnol-e-s et aux hommes migrants. La majorité provient d'Amérique latine. Pour les femmes qui n'ont pas une documentation régularisée, il existe deux types de travail pour lesquels elles ne rencontrent pas de problèmes «d'embauche» : le service domestique et le travail du sexe. Ce sont des domaines de travail sans régulation, sans droits sociaux qui, par conséquent, impliquent des situations de précarité et d'insécurité dans le travail. Mais en même temps, ce sont des lieux «réels» de travail qui permettent aux femmes d'obtenir des revenus.

Selon ILO (04), le travail domestique est le secteur majoritaire d'emploi pour les femmes migrantes en Italie, en Espagne et en France, en même temps que le secteur de travail le moins protégé par le droit. En Italie, on estime à 950 000 les travailleuses domestiques en 2002, en France à 51 000. Pour l'Italie, par exemple, le travail domestique a fait partie d'une stratégie d'«accueil» des migrantes (Scrinzi, 04 ; Caixeta, Gutiérrez et al., 04).

Si l'on observe l'histoire des femmes au travail, on se rend vite compte que les notions de «choix» et de «liberté» sont extrêmement réduites en ce qui les concerne. En règle générale, les femmes «optent» pour telle option plutôt qu'une autre en fonction du contexte social, économique et personnel dans lequel elles se trouvent. Les contraintes structurelles (liées au capitalisme et au patriarcat entre autres) sont en général plus lourdes que la liberté. Le libre-arbitre réside alors dans la manière dont elles vont «céder», «aménager» et «contourner» le dispositif de contraintes, se positionner face à telle ou telle option, pour pouvoir atteindre leurs objectifs, ce que nous verrons tout au long de cette étude. Dans la majorité des pays dont les femmes de l'enquête sont issues, elles n'ont pas accès à la propriété de la terre. Les politiques de développement et

les politiques d'ajustement structurel ont aussi contribué à spolier les femmes de leurs droits ou de leurs biens, et les plans d'aide au développement ont le plus souvent aggravé leur situation, car les responsables (hommes) ne traitaient l'aide au développement qu'avec les hommes (Guillemaut, 03, (a)). Cette tendance semble se rectifier, du moins dans les textes ou déclarations d'intention des Grandes Organisations (ONGs ou Agences internationales), par la mise en place de l'intégration de la question de genre... mais il s'agit le plus souvent d'intentions de façade.

Certaines femmes optent pour le travail du sexe, certaines y sont contraintes par la tromperie, la violence ou la menace de tiers. Entre les deux types de situations, on trouve une palette de circonstances, dans lesquelles les femmes migrantes en particulier développent des stratégies d'adaptation ou de résistance variées, où la prostitution peut alors être considérée comme une activité génératrice de revenus.

Les législations répressives et l'absence de reconnaissance des qualifications professionnelles des femmes sont les raisons de l'exclusion des migrantes d'un bon nombre de branches professionnelles et de leur assignation à certains secteurs d'activité (travail du sexe, travail domestique, soin aux personnes). Ces activités sont faites de précarité, de conditions de travail mal contrôlées, mal rémunérées, et bien souvent associées à l'expérience de la violence.

Dans les pays sur lesquels porte le présent rapport, les personnes prostituées étrangères sont le plus souvent en situation illégale ou précaire (visa tourisme ou autorisation provisoire de séjour d'un mois à trois mois, ou contrat de travail précaire comme danseuse ou domestique pour l'Autriche, l'Espagne ou l'Italie). Bien souvent les femmes que nous rencontrons avaient la volonté de quitter leur pays, mais n'en n'avaient ni les moyens légaux, ni les moyens financiers. De fait, des réseaux de passeurs sont organisés, et leurs moyens sont le plus souvent odieux. Cependant, les femmes qui viennent en Europe «préfèrent» parfois ces risques à leurs conditions de vie chez elles : situation de guerre, appropriation massive des femmes par les hommes qui leur enlèvent toute chance de vie autonome, situation économique désastreuse au regard des pays riches. À la différence des hommes, leurs opportunités (de sortie

de leur propre pays et de travail dans les pays riches) sont extrêmement limitées (et le plus souvent sont cantonnées au travail dans l'industrie du sexe ou dans les services domestiques). De plus, les consulats leur refusent le plus souvent les visas au prétexte qu'elles pourraient être victimes de trafic, surtout si elles sont célibataires.

1.5 Définition des termes et cadre européen

Le protocole de Palerme (Protocole Additionnel à la Convention des Nations Unies Contre La Criminalité Transnationale Organisée visant à Prévenir, Réprimer et Punir la Traite des Personnes, en Particulier des Femmes et des Enfants) a été négocié en parallèle avec la convention contre la criminalité transnationale organisée. Le texte initial de ce protocole résulte d'une fusion de deux projets déposés respectivement par les Etats-Unis et l'Argentine. D'abord limité à la traite des femmes et des enfants, son champ a ensuite été élargi à la traite des personnes en général, tout en préservant l'accent particulier sur les femmes et les enfants.

Ce protocole vient compléter la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite "convention de Palerme", en traitant plus spécifiquement de certaines activités menées par les groupes criminels organisés, en l'espèce la traite des personnes. Tout comme la convention de Palerme, il s'agit avant tout d'un instrument de droit pénal, mais il comprend également des mesures de prévention et de protection des victimes.

«L'expression «traite des personnes» désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ; le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation

envisagée, telle qu'énoncée à l'alinéa a du présent article, est indifférent lorsque l'un quelconque des moyens énoncés à l'alinéa a a été utilisé» (article 3 du Protocole).

Le trafic est défini par deux éléments : le mouvement (franchissement de frontières) et l'exploitation sexuelle ou l'exploitation par le travail, par la force, la duperie ou la coercition.

Cette notion, gravée dans le marbre par le protocole de Palerme est discutée voire contestée par certain-e-s auteur-e-s ou ONGs.

Pour sa part, Marjan Wijers distingue plusieurs approches de la question (Wijers, 02) :

- Le trafic comme problème moral : c'est la plus fréquente, qui considère que le trafic comme la prostitution sont des fléaux à combattre. La réponse sera répressive, et en général les personnes prostituées seront pénalisées et stigmatisées. La répression les expose à plus de violence, moins de droits et plus de marginalisation.

- Le trafic comme problème criminel : les mesures anti-traffic visent essentiellement à combattre la criminalité organisée, par la coopération policière transnationale, et la coopération des victimes ; mais la répression contre les criminels ne garantit pas le droit des victimes, qui sont alors sujettes à une «victimisation secondaire» : représailles des milieux criminels, harcèlement par la police. Cette approche ne prend pas en considération les causes structurelles.

- Le trafic comme problème de migration : le trafic est confondu avec un problème de migration illégale, et les actions répressives visent plus à protéger les frontières qu'à protéger les femmes contre les violences. Le contrôle accru des frontières et la restriction des possibilités légales de migration rendent les femmes plus dépendantes des réseaux d'intermédiaires illégaux.

Ces trois approches sont les plus fréquentes et ce sont celles qui déterminent le plus souvent les politiques publiques européennes.

Ces trois types d'approche impliquent la limitation des titres de séjour à des situations liées aux enquêtes judiciaires, la surveillance renforcée de femmes présentes en Europe de l'Ouest, et la mise en place de politiques de retour et ou de rejet des femmes migrantes prostituées («not in my backyard» pour la prostitution et «keep your women at home» pour la migration).

D'autres approches du sujet sont possibles (toujours selon Marjan Wijers (02))

- Le trafic comme problème de travail : la question centrale ici est celle de l'exclusion des femmes des possibilités d'accès au travail et surtout à sa juste rémunération. Le manque de perspective dans leur pays d'origine, l'impossibilité d'accès à des conditions légales de migration, combinés avec une demande de main d'œuvre dans des secteurs sans régulation ni protection permettent le développement de circuits illégaux de migration et d'exploitation au travail, dans le marché informel (ou illégal). La question du trafic est alors mise en perspective avec celle des conditions structurelles de l'oppression des femmes. Le point de vue des femmes elles-mêmes est pris en considération, et le cœur du problème est défini en termes de violence, d'exploitation et d'abus.

Par ailleurs, comme le remarque Marjan Wijers (02) : *"Ce n'est pas non plus une coïncidence si ces secteurs, où ce sont spécialement les femmes qui travaillent, ne sont pas protégés ou protégés à la marge par le droit du travail. Dans ce contexte, il est intéressant de se demander si l'exclusion de secteurs de travail informels du cadre du droit du travail, ne constitue pas une forme de discrimination indirecte et, de ce fait une violation des traités sur les femmes (Convention sur l'Élimination de toute forme de discrimination contre les Femmes, CEDAW)"* [traduction libre]. Dans cette approche, la situation des femmes doit être considérée du point de vue de leur oppression en tant que travailleuse **et** en tant que migrante. De plus, l'application des politiques anti-traffic tendent à montrer une efficacité limitée en matière d'arrêt de l'exploitation et de lutte en faveur des droits des femmes. Dans les pays où ces mesures sont appliquées (Asie du Sud-Est incluse), on assiste plutôt à une plus grande persécution des migrantes travailleuses du sexe (Empower, 03). Un exemple frappant en est donné avec la description de «l'opération mirage» menée en 2002 dans plusieurs pays d'Europe de l'Est (Luminovska, 03). Le rapport fait état de 20 000 lieux contrôlés, 13 000 femmes et enfants interpellés, pour 237 femmes victimes de trafic identifiées (soit 14%) et 63 assistées par l'OIM (soit 4%). Ces opérations ont permis l'identification de 293 trafiquants, le rapport n'indique pas le nombre d'arrestations ni de condamnations. Par ailleurs, l'auteure remarque que dans l'ensemble des pays, les femmes ne font pas confiance à la police et se plaignent de leurs méthodes.

En Albanie, entre 2001 et 2003, les budgets de lutte contre le trafic ont été attribués pour 43% de leur montant aux forces de police (Luminovska, 03).

Aussi, des propositions de travail émergent, qui mettent en évidence la priorité sur les droits des femmes, des travailleuses et des migrantes, plutôt que sur la défense et la protection des frontières. Marjan Wijers propose l'introduction des références élaborées par ILO en matière de travail informel dans les politiques publiques, tout en déplorant leur absence. En particulier : la Convention sur le Travail Forcé, la convention sur la protection des salaires et celle sur les travailleurs migrants.

- Le trafic comme problème de droits humains : cette approche est caractéristique de la démarche des ONGs et se divise en deux tendances. L'une qui considère la prostitution **et** le trafic comme des violences contre les femmes et l'autre qui dissocie les deux questions, à savoir que ce n'est pas la prostitution (considérée comme une activité ou comme travail) qui constitue la violence, mais le fait de l'abus, de la violence ou de la coercition, la privation de liberté, etc.

La première tendance tend à rejoindre la démarche qui considère le trafic comme problème moral et criminel, et qui détermine les politiques publiques nationales en Europe, la seconde se rapproche de la tendance "problème du travail".

Lors des discussions d'élaboration du protocole de Palerme (en 1999 et 2000), ces deux tendances se sont affrontées, sous forme de lobbies, auprès des représentants officiels des pays chargés de l'élaborer. Il est utile de remarquer qu'une coalition s'est alors organisée, aux Etats-Unis d'une part et en Europe d'autre part, et qui rassemblait les groupes politiques conservateurs rattachés à l'église (déjà actifs dans les luttes contre l'avortement et la contraception, ou contre l'homosexualité) et certains groupes féministes abolitionnistes. Cette synergie entre certaines féministes et la droite chrétienne a été particulièrement active pour mettre en avant le fait de rassembler, dans un même cadre conceptuel, la prostitution et le trafic comme violences. Ces groupes ont accusé leurs détracteurs de faire la promotion de la prostitution, voire de collaborer avec les organisations mafieuses (Doezema, 00 ; Block, 04 ; Guillemaut, 04 (b)).

La notion de trafic, telle qu'elle est utilisée à partir des années 90, renvoie aux mythes du «trafic des blanches» du 19^{ème} siècle (Doezema, 00). L'approche conjointe en termes de violences contre les femmes et les enfants et de lutte contre la criminalité est par ailleurs perceptible dans le vocabulaire utilisé. Tout d'abord, femmes et enfants sont toujours associés dans ces textes, renvoyant les premières au statut d'irresponsables, équivalant à celui des enfants, et d'individus spécifiques, à la différence des hommes considérés comme référent général. Ensuite, les seuls termes utilisés dans l'ensemble des textes sont ceux de «victime», auquel s'oppose «criminel», responsable du trafic. On les retrouve dans la majorité des rapports de terrain produits avec des financements européens tels que STOP ou Daphné, de même que dans le vocabulaire utilisé dans les appels d'offre. Les termes de migration et de mobilité disparaissent au profit de celui de trafic, et les termes de femmes ou femmes migrantes disparaissent au profit de celui de victime. Les violences structurelles contre les femmes ne sont pas évoquées.

Ceci révèle une constante qui sous-tend l'approche concernant le trafic des êtres humains : les femmes ne sont pas considérées comme un groupe social à part entière, qui subit une oppression en tant que tel et peut donc bénéficier de la protection de la convention de Genève, ni comme des travailleuses potentielles, mais comme des victimes, à titre individuel, des violences des trafiquants. Or, cette perspective limite les capacités d'analyse et d'action, car elle ne prend pas en considération les facteurs structurels qui sous-tendent et alimentent le développement du trafic : inégalité de richesse entre les pays, fermeture des frontières aux personnes mais non aux capitaux, inégalité entre hommes et femmes, etc. Elle ne permet pas de situer les femmes comme des migrantes à part entière.

Par ailleurs, la mise en exergue des femmes comme victimes dans le champ de la sexualité forcée, tend à occulter toutes les autres formes d'exploitation de travailleurs ou de travailleuses migrant-e-s dans d'autres secteurs et de gommer les causes structurelles de ces différentes formes d'exploitation, en se centrant sur la peur qu'éveille la criminalité organisée et en produisant l'apitoiement des opinions publiques sur les victimes, au détriment des formes d'exploitations générées par la globalisation de l'économie libérale.

La réduction du trafic à toute forme de franchissement des frontières

implique une confusion entre «smuggling» et «trafficking». Le trafic implique la notion d'exploitation et est une atteinte aux droits humains contre les personnes, tandis que celle de «smuggling» fait référence à l'aide au franchissement illégal de frontières, qui est une atteinte au droit des Etats. Or, dans le second cas, les femmes sont elles aussi considérées comme délinquantes et ne reçoivent pas de possibilité de régularisation, ni de défense de leurs droits, même si, dans le pays de destination, elles sont confrontées à des conditions d'exploitation ou de travail abusives. Dans le premier cas, leur coopération avec la police sera nécessaire pour être reconnues comme victimes. Or, nous le verrons dans cette étude, la frontière entre «trafficking» et «smuggling» est ténue, et, en règle générale, l'exploitation en tant que telle n'est pas reconnue.

En effet, ce qui est condamné, c'est le mouvement, le passage des frontières ; celui de transporter de force (ou non) ou d'aider au passage des frontières. Dans la réalité, les femmes qui subissent des violences les subissent en général dans le pays d'arrivée, et c'est là qu'elles n'ont aucun droit pour se défendre contre l'exploitation, car leur statut et leur activité sont la plupart du temps illégaux.

Le protocole prévoit pourtant un dispositif de protection des victimes dans ses article 6 et 7 :

- Il oblige les Etats à fournir aux victimes une assistance appropriée pour leur permettre de faire valoir leurs vues au cours de la procédure pénale, ainsi que la possibilité d'obtenir réparation de leur préjudice ;
- Il encourage les Etats à fournir aux victimes un logement convenable, une assistance médicale, psychologique et matérielle, des possibilités d'emploi, d'éducation et de formation, ainsi que la possibilité de rester sur le territoire.

Il convient de souligner que ces mesures d'assistance et de protection s'appliquent à l'ensemble des victimes de la traite, même si celle-ci n'a pas été perpétrée par des organisations criminelles (article 4 relatif au champ d'application).

Quatre ans plus tard, on observe sur le terrain que :

- Les victimes ne sont jamais indemnisées du préjudice subit, même en cas de procès.
- Les femmes sont en général arrêtées pour séjour irrégulier.
- Les autres secteurs du travail forcé ne sont pas pris en compte.

- Les droits humains des femmes ne sont pas respectés.

De ce fait, on comprend que le concept de trafic est réducteur, car il place le franchissement des frontières (et leur protection) au centre de l'attention, en réduisant les dimensions de l'exploitation et des droits pour les femmes, dans les pays de départ, de destination, comme dans les pays de transit. Ne serait-il pas utile de revoir ce concept pour envisager le trafic non comme conduisant à l'exclusion, hors des frontières européennes, mais comme permettant l'inclusion, et de ce fait l'accès aux droits, en Europe, de femmes opprimées (rester ici sans être exploitée). On comprend aussi que les politiques anti-trafic s'articulent sur des objectifs dits et des objectifs non dits («hidden agendas»).

De plus en plus de voix s'élèvent pour alerter les responsables politiques, les ONGs et les intervenant-e-s sur les risques de politiques du «tout répressif», qui aggravent la situation des femmes et restreignent leurs droits humains (Agustin, 01 ; Blanchet, 02 ; Doezema, 99, 00 ; Empower, 03; UNHCR, 03 ; Sharma, 03 ; etc.).

Les critiques attestent que les interventions anti-trafic (raffles, reconduites à la frontières, interrogatoires, etc.) ne tiennent pas compte des droits humains fondamentaux et que les tentatives d'éradiquer le trafic renforcent la corruption et les réseaux criminels, ainsi que les risques de violence contre les migrant-e-s.

En matière de prostitution et de proxénétisme l'UE n'a pas de cadre commun, et chaque Etat applique sa propre loi nationale. On retrouve les trois grands types de systèmes : prohibitionnisme, réglementarisme et abolitionnisme.

Le détail des politiques européennes et internationales en matière de trafic ne sera pas traité ici de manière extensive, puisque la majorité des rapports existant sur le sujet en parle abondamment (voir bibliographie, en particulier Luminovska, 03, OIM, 03). Nous nous contenterons d'un rappel des principaux textes et de quelques commentaires.

Actuellement, les principaux textes de référence et organisations impliquées sont :

- Le protocole de Palerme, qui donne une définition consensuelle du terme de trafic et propose un cadre (non contraignant pour les Etats) pour lutter contre la traite et protéger les victimes (2000).
- CEDAW, Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination

against Women, adoptée en 1979.

- Les recommandations et les actions soutenues ou mises en place par l'OIM en réponse à ce phénomène, actions qui, de fait, servent de référence sinon de modèle.

- Le UNHCR, qui a édité en 2002 un guide de recommandations sur les Droits humains et le trafic (OHCHR, 02).

- Les autres agences de l'ONU sont plus ou moins présentes sur le sujet, mais toutes ont au minimum soutenu un programme, édité un rapport ou des recommandations. Nous pouvons citer le guide de recommandations sur l'éthique de l'OMS, par exemple (WHO, 03).

- ILO occupe une place particulière, car ses recommandations et rapports sur le travail informel et les droits des travailleurs migrants pourraient s'appliquer au travail du sexe, alors qu'ils sont très rarement mentionnés. Nous pouvons noter en particulier les Conventions sur le travail forcé, Convention 105, 182 (www.ilo.org), les rapports, en particulier celui de Lin Lean Lim (98), mais aussi le rapport sur les migrants dans l'Economie Mondiale (ILO, 04).

- Les Institutions européennes :

* OSCE.ODIHR

* Europol (convention de 1995)

* Le Pacte de Stabilité pour les pays de l'Europe de l'Est (sous l'égide de l'OSCE)

* Le Conseil de l'Europe et le CAHTEH (Ad Hoc Committee on Action Against Trafficking in Human Beings), TAMPERE (octobre 99)

- Les recommandations européennes :

* Décision du Conseil des Ministres de Vienne en 2000 et Porto en 2002

* Recommandations du Conseil de l'Europe

Les constats majeurs sont les suivants :

- Les résolutions, textes et recommandations sont en nombre croissant depuis environ 10 ans, mais le trafic ne semble pas être en voie de diminution, bien que sa mesure réelle soit, de l'avis général, difficile à établir.

- Sauf exception, le corpus de textes de référence porte plus sur la répression de la criminalité que sur les droits des femmes et les droits humains en général.

- Il n'existe pas d'évaluation exhaustive et précise des mesures mises en

place depuis 10 ans. Tout au plus trouve-t-on des commentaires çà et là, au fil des principaux rapports sur le sujet.

- Un certain nombre d'analyses critiques des politiques sur le trafic émergent.
- Il existe peu d'approches approfondies ayant les rapports sociaux de sexe ou les questions de genre comme cadre d'analyse principal.
- L'expérience vécue par les femmes est rarement documentée.

Le poids respectif des agences de l'ONU peut nous renseigner sur les centres d'intérêt valorisés sur ce thème : par exemple, l'OIM est au centre des politiques publiques internationales, tandis que ILO et le UNHCR semblent plus périphériques. Or, on sait que le UNHCR a en charge les questions de droit d'asile et de protection des demandeurs d'asile, tandis que l'OIM celle des rapatriements ; on comprend alors pourquoi les mesures prises à l'égard des femmes se résument le plus souvent à des dispositifs de rapatriement (en collaboration avec différents services de police), et non pas à l'application de la convention de 51 (droit d'asile) ou à la protection des personnes contre l'exploitation dans le travail.

La réponse majeure de l'OIM aux questions de migration des femmes, de travail du sexe et de trafic réside essentiellement dans la mise en place de réseaux de rapatriement des femmes et de programmes d'appui aux gouvernements pour la lutte contre la criminalité organisée (http://www.iom.int/en/what/counter_human_trafficking.shtml). Dans la majorité des rapports édités, il est précisé que l'agence renforce les stratégies de lutte contre le trafic. Très peu de mesures sont centrées sur les questions de droit des femmes ou d'approche structurelle en termes de genre.

Nous pouvons voir se dessiner leur politique à partir des exemples entre l'espace Schengen et les pays d'Europe de l'Est, y compris les pays entrés récemment. Un réseau de «centres d'accueil» est en cours de mise en place. Ces centres sont gérés soit directement par l'OIM, soit par des ONGs, soit par les Etats eux-mêmes. Le principe général du fonctionnement de ces réseaux de centres d'accueil est que lorsque la police procède à l'arrestation d'une femme dans un pays de l'espace Schengen ou dans un pays de l'Europe de l'Est, le centre d'accueil le plus proche est sollicité, pour héberger cette femme et organiser son

rapatriement. Dans ces centres, ces femmes sont enfermées pour des raisons de «sécurité» pour elles-mêmes. Puis elles sont transférées dans le centre OIM de leur propre pays, en collaboration avec la police de leur pays. Là on leur propose soit de réintégrer leur famille, soit de participer «volontairement» à un cycle de réhabilitation sociale (recherche d'emploi et de logement). À ce jour, l'OIM n'a pas publié de résultat tangible de ce dispositif en termes de réintégration des femmes dans leur société d'origine. Le dispositif, pour les relations est-ouest existe depuis 1999/2000 selon les pays.

Luminovska (03) montre que dans ce dispositif pour l'Europe de l'Est, les femmes n'ont souvent que deux options : soit elles sont expulsées par la police, soit rapatriées par l'OIM ; en général, elles «préfèrent» la seconde solution, ou alors elles essaient d'échapper au dispositif. Ceci peut sans doute expliquer le faible nombre de victimes prises en charge par ces dispositifs, comparé au nombre de victimes identifiées comme telles. Par exemple, si l'OIM reprend le chiffre de 100 000 victimes identifiées pour l'Albanie en 10 ans (OIM, 03), seules quelques centaines sont réellement prises en charge : 103 de 1993 à 98 pour Interpol Albanie (OIM, 01(a)) et 125 en 2000, 77 en 2001, 30 en 2002 pour le dispositif de réintégration piloté par l'OIM (IARS), soit 225 en trois ans (OIM, 03). 90% des victimes de ce dispositif sont référées par la police. Une autre étude fait état de 85 victimes assistées en 2002 au centre de réintégration de l'OIM, toujours en Albanie. Après une année, 4 ou 5 avait trouvé et gardé un emploi (Luminovska, 03).

D'autre part, Luminovska souligne le risque de «re-victimisation» lié au manque de confidentialité et qui entraîne la stigmatisation voire la criminalisation des femmes dans le processus. Sans compter les risques liés à un nouveau départ du pays, d'autant que ces dispositifs aboutissent rarement à la condamnation des trafiquants, mais permettent la création de fichiers sur les femmes.

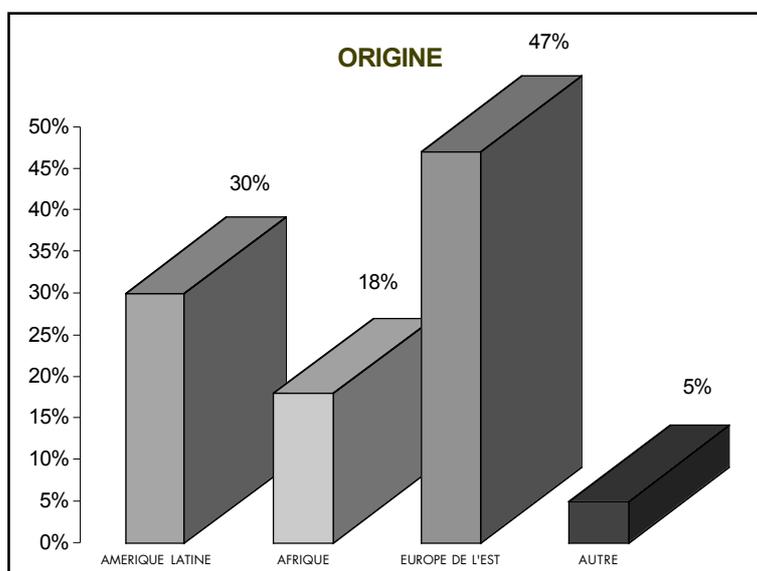
Par exemple, une jeune femme albanaise, régularisée en France depuis deux ans, insérée professionnellement, a été retenue une journée et une nuit par la police albanaise à l'aéroport de Tirana, parce qu'elle apparaissait dans les fichiers de police, alors qu'elle rendait visite à sa famille (journal de terrain Cabiria).

Le rôle joué par l'OIM et les autres institutions européennes ainsi que les ambassades est prépondérant dans l'élaboration des discours et dans les réponses institutionnelles. Les budgets alloués à ces dispositifs n'ont d'ailleurs aucune commune mesure avec ceux des ONGs de terrain. Bien souvent, la mise en place de programmes d'actions nationales de lutte contre le trafic (entendez de lutte contre les risques migratoires) est demandée aux pays avec l'aide technique des institutions et conditionne d'autres formes d'aide au développement pour le pays. De même, l'OIM organise avec les pays périphériques le contrôle des migrants venus de l'Orient. Les centres OIM dans ces pays sont prévus pour «accueillir» les Kurdes, Irakiens, Iraniens en transit illégal, en collaboration avec la police. Des policiers français sont détachés dans les ambassades pour organiser la formation des polices locales par exemple. L'OIM ne garantit pas la confidentialité des données sur les migrant-e-s d'un pays à l'autre. De manière triviale, le marché pourrait se résumer ainsi : soit vous nous aidez à contenir les flux migratoires et notre collaboration vous est acquise, soit vous refusez, à vos risques et périls, et nous continuons à exercer des pressions pour une normalisation.

Les politiques sur le trafic sont à resituer dans un contexte de limitation des migrations des non-Européen-ne-s dans l'espace de Schengen, et sous des dehors consensuels, elles sont essentiellement inscrites dans des références à la lutte contre la criminalité et non pas dans le cadre des droits des femmes. On peut alors s'interroger sur leur impact sur la vie des femmes qui cherchent à migrer.

1.6 Photographie des femmes migrantes de l'étude (cartes tableaux statistiques)

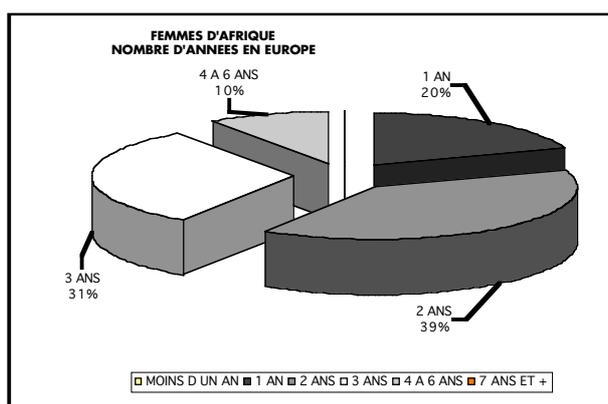
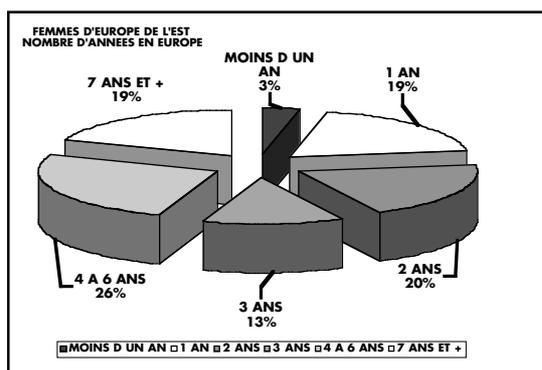
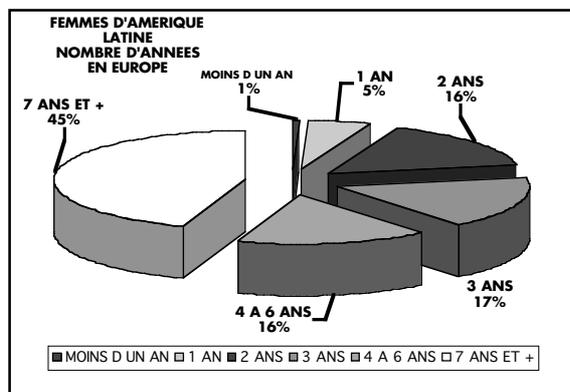
Les données socio-démographiques qui suivent rassemblent les informations recueillies des quatre programmes et mises en commun, et portent sur 477 personnes. Elles ne prétendent pas à l'exhaustivité, puisqu'on peut dire qu'elles donnent une photographie d'environ un tiers des personnes connues et suivies dans les associations (les pourcentages indiqués sont calculés sur les répondantes). En cela, elles complètent les données qualitatives recueillies, et c'est notre connaissance précise et approfondie du terrain qui nous permettra de compléter les informations.



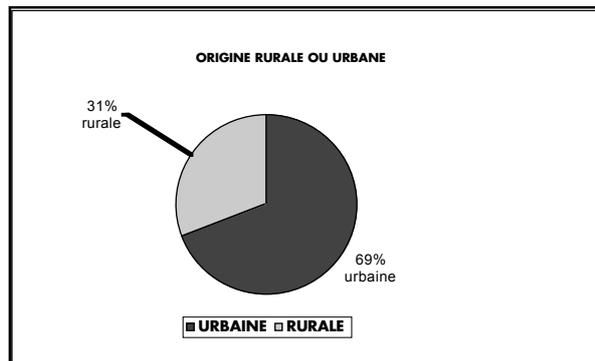
Origine géographique des femmes migrantes

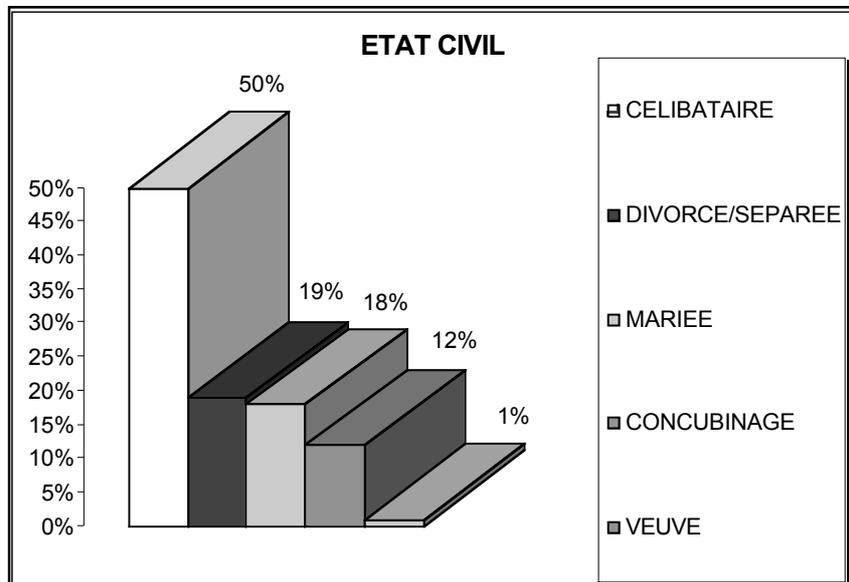
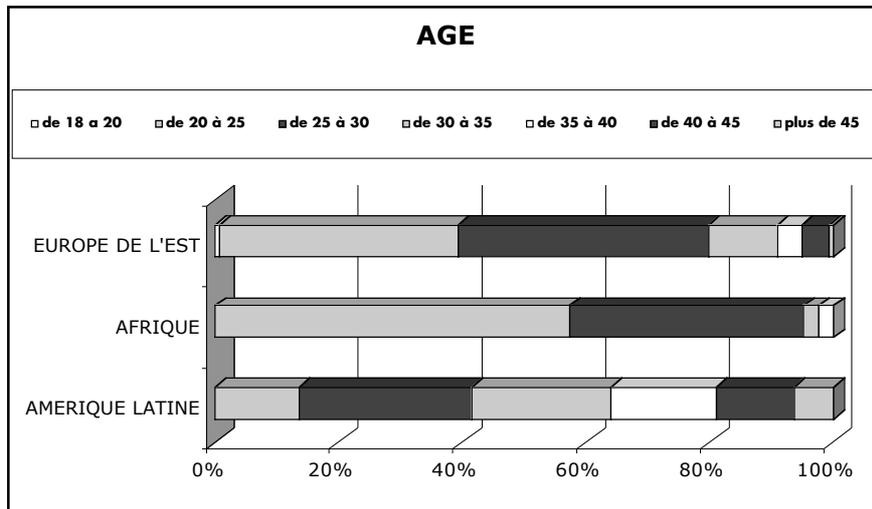
La répartition par région d'origine n'est pas exhaustive de ce que serait la réalité européenne, elle correspond seulement aux dossiers traités. On peut préciser que :

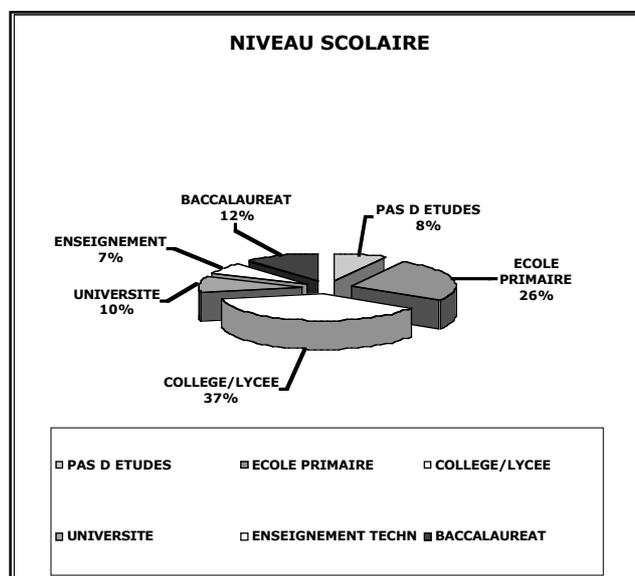
- Les données recueillies sur les Africaines ne portent que sur les anglophones, qui viennent en majorité du Nigéria, mais aussi du Ghana, de Sierra Leone et du Libéria. Les femmes africaines francophones sont plutôt présentes en France et depuis le milieu des années 90.
- Les données sur les femmes d'Amérique latine concernent en majorité des femmes de République Dominicaine, mais aussi des femmes d'Equateur, du Brésil et dans une moindre mesure d'Argentine, du Chili et de Colombie.
- Les femmes d'Europe de l'Est de l'étude viennent en ordre décroissant d'Albanie, de Bulgarie, de Moldavie, de Roumanie, de Russie, d'Ukraine, de Tchéquie, Slovaquie et Slovénie.



- Si l'on compare les durées de séjour par régions d'origine, on peut avoir une représentation des flux migratoires : les femmes d'Amérique latine représentent des migrations plus anciennes. Les femmes africaines anglophones sont les dernières arrivées, tandis que les femmes d'Europe de l'Est continuent d'arriver de façon plus ou moins régulière depuis près d'une dizaine d'années. Dans ce schéma, les femmes africaines francophones n'apparaissent pas, mais l'on sait qu'en France, elles sont arrivées au milieu des années 90, soit il y a plus de 10 ans, ainsi que quelques femmes ghanéennes. Quant aux femmes du Maghreb (Algériennes pour la France et Marocaines pour l'Espagne), elles sont présentes elles aussi depuis le début des années 90 (Guillemaut, 04 (a); Lahbabi, 03).







Les femmes de l'étude sont pour près de 70% issues des villes, elles sont pour la moitié célibataires et ont un bon niveau scolaire. Bien que l'on trouve rarement d'études qui s'intéressent aux femmes comme personnes autonomes, on note que ces données rejoignent des informations recueillies ailleurs : le rapport Payoke et al. (01-03) montre lui aussi que dans un des groupes de «victimes» étudiés en Belgique, sur 173 femmes, 18% sont d'Albanie, 13% du Nigéria, 12% de Moldavie, 9% de Russie et 8% d'Ukraine. 60% ont entre 18 et 24 ans, 65% sont allées à l'école, et 40% ont un niveau d'études supérieures, 70% sont célibataires.

Ces données permettent de déconstruire un certain nombre de préjugés. Pour les Africaines par exemple, 61% viennent des villes, alors qu'au Nigéria, seulement 44% de la population est urbaine (<www.studentsoftheworld.info>). Pour l'Europe de l'Est, elles sont à 64% issues de milieu urbain, alors que l'ensemble des citoyens représentent 44% de la population en Albanie (www.amb-albanie-paris.com/albanie/regime.htm), et 45% en Moldavie. (<http://www.atlas-francophone.refer.org/general/gene-141.htm>).

Dans notre échantillon, les jeunes Africaines ont été scolarisées à 81%. Parmi elles, 8% ont le bac (équivalent) et plus, et 17% ont fréquenté le lycée. Selon nos jeunes informatrices nigérianes, l'accès à la scolarité est payant dès le collège (avec un grand niveau de corruption) dans leur pays.

Les jeunes femmes d'Europe de l'Est ont un bon niveau scolaire, 25% d'entre elles sont titulaires du bac, et parmi ces dernières, la moitié a fréquenté l'université.

On peut remarquer le «jeune âge» de ces femmes (entre 20 et 30 ans), sauf parmi les Latino-Américaines (qui sont en Europe depuis plus longtemps) et l'on peut s'en émouvoir. Ce serait oublier un truisme basique : les migrants en général sont jeunes lorsqu'ils quittent leur pays. 50% des femmes de l'étude sont célibataires, mais ce sont surtout les femmes d'Amérique latine (en moyenne plus âgées) qui sont mariées, soit 40% d'entre elles. Les femmes d'Europe de l'Est et d'Afrique sont célibataires respectivement à 62% et 91%. Rappelons que pour les femmes africaines, ce pourcentage concerne les jeunes anglophones, car les femmes des pays francophones (plus âgées) sont plus souvent mariées. Dans la plupart des pays d'origine des femmes, l'injonction au mariage des très jeunes femmes est très forte. Ici, on voit qu'elles partent comme célibataires, et cela vient confirmer l'hypothèse de tentatives d'échapper aux contraintes liées à leur genre (voir plus bas). 45% du total n'ont pas d'enfant : 65% chez les femmes d'Europe de l'Est, 85% chez les Africaines anglophones et seulement 15% chez les femmes d'Amérique latine, qui sont, rappelons-le, plus âgées en moyenne, comme les femmes africaines francophones, qui ont elles aussi des enfants. 75% de celles qui sont mères ont un ou deux enfants.

Ces informations montrent que les femmes de l'étude ont des profils socio-démographiques assez proches des femmes européennes de l'Ouest. Elles ne sont pas particulièrement plus démunies, en termes de capital socio-culturel, que les femmes des pays riches du même âge. Ceci entre en contradiction avec le fait qu'elles sont communément considérées comme impuissantes et naïves face à leurs conditions de vie. Notre vie quotidienne avec elles nous le rappelle également tous les jours. Ajoutons également que l'équipe espagnole souligne que, en moyenne, les étrangers résidents à Barcelone sont 27% à avoir effectué des études supérieures, contre 17% des autochtones et le niveau d'étude des femmes étrangères est supérieur à celui des hommes étrangers.



je suis
unique
au monde

je suis
unique
au monde



je suis
unique
au monde



Partie 2
Politiques publiques,
modes de vie et violences

Les violences et le trafic n'existent pas seulement dans le travail du sexe. Ces phénomènes concernent des femmes et des hommes dans différentes catégories du travail informel. En abordant la description des conditions de vie des femmes dans le travail du sexe, il faut donc garder à l'esprit que d'autres secteurs du travail informel génèrent aussi exploitation et violence.

Cette partie vise à décrire les conditions de vie des femmes de l'étude.

2.1 Mise en perspective des réalités vécues par les femmes et des politiques et discours publics

Dans les quatre pays de l'étude, la première préoccupation des femmes rencontrées est de se procurer des papiers ou de conserver ou renouveler leur titre de séjour, si elles en ont un. Vient ensuite la question de savoir comment faire face aux contrôles policiers. Les autres préoccupations sont liées à leur travail et à leur vie quotidienne (santé, etc.).

Comme le dit une de nos informatrices en Espagne : «Pour trouver des papiers, j'ai besoin d'argent pour les payer. Pour avoir de l'argent, j'ai besoin d'un travail et j'ai besoin de papiers pour trouver du travail. C'est le serpent qui se mord la queue !»

2.1.1 Le processus migratoire

Les causes du départ

A partir des interviews et du contact quotidien avec les femmes, nous avons pu identifier les raisons personnelles qui les ont poussées à envisager leur départ.

Il n'y a jamais une seule raison en jeu, mais plutôt un faisceau d'éléments qui se conjuguent. De plus, d'un pays à l'autre ou d'une culture à l'autre, les causes principales sont différentes.

Parmi les raisons les plus fréquentes, on retrouve :

Echapper aux discriminations de genre	Mariage forcé, assignation au service domestique ou à la maternité. Non accès à la formation, au travail, à la propriété des terres et des biens.
Développer des possibilités économiques pour elles et leurs familles	Les femmes sont de plus en plus souvent principales pourvoyeuses de ressources. Elles souhaitent se constituer un capital pour investir.
Pression de la famille	Elle peut s'exprimer sous forme de solidarité familiale (une des filles de la famille est sollicitée, choisie ou désignée). L'époux ou le fiancé peut exercer une pression (assortie ou non de violence).
S'individualiser, augmenter son capital social et culturel	Découvrir d'autres pays, d'autres modes de vie, s'instruire. Développer des projets personnels.

Dans ces faisceaux de causes de départ, certaines causes sont plus fréquentes dans certains groupes, en fonction des pays ou cultures d'origines : les abus liés aux relations conjugales sont plus fréquents chez les femmes albanaises tandis que le jeu des solidarités familiales touche particulièrement les femmes issues de République Dominicaine, du Nigéria ou de Russie par exemple.

Le besoin d'individualisation s'exprime différemment lui aussi ; pour certaines femmes, il est clairement identifié avant le départ. Pour d'autres, il se construit au fil des expériences ou des personnes rencontrées.

Journal de terrain, LICIT : *«La majorité des travailleuses du sexe migrantes tentent de planifier leur séjour en Espagne et de déterminer leurs objectifs vitaux, qui sont en général d'améliorer leurs conditions de vie et de travail, et, dans beaucoup de cas, celles de leur famille. Un groupe d'amies équatoriennes semblent être d'accord sur cet aspect : «partir et revenir», c'est ce qu'elles ont prévu, quand elles auront des papiers qui leur permettront de bouger avec une certaine liberté. «Je ne pars pas maintenant, puisque je ne pourrais pas entrer de nouveau».*

Journal de terrain, Cabiria : *«F., Nigériane, explique qu'elle est partie*

pour échapper à la pression familiale : elle avait été promise à un ami de son père, et devait se marier.»

R., Albanaise, explique : «Je suis allée 4 ans à la fac, mais là-bas, pour une femme il n'y a pas d'autre perspective que le mariage... alors je suis partie».

Interview Cabiria : «Je suis née en 1977 au Nigéria. Je suis célibataire et j'ai un enfant de cinq ans à charge. Je suis issue d'une famille très pauvre. Mon itinéraire: Nigéria-Mali par la route et Mali-France par avion. Arrivée en France, j'ai été internée dans un centre de rétention (conditions? temps? lieu? elle ne veut pas en parler, larmes aux yeux). Séjour à Paris après libération. Je suis à Lyon depuis mars. J'ai fui la pauvreté, je veux des papiers et je veux faire venir mon enfant et le scolariser pour lui donner sa chance. J'ai un frère et deux sœurs. Je suis consciente de mon sacrifice. Pourquoi moi? Mon frère n'avait pas d'argent pour le voyage et l'opportunité de sortir du pays ne s'est pas présentée. Mes sœurs ne veulent pas se lancer dans l'aventure, elles préfèrent vendre des bricoles au marché. Elles sont très pauvres, mais pour le moment elles se contentent de cette situation. Concernant mon voyage, ma mère était très inquiète, mais elle savait que si j'arrivais en Europe, j'enverrais de l'argent.»

Journal de terrain Cabiria, juillet 04 : «N., Russe, vient de K. qui se trouve près de Vladivostok. Elle est partie en novembre 2003 en avion jusqu'à une ville en Allemagne, puis a pris un train pour Paris où elle est restée quelques jours. Ensuite elle a repris l'avion pour une petite ex-république soviétique où elle est restée quelques mois, est allée à Moscou pour quelque temps et enfin est revenue en France en avion encore. Les raisons de son départ sont qu'elle n'arrive pas à trouver de travail, qu'elle ne s'entend plus avec ses parents et que sa région est un vrai coupe-gorge.»

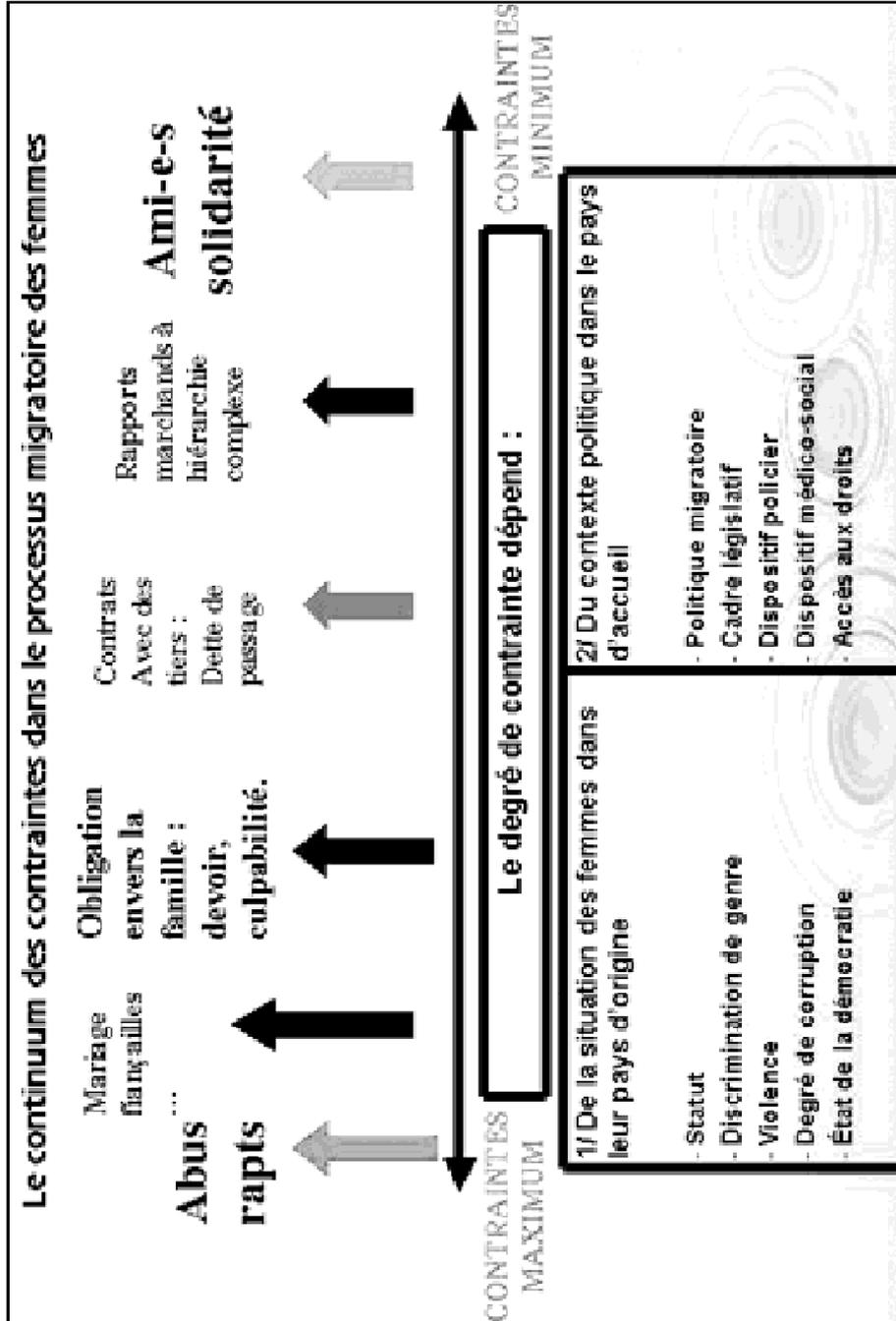
«J'étais journaliste dans mon pays, en total désaccord avec le pouvoir. Mais comme mon pays est considéré comme un «pays sûr», je n'ai pas pu obtenir l'asile politique. Je ne pouvais plus travailler ni vivre tranquille, alors j'ai décidé de partir.»

Récit de vie, Grisélidis : «J'ai 20 ans et je suis Ukrainienne. Je suis née à la campagne et mon père est mort quand j'étais toute petite. C'est ma mère qui m'a élevée, elle m'a donné une éducation assez sévère, je n'avais pas le droit de sortir le soir, de traîner dans la rue, elle voulait

que j'aie de bons résultats scolaires pour pouvoir faire un travail intéressant plus tard. J'ai passé mon bac et je me suis inscrite à la faculté; comme ma mère n'avait pas beaucoup d'argent, je devais travailler pour payer mes études. C'est à cette période que ma mère est tombée malade, très gravement... chez nous pour se soigner, il faut de l'argent, beaucoup; pour passer la porte de l'hôpital, il faut payer, pour dire bonjour à un médecin, il faut payer. Ce qu'on avait comme argent a vite fondu. Le médecin a fini par nous dire qu'il fallait une opération très grave et une hospitalisation de trois mois, ça nous coûterait environ 5000 euros. Nous, on les avait pas et personne, ni dans notre famille, ni parmi nos amis, n'avait une somme pareille. Je savais, ma mère aussi, que sans cette opération, elle ne survivrait pas. Ma mère, c'est tout pour moi. Je n'ai qu'elle au monde. Elle a toujours tout fait pour moi, elle a sacrifié beaucoup de choses pour moi. J'ai cherché des solutions, parfois même j'ai eu des idées folles, je voulais voler des gens riches, je sais pas toutes les bêtises que j'ai pensé, j'ai beaucoup pleuré, je me disais que si ma mère mourrait ce serait de ma faute, enfin bref... Et puis j'ai entendu, par des copines de la fac, parler d'une agence qui recrutait des jeunes filles pour travailler à l'étranger, il s'agissait d'emploi de serveuses ou même si on avait de la chance, de danseuse.»

Les facteurs déterminants dans la migration (condition de la décision de départ et processus migratoire) sont liés aux rapports sociaux de sexe (le degré d'autodétermination des femmes et la légitimité du pouvoir des hommes), et au degré de démocratisation, de corruption ainsi que de liberté laissée aux individus dans le pays d'origine.

Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas toujours les plus pauvres ni les plus démunies qui partent, mais plutôt les femmes qui ont un bon niveau de scolarisation, celles dont la famille a quelques ressources financières ou celles qui travaillaient déjà avant leur départ. Les femmes très pauvres issues des zones rurales sont minoritaires parmi les personnes que nous rencontrons.



Le processus migratoire peut être analysé sur un continuum. Entre les deux extrémités de ce continuum, diverses expériences se cumulent ou se chevauchent parfois.

À une extrémité, les expériences vécues par des femmes qui ont été enlevées, violées, utilisées et maltraitées présentent des circonstances où la violence et l'abus n'ont pas de limite. À l'autre extrémité, nous trouvons les femmes qui voyagent grâce à des réseaux de solidarité (celles qui sont déjà installées aident leurs amies ou membres de leur famille à venir, sans contrepartie). Ces deux types de situations sont minoritaires.

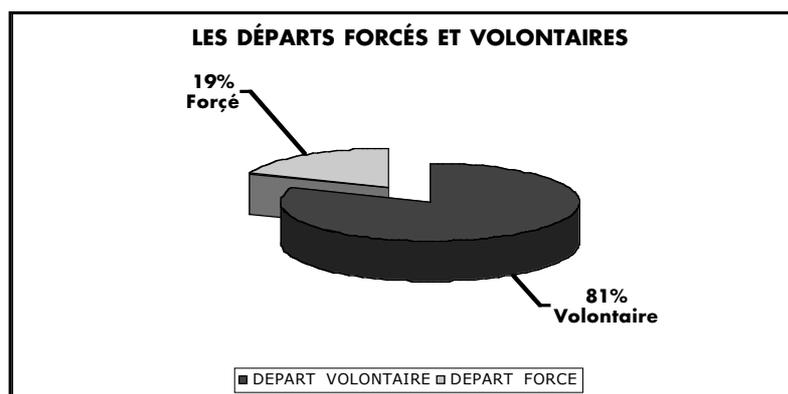
Entre ces deux extrémités, certaines formes d'abus trouvent leur source dans une union légitime. Un homme force son épouse à travailler pour lui ou se fiance avec une jeune femme et lui promet une vie meilleure en Europe de l'Ouest. Par son éducation et sa culture, la jeune femme n'osera pas s'opposer à la domination qu'il exerce sur elle, puisqu'elle est légitime à ses yeux. Les informations sur la situation sociale en matière de violences conjugales dans les pays d'origine viennent corroborer et expliquer ce phénomène. Les études sur les violences contre les femmes, encore rares pour les pays d'Europe de l'Est sont révélatrices. En Albanie par exemple, une étude sur les violences contre les femmes montre que 46% des femmes des zones rurales et 36% des citadines ont été victimes, chez elles, de violences physiques. Seulement 5% des affaires de violences domestiques font l'objet d'un traitement en justice (UNICEF, 00). On trouve aussi des femmes traitant avec les gens qui facilitent leur voyage à l'étranger (leur agent de voyage par exemple). Ce service coûte cher, mais il est habituellement très fiable pour elles. Elles négocient essentiellement avec des agences de « passeurs » qui, dans leur pays d'origine, ont pignon sur rue, comme le souligne Laura Agustin (03).

D'autres font plusieurs voyages. Une femme albanaise qui a déjà fait trois aller-retours explique que, quand elle est expulsée en Albanie, elle doit séjourner enfermée dans un centre sécurisé ou elle « joue le jeu » : « *C'est incroyable, j'ai trente-cinq ans et c'est ma mère qui doit venir me chercher pour qu'ils me laissent sortir du centre ! Je ne suis pas une enfant!* ». Elle explique aussi qu'elle paie plusieurs intermédiaires pour pouvoir quitter le pays à nouveau.

Dans d'autres circonstances, les arrangements reposent sur la parole donnée et le service rendu. De nouveaux départs s'organisent dans des réseaux d'interconnaissances entre les jeunes femmes restées au pays (et qui cherchent à partir) et celles qui, arrivées à destination, fournissent l'information nécessaire (à qui s'adresser, où, pour quelle somme, etc.) ; ceci est déjà une pratique courante, en particulier en Afrique de l'Ouest, dans les migrations locales (ONUSIDA, 00 ; Wihofszky, 02).

Dans cette multiplicité de possibilités, certaines femmes ont des liens d'amitié ou de solidarité avec les intermédiaires, d'autres ont été trompées par des individus qui profitent du contexte «favorable» aux trafics.

L'étude réalisée en Belgique (Payoke et al., 01, 03) montre que 7% des femmes de l'étude déclarent avoir été kidnappées, et 8% contraintes par un tiers. Ceci est confirmé par nos observations, où 19% des femmes déclarent un départ contraint. Dans presque tous les cas, la contrainte est exercée par des proches (parents, fiancé, mari...). Nous avons dans notre étude un seul cas de rapt perpétré par des inconnus (voir situation décrite en 2.2.4, «violences quotidiennes»). Parmi les 81% de femmes parties volontairement, on retrouve comme dans l'étude belge des raisons liées aux besoins d'une vie meilleure, au fait de pouvoir gagner de l'argent, ou aux contraintes sociales et politiques dans le pays d'origine. Comme on le verra plus loin, c'est au cours du processus migratoire ou dans le pays d'arrivée que les contraintes se révèlent.



Après ces quelques années d'études sur les origines et les processus migratoires des femmes, on remarque la diversité des formes de migration et des moyens pour arriver en Europe et, si possible, y rester. Nous avons décrit cette diversité dans nos travaux précédents (Guillemaut, 01 (a), 04 ; Caixeta et al., 99, 01).

Parmi les contraintes et les dangers au cours du processus migratoire, se pose en priorité la question du franchissement des frontières : au début de leur migration, la plupart des Africaines arrivaient par avion directement dans une capitale européenne. Actuellement, beaucoup d'entre elles décrivent un voyage extrêmement difficile par les routes via le Maroc ou la Libye.

En France, l'affaire du tribunal de Bobigny a permis de freiner les arrivées par avion en mars 2001 à Paris. En juillet 2002, les autorités espagnoles ont arrêté des passeurs qui opéraient via le Maroc avec les «pateras» et des accords ont été passés entre l'Espagne et le Maroc ; en février et au cours de l'été 2004, les autorités italiennes tentent d'arrêter des filières par la Lybie (voir *Le Monde*, juillet-août 2004, *Courrier International*, n° 684, 11-17 décembre 2003).

Dans un certain nombre d'affaires, ce sont des femmes qui ont été arrêtées ; elles sont en effet toujours plus exposées. Plus faciles à arrêter que les hommes, qui souvent ont des appuis politiques ou financiers, elles servent de «fusible» et de moyen de légitimer l'efficacité policière. En outre, dans ce type de circonstances, elles passent systématiquement du statut de victime à celui de coupable.

Ce constat illustre à notre avis un phénomène qui, malheureusement, n'est pas nouveau : quel que soit l'acharnement de l'Europe à fermer ses frontières, les gens parviennent à passer. Ils prennent de plus en plus de risques et les difficultés et le prix des passages augmentent. Plus de 500 clandestins sont arrivés par la mer en Italie fin juillet 2004 (*Le Monde*, 28 juillet 04), 28 personnes au moins sont mortes entre les côtes lybiennes et italiennes, et 40 autres sont portées disparues (*Le Monde*, 9 août 2004).

2.1.2 Les papiers

Selon la loi en vigueur dans les différents pays, et selon le statut administratif des femmes, la situation est différente.

Pour les femmes qui ont un titre de séjour :

Le titre de séjour peut être acquis grâce à un contrat de travail (comme danseuse ou comme domestique), grâce au mariage ou à la maternité, ou encore, acquis du fait de l'ancienneté dans le pays.

- contrat de travail

En Autriche, ou dans certains cas en Espagne, on observe que leur contrat de travail met les femmes, de façon pernicieuse, dans la dépendance de leur patron car si elles perdent le contrat de travail, elles perdent du même coup la possibilité de rester en situation régulière dans le pays.

En Autriche, la situation est particulièrement délicate : parmi les femmes migrantes, celles qui sont danseuses ont dû payer très cher des papiers leur donnant ce statut, à des agences officielles autrichiennes auxquelles elles doivent reverser chaque mois 1% de leurs revenus. Ces papiers ne sont valables que trois mois. Or les démarches nécessaires à leur obtention durent deux mois. Elles ne peuvent donc exercer sur le territoire autrichien qu'un seul mois. Au-delà de cette période, elles doivent retourner dans leur pays et recommencer l'ensemble des démarches.

Bien que ces papiers leur donnent officiellement le statut de danseuse, dans la réalité, elles travaillent pour le marché du sexe. La loi ne leur donne pas l'autorisation de mener les deux activités de front, en cas de contrôle policier, ce sont donc elles qui sont pénalisées.

D'un autre côté, celles qui arrivent officiellement en tant que travailleuses du sexe ont dû obtenir et payer préalablement une attestation d'embauche de la maison close dans laquelle elles exercent. Ceci ne leur donne droit, à elles aussi, qu'à un visa de trois mois, ce qui implique pour elles de repayer très cher chaque trimestre pour se maintenir dans la légalité. Bien que ce visa leur permette de résider en Autriche, il ne leur donne pas de statut professionnel, puisque le travail du sexe n'est pas reconnu comme une profession.

En outre, les femmes migrantes doivent répondre d'un certain revenu, fixé par les autorités publiques, pour pouvoir rester sur le territoire. C'est l'employeur qui est chargé de déclarer ce revenu aux impôts et de

récolter la somme due (250 euros/mois en 2004). Les services fiscaux examinent les déclarations de revenus et préviennent les autorités lorsque les femmes ne sont pas en règle. Dans ce cas, le renouvellement du titre de séjour est refusé, et elles doivent partir. On peut aisément imaginer les moyens de pression à la disposition des employeurs pour contraindre les femmes à la docilité...

En Espagne, pour pouvoir faire une demande de carte de séjour, les femmes migrantes doivent produire un contrat de travail ou une promesse d'embauche, et être entrées dans le pays munies d'un visa. Or, elles ne trouvent d'emplois, souvent dans le secteur du travail domestique, qu'en tant que travailleuses clandestines, et leur situation, dans le cadre de ces emplois, ressemblent de très près à des situations d'esclavage. Pour obtenir une promesse d'embauche ou un contrat de travail, la seule solution pour elles est de l'acheter.

M., Roumaine : «ce sont des démarches fantômes pour arracher de l'argent aux gens. Moi, on m'a demandé 3000 euros pour l'offre de travail et les formalités, et je ne sais toujours rien. De cela il y a 1 an et demi.»

V., Albanaise, escroquée par un avocat et par un entrepreneur qui lui ont vendu une fausse offre d'emploi : «Ils m'ont pris mon argent. J'ai porté plainte et je suis en attente d'un jugement mais je n'ai pas mes papiers. Tout ceci après deux ans d'attente et après avoir payé plus de 2000 euros .»

Ainsi, elles alternent, cumulent, ou privilégient soit le travail domestique, soit le travail du sexe. Une fois entamée leur demande de carte de séjour, elles accèdent à un statut légal provisoire pendant la durée d'instruction de leur dossier. Cependant, à l'issue de cette période, la réponse étant la plupart du temps négative, un grand nombre d'entre elles retombe dans l'illégalité.

Le lobby des entrepreneurs de l'industrie du sexe, représenté par l'association A.N.E.L.A. (association nationale des entrepreneurs de clubs à hôtesses), lutte depuis plusieurs années pour la légalisation de la prostitution et des hôtesses comme un travail. Il y a trois ans, ils ont demandé au ministère du Travail un quota de femmes étrangères pour la prestation de services sexuels et cela leur a été refusé.

Leur représentant, Manuel Nieto, inspecteur supérieur de police à la retraite, est également le président du parti politique d'extrême-droite España 2000. Son programme électoral propose «de protéger la main d'œuvre autochtone». Aidés d'une grande présence médiatique, les arguments mobilisés pour régulariser le travail du sexe dans les clubs et dans les hypermarchés du sexe avancent la sécurité qu'offrent ces clubs face à la «dégradation» et aux «problèmes sanitaires». La prostitution de rue est assimilée à la délinquance et la marginalité.

Ils demandent également que les personnes qui travaillent dans leurs établissements assument en exclusivité les frais dérivés de la relation contractuelle (travail à leur compte).

Ils ont partiellement obtenu gain de cause en août 2003, en Catalogne, grâce à un décret qui réglemente les conditions dans lesquelles s'exerce la prostitution dans les établissements publics. L'objectif de ce décret est de favoriser les entrepreneurs les plus puissants du secteur. Il ne fait aucune allusion aux droits des travailleuses ni à la possibilité de régularisation pour les étrangères. Les employeurs n'ont aucune obligation (cotisations sociales, respect des conditions de travail, etc.), car ils considèrent que les femmes travaillent en «free-lance» dans leurs établissements. Sont également laissés hors du cadre de régulation «les domiciles et les logements dans lesquels sont effectuées les prestations de services d'ordre sexuel», ce qui donne carte blanche au harcèlement administratif dans les appartements et meublés où exercent des personnes qui travaillent dans la rue. En Espagne, la plupart des femmes de l'étude préfèrent donc le travail dans la rue aux conditions d'exploitation dans les établissements.

- mariage, maternité ou ancienneté dans le pays

Deux cas de figure se retrouvent ici :

Les femmes régularisées depuis 10 à 15 ans, avant les lois restrictives, affrontent des conditions de vie et de travail analogues à celle des autochtones, doublé souvent des agressions racistes (c'est le cas par exemple des femmes de République Dominicaine en Autriche ou des femmes Camerounaises en France). En Espagne, en Autriche et en France, le mariage permet la régularisation. Pour les femmes arrivées et mariées plus récemment, la dépendance vis-à-vis de l'époux est totale,

dans la mesure où les autres possibilités de régularisation se ferment. (voir étude détaillée en 2.2.4, «violences quotidiennes»)

Pour les femmes dans le pays avec un visa de touriste

Elles n'ont en général pas de contrat de travail, et font des allers-retours réguliers dans leur pays d'origine.

Pour la France par exemple, il s'agit essentiellement de femmes bulgares ou roumaines, qui sont régulièrement expulsées par la police (sans procédure de justice), soit pour délit de racolage, soit parce qu'elles ne peuvent pas justifier de leurs revenus. Dans la plupart des cas, elles reviennent peu après l'expulsion, parfois après 48 heures (d'après des observations réalisées à Toulouse). En Autriche, il s'agit plutôt de femmes de Hongrie, Slovaquie ou Tchécoslovaquie ; dans la plupart des cas, comme elles ne peuvent pas prétendre à une autorisation de travail, elles travaillent dans les établissements de façon illégale, et risquent donc l'expulsion en cas de rafle policière.

Pour les femmes qui n'ont pas de titre de séjour

Il s'agit de la situation de la majorité des femmes, à l'exception de l'Autriche, où il est quasi impossible de rester dans le pays sans papiers, car les contrôles et les expulsions sont sévères. Tout fonctionnaire peut à tout moment procéder à des contrôles.

La situation des femmes sans statut légal s'est détériorée dans les trois autres pays car, en plus des contrôles policiers accrus, la tendance générale à la judiciarisation de la prostitution de rue a entraîné la dégradation de l'ensemble de leurs conditions de vie :

- Du fait de leur statut d'illégalité, il est de plus en plus difficile pour elles de trouver à se loger, sauf à des prix prohibitifs
- Le rejet social se manifeste de plus en plus dans les services publics
- L'accès aux services de santé devient précaire voire impossible
- Les riverains les rejettent et les politiques menées par les villes tendent à les repousser vers la périphérie, dans des endroits dangereux
- Elles travaillent dans la rue avec le danger permanent et accru des

arrestations et des expulsions et sont plus que jamais exposées aux violences.

En Espagne, dans les rues ou dans les clubs à hôtesse, les rafles de la police aboutissent très souvent à des expulsions manu militari, sans possibilité de recours légal.

En France à Lyon et à Toulouse, la majorité d'entre elles bénéficie d'une autorisation de séjour de trois mois renouvelable sans autorisation de travail (APS) tant que leur dossier de demande d'asile est en cours d'examen. Cette APS n'est renouvelée que si son titulaire a une adresse. Or, une adresse à l'hôtel n'est pas recevable, et beaucoup sont domiciliées dans les associations. Un décret récent limite la possibilité de domiciliation dans les associations à trois mois... Ceci permettra de faire sortir ces femmes de la protection minimum garantie par l'APS, elles redeviendront expulsables. Dans tous les cas, cette APS ne permet pas de travailler, ni de louer un logement, ni d'ouvrir un compte bancaire.

2.1.3 La police

Dans les quatre pays, les femmes rencontrées au cours de l'étude ne font pas confiance à la police. Pour elles, les policiers sont là pour les contrôler ou les expulser. En aucun cas elles ne pensent qu'ils puissent les aider ou les protéger. Dans de nombreux pays d'origine, la police est corrompue, et les femmes le savent. Souvent, les policiers sont violents. Dans les pays de destination, lorsqu'elles sont arrêtées pour un contrôle, leur principale peur est d'être expulsées ; aussi, s'estiment-elles heureuses d'avoir été relâchées, même si elles ont été brutalisées ou maltraitées pendant la garde à vue.

En Autriche, la police procède à des rafles dans les établissements, pour vérifier la validité des titres de séjour. En général, en cas de problème, ce sont les femmes qui sont pénalisées, rarement les patrons, qui ont souvent des accords tacites ou informels avec la police. Du reste, les femmes qui travaillent de manière illégale à la demande de leurs patrons ont au préalable signé un contrat qui stipule qu'elles n'auront pas de relations sexuelles... Voir ci-après.

Agreement to be made between the proprietor of..... and
born..... address.....

1. is allowed to work as a bar hostess in the bar.....
there are no activity duties, and no subject to instruction.
2. The pay follows the basis of the turnover activities.
3. knows that she is liable to Taxation and other official tax burdens, which she herself has to announce to the official authorities, and has to pay the set amount directly to the authorities herself.
The Company/Bar..... takes no liability in connection with this issue.
4. It is fixed on both sides, that with this agreement there is no employee-employer relationship.
5. takes knowledge, that it is not permitted to make indecent acts, and especially Sexual intercourse in any of the rooms on the bar premises..... has been told in the view of Sexual intercourse about: the legal regulations and the Police penal law act §2 00.

En France, depuis les lois de 2003, la police procède à des contrôles réguliers et systématiques dans les rues.

Extrait du journal de terrain Cabiria : «*Seules les étrangères sont interpellées. Chaque jour et chaque nuit, on assiste à plusieurs arrestations avec violences et menaces de la part de la police : fouille au corps, déshabillage, privation de nourriture, humiliations, etc. Les gardes à vue peuvent durer jusqu'à 24 heures et se répéter plusieurs fois dans une même semaine. Quel que soit l'endroit de la ville où elles travaillent, elles sont chassées par la police dans les endroits les plus reculés et les plus dangereux. Les interdictions de travailler dans certaines rues changent au gré des humeurs de la police et de la mairie. Les policiers dressent les communautés les unes contre les autres en procédant à des arrestations sélectives et en disant aux unes que c'est de la faute des autres et vice-versa (par exemple aux Françaises que c'est la faute des femmes de l'Est, aux Camerounaises que c'est la faute des Nigérianes, etc.). La police pratique globalement une tactique de harcèlement permanent et sporadique. Ils espèrent un «pourrissement» des relations entre les différents groupes de prostituées.*»

On remarquera ce que dit un policier à ce sujet : «on parque les putes entre les abattoirs et les parkings, comme ça elles sont entre elles, on les laisse se débrouiller et le ménage se fait tout seul» (*Libération* 06.11.02). Lors des arrestations, il arrive que les policiers déchirent les autorisations provisoires de séjour ou les documents d'assurance sociale (CMU : Couverture Maladie Universelle). Ou bien, quand ils prennent une personne prostituée en flagrant délit avec le client, ils l'obligent à rendre l'argent au client, etc.

Extrait du journal de terrain, Cabiria: *«Alors que deux femmes portaient plainte suite à de graves agressions, ce sont elles, au bout du compte qui ont été accusées d'être des clandestines et des prostituées, et leur plainte n'a pas été prise en compte.»*

«Nuit du 17 au 18 décembre 2003 : La police a réalisé une grande opération de perquisitions et d'arrestations dans le cadre de la lutte contre le proxénétisme. Une quinzaine de filles ont été perquisitionnées, mises en garde à vue et interrogées dans la nuit. Certaines ont même été arrêtées à la porte de Cabiria. Elles ont toutes passé entre 12 et 48 h de garde à vue. Lorsqu'elles ont demandé à ce que l'association soit prévenue, la police a refusé.»

26 janvier 2004 : «Une jeune femme africaine a alerté la police alors qu'un homme cassait des véhicules à proximité de son lieu de travail. Les forces de l'ordre sont intervenues en l'arrêtant elle pour racolage.»

A Toulouse, en février 2004, plusieurs femmes ont porté plainte pour viol, en donnant des éléments précis permettant de découvrir l'agresseur. Mais comme ces femmes n'avaient pas de titre de séjour valide, elles ont été expulsées. L'instruction des crimes a été suspendue... à cause de l'absence des victimes.

La pression est mise sur les forces de l'ordre par leur hiérarchie, pour «faire du chiffre» et «nettoyer» les rues des villes, ce qui produit un sentiment d'impunité chez les policiers, qui multiplient les bavures et les abus (voir chapitre suivant). On pourrait penser a priori que la politique française, basée sur la répression, est efficace à court terme (répression accrue), mais en réalité, elle ne fait que déplacer le problème, puisque

les femmes sont reléguées à la périphérie des grandes villes ou dans les petites villes de province d'où elles sont chassées à nouveau, ce qui confirme les analyses des experts (exposées en première partie).

Journal de terrain LICIT : «À Barcelone, lorsqu'on leur demande quelles sont leurs principales difficultés, elles n'hésitent pas, et répondent que c'est la police : «parce qu'ils nous demandent les papiers, que nous n'en avons pas, et font fuir nos clients». La Garde Urbaine (police locale de Barcelone), les harcèle dans la rue, plusieurs fois par jour : "on te demande tes papiers, et comme tu ne les as pas, on t'emène à La Verneda (centre d'internement pour étrangers)». L. nous raconte une intervention : la police leur a demandé leurs papiers (à elle et à ses collègues, au total six femmes). Comme aucune n'avait sa situation administrative en règle, ils les ont emmenées dans un endroit qu'elles ne connaissaient pas. La police ne répondait pas lorsqu'elles posaient des questions pour savoir où elles se trouvaient, et on ne leur a pas permis non plus de faire des appels téléphoniques pendant trois jours. En revanche, ils les ont réprimandées pour qu'elles se taisent.

Plusieurs femmes affirment que souvent, la manière dont elles seront traitées dépend de la bonne volonté du policier qui intervient dans la détention. Quelques-unes font référence à des coups de la part des hommes policiers comme un élément dissuasif pour que «nous restions tranquilles». «Face à la menace, tu ne peux rien faire parce que ce serait encore pire», dit l'une d'entre elles, en faisant clairement référence à la situation d'irrégularité administrative.

Dans n'importe quel cas, malgré l'augmentation de la précarité et des situations à risque, et les degrés différents de désespoir et d'angoisse, toutes les femmes consultées en Espagne recommenceraient à émigrer dans le cas où elles seraient expulsées.»

2.1.4 Les patrons, boss, intermédiaires

Nous avons déjà mentionné le poids des patrons d'établissement en Autriche :

Les chefs, pour la plupart, ne se considèrent pas seulement comme propriétaires des locaux mais aussi comme propriétaires des femmes, et les femmes les voient aussi souvent de cette manière. Soulignons toutefois

que certains propriétaires prennent contact avec l'association MAIZ et s'inquiètent de la situation des femmes.

Le pouvoir des chefs mais aussi la dépendance envers eux dépend du type de visa que l'on accorde aux femmes comme travailleuses indépendantes sans droit de résidence. Comme elles ont besoin d'une confirmation de leur lieu de travail pour la prolongation du droit de séjour, elles sont plus dépendantes de leur chef que les femmes mariées ou que celles qui ont un titre de séjour long.

Même avec les femmes indépendantes, les patrons d'établissements considèrent qu'ils ont un monopole, et se permettent de contrôler qu'elles n'exercent pas un travail sexuel ailleurs. Les chefs exigent aussi d'elles qu'elles signent des documents stipulant, par exemple, qu'elles sont endettées, qu'elles n'ont pas besoin de reçu pour l'argent qu'elles ont payé...

Souvent en effet, les femmes payent leurs impôts aux chefs qui leur doivent un reçu (qu'ils ne leur donnent pas toujours) et qui sont chargés de déclarer cet argent aux impôts. Elles en sont d'autant plus dépendantes que cette déclaration conditionne la prolongation de leur visa. Cette prise en charge, par les chefs des affaires de visa est très coûteuse et aboutit au sentiment qu'elles achètent leur visa au chef.

Certains propriétaires d'établissements ont aussi des liens très proches avec la police qui leur permettent de contrôler les femmes en les menaçant de limiter la prolongation de leur visa à trois mois au lieu de six, au moment du renouvellement.

Les femmes ont donc peur de perdre leur travail et cette peur s'accroît lorsque qu'un chef est propriétaire de plusieurs établissements. Cela signifie, en effet, qu'elles ne pourront pas facilement chercher un autre lieu de travail ou un autre établissement. Ne sachant pas qui est propriétaire de quel établissement, elles sont donc d'autant plus soumises à l'autorité de leur patron.

En Espagne, la situation tend à devenir analogue, sous la pression de l'A.L.E.N.A, pour légaliser les établissements privés.

Dans les mesures prises par les autorités de Catalogne, aucune référence n'est faite à la situation des personnes étrangères qui exercent le travail du sexe en situation d'irrégularité juridique. Dans ce sens, l'Ordonnance prescrit des obligations pour les personnes qui exercent le

travail du sexe à l'intérieur (contrôle et registre sanitaire), mais omet toute référence à leurs droits en tant que travailleuses. Ainsi, les patrons d'établissements ont-ils tout pouvoir sur ces femmes. Pour leur part, elles ne peuvent pas dénoncer un délit «contre les droits des travailleurs» car leur activité n'est pas considérée comme un travail en référence aux normes du travail légal.

Une décision récente du Tribunal Suprême en faveur des droits du travail des travailleuses du sexe est toutefois en train de faire jurisprudence. En accord avec l'annonce du gouvernement catalan de légaliser le travail du sexe, le 5 avril 2004, une travailleuse du sexe, pour la première fois, a obtenu la reconnaissance de ses droits du travail (assurance sociale liée au contrat) devant le Tribunal Supérieur de la Justice (*La Vanguardia* de Catalogne, 05.04.04).

Ceci étant, les femmes ne sont pas favorables au travail en établissements qu'elles jugent comme de l'exploitation : «Dans les clubs, ils gardent la moitié de ce qu'on a gagné». «Le travail dans les clubs est plus sûr mais les maquereaux (en référence aux entrepreneurs) se retrouvent avec la moitié des gains, tu n'es pas libre». «Et ils te font payer jusqu'à 70 euros seulement pour y être». «La rue, c'est pas plus sûr, mais c'est mieux.»

En France, la loi définit le proxénétisme comme le fait de profiter des gains de la prostitution d'autrui ou d'aider de quelque manière que ce soit à la prostitution (location d'appartements...).

«Les lois contre le proxénétisme ont toujours été présentées comme protégeant les femmes. Or, de nombreuses études ont montré que les textes réprimant le proxénétisme ont souvent été utilisés afin de réprimer la prostitution en elle-même. C'est aussi la définition même du proxénétisme qui permet l'intervention publique dans la vie privée des personnes prostituées et leur interdit pratiquement toute vie sociale. De la même façon, toute manifestation positive d'aide que peuvent se fournir entre elles les personnes prostituées peut être punie par la loi. Ainsi un avocat remarque par exemple que «dans l'esprit du législateur, la plupart des personnes qui ont un contact avec des prostituées sont des proxénètes» (Pierrat, 96).

Le terme de proxénète est extensif, et il concerne essentiellement la France dans son acception la plus large. Nous utilisons de préférence dans cette étude le terme «intermédiaire», et nous les caractérisons plutôt

par ce qu'ils font, leur rôle vis-à-vis des femmes ou leurs comportements, car d'un pays à l'autre ils seront définis comme des proxénètes ou non, en fonction de la loi en vigueur. Nous pensons que certains «proxénètes» ou intermédiaires sont violents, comme le sont aussi d'autres hommes (pères, maris...). Mais l'on peut remarquer d'une part que les violences masculines dans le mariage ou le couple en général sont fréquentes, et d'autre part, que toutes les violences que subissent les femmes prostituées, même migrantes, ne viennent pas seulement des proxénètes. Ainsi, si les lois contre les violences faites aux femmes étaient appliquées, dans la prostitution comme ailleurs, les femmes prostituées se passeraient des lois anti-proxénètes pour se défendre contre les violences. Comme le dit Pheterson (01), «Ne nous laissons pas fourvoyer lorsqu'on veut nous faire croire que les lois, qui criminalisent le proxénétisme sont en faveur de la sécurité ou des droits humains des femmes ; dans la grande majorité des cas à travers le monde, ces lois servent à rationaliser le harcèlement, l'arrestation, l'emprisonnement et l'expulsion des femmes, infiniment plus qu'à réfréner les profits ou les agressions de tierces personnes» » (Monnet, 04).

Dans nos observations de terrain, nous constatons que les femmes qui sont exploitées par des tiers sont dans la majorité des cas dans des relations de type conjugal avec leurs proxénètes. Il est en général aussi difficile pour elles d'identifier l'illégitimité de la violence et de l'exploitation que pour une femme victime de violences conjugales.

Une jeune femme explique comment elle est restée 10 ans avec son fiancé/proxénète : *«Il m'avait promis une vie de couple à l'étranger. Un mois après de séjour là-bas, il m'a expliqué que je devais travailler comme prostituée. Je n'étais pas d'accord, il a commencé alors à être violent avec moi et m'a obligé de commencer... Avec du recul, je pense que c'était plus facile pour lui de me menacer... J'étais très amoureuse de lui, et j'ai donc accepté de me prostituer, il m'avait dit alors que c'était pour un temps court, style un an. Son projet était qu'une fois avoir gagné assez d'argent, on retournerait au pays pour acheter un petit business (restaurant), se marier et vivre ensemble. Je lui faisais confiance. J'ai tenu comme ça avec des promesses de lui pendant 5 ans, on était tout le temps ensemble en dehors du travail, sa pression était donc quotidienne, ainsi que ses promesses d'amour. Nous vivions une vraie vie de couple en dehors...[après quelques années] je voulais alors le quitter, même si*

j'étais toujours amoureuse, je ne lui faisais plus confiance. Je suis restée un an sans aucunes nouvelles de lui, ni appel, ni menace. Plus tard, j'ai su qu'il avait alors payé quelqu'un pour me tuer lors de mon départ d'Italie, sur le quai de gare. Pour une question de minutes, la personne en question m'a ratée !

Au bout d'1 an, il est revenu au pays, et comme on était voisins, je l'ai revu. J'ai craqué à nouveau, et j'ai recommencé à le revoir et lui ai donné une deuxième chance. Je suis repartie donc en 2000 pour l'Europe, toujours en bateau car je n'avais aucuns papiers.»

D'autres femmes envisagent de manière totalement différente la relation au proxénète ou au trafiquant :

Journal de bord, Cabiria, mai 2004 : conversation entre une intervenante de Cabiria, Gaëlle, et deux jeunes femmes : S. (Biélorusse) et N. (Moldave). La conversation se fait en russe, les jeunes femmes emploient le terme «soutik», diminutif pour «souteneur».

N : Oh ! comme je suis contente de travailler pour moi maintenant et plus pour des soutik ! Elles me font de la peine ces filles albanaises que je vois au travail et qui pleurent, qui ont peur et surtout qui doivent envoyer de l'argent toutes les semaines à leur soutik !

S : Oh oui ! moi aussi ! on a bien fait de se débarrasser d'eux !

Gaëlle : Ah oui ? Vous aviez des soutik ? Et comment vous vous en êtes débarrassées ?

S : Ben un jour on leur a plus envoyé d'argent ni donné de nouvelles et voilà !

Gaëlle : Et ils ne vous ont pas harcelées ?

S : Non ! tu parles ! Ils font des menaces mais ils ne les mettent jamais à exécution ! De toute façon, ils ne viennent pas en France, ils ont pas de papiers !

Gaëlle : Et ils étaient d'où ?

N : Mon 1er était moldave et ensuite il m'a vendue à un Albanais.

S : Moi il était albanais.

Gaëlle : Comment ça il t'a vendue ?

N : Ben oui, au début j'ai travaillé en Turquie dans une maison où les clients prenaient rendez-vous par téléphone, j'ai été arrêtée pour défaut de papiers et j'ai passé 1 mois et demi en prison. Ensuite je suis repartie

le voir et je lui ai demandé de m'envoyer travailler dans un autre pays. Il m'a alors vendue à un Albanais qui m'a envoyée en France.

Gaëlle : Et toi ça t'as rien fait d'être vendue ?

N : Non, c'était un moyen pour voyager. Je suis allée en Turquie, en Grèce, en Italie, en Hollande.

Gaëlle : Mais comment tu en es arrivée la première fois à devoir travailler pour un soutik ?

N : Ben c'est une copine qui travaillait déjà en Turquie et qui m'a donné son contact.

Gaëlle : Ah oui, donc tu es allée le voir de toi-même ?

N : Ben oui, j'avais besoin d'argent et les soutik, ils arrangent tout, les papiers, le voyage, la maison. C'est bien plus facile que de partir toute seule sans savoir comment je vais me débrouiller une fois sur place !

S : Oui, c'est bien comme ça, t'as besoin d'argent, tu travailles pour lui, tu lui donnes ce qu'il veut et tu gardes une partie de l'argent pour toi que tu envoies à ta famille. Quand t'en as marre tu laisses tomber et tu bosses en indépendante.

N : Oui en plus nos soutik ils étaient cool, ils nous battaient pas parce qu'on n'est pas albanaises. C'était du business. Mais les Albanaises, elles, elles ont peur de leurs soutik. Quand ils les menacent, elles les croient et puis souvent elles en sont amoureuses, c'est leur petit ami, alors, elles pleurent, elles en ont marre de travailler et elles disent «je sais pas quoi faire» et tu leur dis «mais tire-toi» et elles répondent «non mais tu comprends c'est mon copain aussi...». Pffff ! Elles se laissent trop faire ! Et les mecs ils savent bien qu'ils peuvent leur taper dessus et qu'elles se rebelleront pas !

Journal de bord, Cabiria, une jeune Russe : «Quand j'ai commencé à me prostituer, c'était en Italie, j'avais un contrat de 3 mois conclu avec un businessman. Il prenait 70% de mes recettes. Au bout de 3 mois, il m'a laissée partir sans problème et depuis je travaille pour moi en France.»

La définition du terme «trafiquant»

Extrait de Journal de bord, Cabiria : «La conversation se fait en russe. Une jeune femme russe demande des explications sur les termes «trafiquants, proxénètes» : l'interlocutrice de Cabiria lui dit que ce sont des hommes qui achètent et vendent des femmes et les forcent à travailler sur le trottoir. Ayant compris, elle s'exclame soudain : «Ah ! des hommes

d'affaires ! (businessmen, employé dans la conversation en Russe)». Cette nuance de vocabulaire nous apprend la façon qu'ont les femmes de l'Est (souvent Russes, Ukrainiennes ou Moldaves) de considérer les trafiquants. Pour elles, ce sont des hommes malhonnêtes (le mot businessmen en russe signifie à la fois homme d'affaires et a également une connotation négative dans le sens où les hommes d'affaires qui réussissent sont des escrocs) mais avec qui l'on peut négocier. Elles ne se considèrent pas comme une marchandise mais comme l'autre partie ou une tierce partie dans une transaction. Elles aussi ont la possibilité de poser leurs conditions.»

Les jeunes africaines anglophones parlent de leur «boss», d'autres de leur «mama» pour désigner l'intermédiaire.

Médiatrice culturelle, Cabiria : «Le rêve des femmes de ces pays est de partir en Europe. Alors, notre notion de trafic et de proxénétisme n'est pas adaptée à leur idée sur les personnes qui les ont aidées à partir. Ce que nous nommons «proxénète» est pour elles un «sauveur», particulièrement pour les jeunes anglophones. C'est-à-dire que c'est la (ou les) personnes qui leur ont permis de réaliser ce rêve et elles lui (leur) sont moralement et humainement redevables, c'est une question presque d'honneur. Il vient juste après Dieu.»

Les «mamas» pour leur part sont celles qui sont arrivées avant, et connaissent la ville. Certaines reçoivent de l'argent des dernières arrivées, à la fois pour rembourser le «service» de mise en lien, mais aussi dans un système de gestion de la solidarité interne. Une jeune arrivée qui a payé son dû recevra en échange le soutien de la communauté en cas de difficulté. D'autres encore sont les détentrices de la «tontine» et elles sont chargées de redistribuer l'argent reçu en fonction des règles de la tontine acceptées par toutes. Dans ces dispositifs, il peut y avoir des abus de la part de ceux ou celles qui détiennent plus de pouvoir. Dans ce cas, soit la communauté «gère» le conflit, ou, s'il n'y a pas d'issue «à l'amiable», la ou les personnes qui sont abusées ont recours à la police.

Les jeunes Albanaises parlent de «çumi» qui, en traduction littérale, signifie «garçon» et prend le sens de «mon mec», sous-entendu celui qui me contrôle, mon mari. Dans cette communauté, on ne dénonce pas son

«çumi», sinon, on est mise au ban du groupe car on a trahi, et les femmes ne doivent pas trahir les hommes, elles doivent leur obéir. Celles qui le font sont définitivement exclues.

2.1.5 L'argent

«Ramener de l'argent c'est me faire pardonner d'être née fille» (jeune femme africaine)

La majorité des femmes arrivées dans les quatre pays depuis ces dernières années ont des dettes de passage, qui s'échelonnent entre 2000 euros et 45 000 euros. Ces dettes sont variables en fonction du pays d'origine, de la «prestation» achetée : visa, contrat de travail, passeport, voyage, passage illégal de frontières, etc., et du type de négociation.

La dette a pu être contractée par la femme elle-même, mais bien souvent, la famille est aussi impliquée. Soit parce que des membres de la famille ont avancé l'argent qui doit être remboursé, soit parce que la famille s'est portée garante, au pays, de la dette. Dans tous les cas, la famille qui a envoyé ou laissé partir une des filles attend une aide substantielle pour améliorer ses conditions de vie : payer la scolarité des plus jeunes, dans la majorité des cas celle des garçons, les soins d'un des membres de la famille... Ceci est valable pour tous les migrants, hommes ou femmes, légaux ou illégaux.

Journal de terrain, Cabiria : *«L'opportunité du départ de P. a été arrangée avec l'approbation de sa famille. La part qu'elle leur envoie régulièrement est généreuse (dernier versement 1000 euros), somme qui permettra d'acheter une nouvelle maison, de payer les études de ses frères et sœurs et de faire venir l'eau chaude à la maison, selon elle). Elle a donné 900 euros à son patron et s'est envoyée 800 euros sur son compte personnel au pays.»*

Journal de terrain, LICIT : *«M. vient d'une zone rurale, cela fait un an et quelques mois qu'elle est à Barcelone. Elle a migré d'elle-même, avec une amie, pour travailler ici comme travailleuse du sexe. Elle a un fils de onze ans dont s'occupe sa famille en Roumanie. Quand elle leur téléphone, la première chose qu'on lui demande est « quand est-ce que tu envoies de*

l'argent ?» et M. envoie «quand elle l'a touché». Sa famille ne sait pas à quoi elle se consacre en Espagne ; en Roumanie, elle était comptable. Elle a essayé d'acheter une offre d'emploi, mais elle s'est fait escroquer.»

Une jeune femme africaine, en France, explique que, depuis son départ et grâce à l'argent envoyé, sa mère (qui est seule) a pu monter un commerce de tissus et de vêtements et embaucher deux personnes. Sa vie et son statut social ont été améliorés. Une autre, de Moldavie, explique qu'elle a pu faire soigner son fils qui souffrait d'une grave maladie cardiaque.

Une autre femme africaine disait «Si vous voulez arrêter mon proxénète, alors il faut aller au pays arrêter le village !»

R., Brésilienne, 45 ans : «Je suis là depuis 5 ans ; je fais des allers-retours. J'ai réussi à faire construire un hôtel à XX, sur une plage dans la région de Sao Paulo. Lorsqu'il sera fini, je rentre et je fais tourner mon affaire. Il est très bien placé, il y a beaucoup de touristes et de Paulistes qui viennent en week-end»... «Nous, entre Brésiliennes, on s'entraide pour venir, on est solidaires, parce qu'on est un groupe d'amies».

Cabiria, journal de terrain : «L. et F. viennent du Nigéria. Elles sont amies depuis qu'elles sont en France et n'ont pas le même «patron». Le «passage» de L. a coûté 42 000 euros et celui de F a coûté 45 000 euros.

Elles doivent donc rembourser leur dette avant d'être libres. L. a une «sous-patronne» qui vit à XX et à qui elle donne l'argent qu'elle gagne. Elle est libre de ses horaires et de sa cadence de travail. Elle pense avoir un statut d'égalité avec la «sous-patronne» qui tapine aussi, et me dit qu'elle s'est déjà battue avec l'ancienne qu'elle avait, ce qui a forcé «le grand Patron» à lui en donner une nouvelle. «Celle-là est OK» me dit-elle. Le «grand patron» a son frère qui vit dans le village de L., et il fait parvenir une partie de l'argent qu'elle gagne à sa famille et surtout à son père qui est souffrant. Elle a une bonne opinion de cette façon de procéder, le Boss est un homme bien selon elle. Je lui fais remarquer qu'un billet d'avion pour Lagos coûte dans les 3000 euros et que 42 000 euros pour un passage est une somme bien exagérée. Elle le sait bien mais bon «c'est le business». Si elle ne paie pas, elle sait que sa famille risque d'être prise à partie. Tous attendent beaucoup d'elle. La situation lui semble être extrêmement banale.

Plus maligne, F. s'est arrangée pour gagner la confiance de son patron pour ne plus avoir de sous-patron. Elle peut ainsi par un savant calcul, diviser son argent en trois:

- 1 part pour son patron
- 1 part pour ses parents (qu'elle envoie elle-même directement)
- 1 part pour un compte personnel secret qu'elle a ouvert au Nigéria avant son départ.»

Certaines femmes remboursent rapidement leur dette de passage, d'autres travaillent des mois sans pouvoir atteindre le montant requis ; mais, même si la dette est excessive et même si les conditions du remboursement sont coercitives, beaucoup de femmes ont un fort sentiment de loyauté et d'obligation.

En Autriche, une femme dominicaine dit à une intervenante qui lui fait remarquer que sa dette est vraiment excessive et qu'elle se fait abuser : *«mais c'est moi qui suis allée chercher cet intermédiaire pour venir ici ! Il ne m'a rien demandé».*

Ce lien par la dette (debtboundage), qui peut devenir une servitude, est un abus des droits humains. Mais aujourd'hui, dans tous les cas, entrer en Europe de l'Ouest sans intermédiaire est impossible. ILO (04) a démontré que ce phénomène existe dans pratiquement tous les domaines du travail informel à travers le monde. Les travailleurs sont tenus par des dettes et exploités. Dans tous les cas, l'absence de possibilité de recours à la loi ou aux droits formels pour dénoncer ces abus dans le travail, ne peut que les renforcer, et maintenir la personne dans une situation d'exploitation.

La dénonciation de l'abus conduit systématiquement, pour la femme, à la perte de son moyen de subsistance, et si elle ou sa famille ne sont pas directement menacées, elles subissent l'opprobre social, et le rejet du groupe (cela peut être à l'échelle d'un village ou d'un quartier, obligeant la famille à déménager). En Autriche ou en Espagne, elles ne prennent en général pas le risque de dénoncer les abus liés aux conditions de travail ou à la dette.

Dans le cas des femmes, elles peuvent d'autant moins faire valoir leurs droits qu'elle sont enfermées dans les représentations des «femmes coupables» ou «femmes victimes», représentations associées à leur activité de prostituées.

2.1.6 Les dispositifs de protection des victimes

Le manque de données et d'évaluations des dispositifs censés protéger les victimes est pour le moins surprenant, quand on sait que ce sont des modèles dans lesquels sont investis beaucoup de moyens financiers et humains. Parmi les rares données que nous avons pu récolter, il apparaît que le nombre effectif de victimes sauvées et réinsérées est sans commune mesure avec les nombre de femmes dites «victimes de trafic» (voir en première partie) ; une étude approfondie reste à faire.

Les modalités d'accès et de maintien dans ces processus sont strictes : on sait par exemple que, dans tous les pays, une femme qui reprend la prostitution ou quitte le programme ou le centre de réhabilitation est exclue du droit au titre de séjour.

Une jeune femme que Cabiria a suivie dans son périple a vécu la situation suivante : en janvier 2002, elle a dénoncé son proxénète (ex-petit ami). Voyant que la préfecture ne semblait pas lui délivrer de titre de séjour en France, elle a préféré partir en Italie où, pensait-elle, elle obtiendrait quelque chose. Là, elle a effectué 7 mois de détention préventive pour une affaire liée à son ancien proxénète, avant que l'affaire en question ne soit annulée. A sa sortie, elle a été placée dans un centre, qu'elle n'avait pas le droit de quitter, avec un titre de séjour et de travail de 6 mois renouvelable. Elle a eu un emploi de couturière pour 310 euros par mois en janvier 2004, qu'elle a ensuite quitté. Cette jeune femme avait fait une première année de médecine dans son pays et rêvait de reprendre ses études.

Aujourd'hui, après deux ans de tentative pour se «réinsérer», 7 mois de détention préventive (pour rien), elle commence à se sentir quelque peu déstabilisée psychologiquement...

En France, lorsque la loi est appliquée, elle l'est de la manière suivante : la personne a potentiellement une autorisation de séjour d'une année assortie du droit de travailler. Dans les faits, elle ne reçoit qu'un récépissé, reconductible de trois mois en trois mois. Ce type de document ne permet ni de trouver un emploi, ni de trouver un logement, ni d'ouvrir un compte bancaire, conditions sine qua non à l'insertion. En outre, si la personne est reprise sur le trottoir, son autorisation de séjour est suspendue.

«De mars 2003 à juillet 2004, le ministère de l'Intérieur a dénombré 5619 interpellations pour racolage passif. **84% des personnes interpellées sont étrangères.** 90% sont des femmes. Parmi elles, 39,5% sont originaires de Roumanie, de Bulgarie et d'Albanie. 34,5% viennent du Nigeria, du Cameroun et de Sierra Leone. 15% sont françaises. 6% sont originaires d'Amérique du Sud, 3% sont du Maghreb, et 2% viennent d'Asie.»

«Depuis mars 2003, 204 autorisations provisoires de séjour (APS, voir plus haut) ont été délivrées par les préfectures du pays. **Onze femmes ont reçu une carte de séjour d'un an renouvelable et 265 femmes ont été expulsées** (c'est nous qui soulignons). Actuellement, une dizaine de femmes sont dans des logements sécurisés. Ce sont des endroits dont l'adresse est gardée secrète.»

«De son côté, le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) ou les syndicats de police dressent un bilan très négatif de cette loi «qui ne leur a pas donné de véritables moyens de lutter contre le proxénétisme», explique Jean-René Doco, secrétaire national du Syndicat national des officiers de police (SNOP). «Les PV ont permis d'assainir certains quartiers, ajoute-t-il. Mais ça n'a pas été une réussite. La plupart des actions sont dirigées contre les prostituées étrangères, alors que c'est surtout la lutte contre le proxénétisme que devrait favoriser le texte.» Une situation que reconnaît implicitement le préfet de police de Paris, Jean-Paul Proust : «Nous n'avons pas toujours les moyens de remonter les grandes filières en raison de leur caractère international.» Mais il insiste : «Ce qui m'intéresse, c'est le nombre de proxénètes qu'on arrête : 709 depuis 2003.» (Le Monde, 4 septembre 04).

Comment peut-on comprendre le rapport entre 5 619 femmes interpellées et 709 proxénètes arrêtés ? Peut-on vraiment affirmer que la meilleure protection des femmes réside dans le fait de les interpeller ?

Il arrive que la police elle-même facilite l'obtention des papiers, en dehors des dispositifs légaux, à condition que la femme s'engage à servir d'indicateur. Dans ce cas, l'intervention auprès des services préfectoraux semble se faire «discrètement», la femme qui accepte ce type de collaboration reçoit un permis de séjour en échange des services rendus, et elle n'est pas interpellée. Les conditions ne sont pas toujours très claires, mais la délivrance des papiers n'en demeure pas moins possible.

2.1.7 La santé

En Autriche, les femmes migrantes doivent passer une visite médicale de prévention IST/VIH payante chaque semaine pour avoir le droit de continuer leur travail. Les institutions sanitaires réalisent leur mission de contrôle en coopération avec les forces de l'ordre et les avertissent lorsque l'une d'entre elles ne se présente pas à la visite médicale obligatoire, auquel cas, celle-ci est arrêtée par la police.

Malgré ce dispositif, les femmes migrantes en Autriche n'ont pas accès à la sécurité sociale. Elles bénéficient seulement de l'assurance-santé qui ne couvre que leurs frais de soins mais ne perçoivent aucun droit concernant, par exemple, la retraite, la maternité, ou les indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

Ainsi, lorsqu'elles sont enceintes, elles sont contraintes à retourner dans leur pays pour accoucher. En outre, l'Autriche étant le seul pays européen où n'existe pas la loi du regroupement familial, elles sont automatiquement expulsées à la naissance de leur enfant puisque le nouveau-né n'est pas reconnu par les autorités.

Or, en cas d'expulsion, les femmes migrantes n'ont plus le droit de revenir en Autriche pour une durée de 5 ans...

En Espagne, le contrôle imposé à travers l'obligation de se faire enregistrer à la mairie viole les droits fondamentaux d'accès à la Santé et à l'Éducation, entre autres. En effet, les personnes immigrées en situation irrégulière ne s'inscrivent pas par crainte des conséquences (être expulsées). Elles restent donc exclues et forcées à une plus grande précarité.

Ce dispositif aggrave la situation des femmes travailleuses du sexe qui travaillent dans des clubs, car en cas de situation irrégulière, beaucoup d'entre elles ne s'inscrivent pas dans le registre des mairies et n'accèdent pas, par conséquent, aux services sanitaires gratuits. Ceci aboutit au fait que ce sont les propriétaires des clubs qui décident à leur place des médecins et des contrôles sanitaires et les leur imposent à des prix abusifs.

Cette situation d'exploitation, de la part des propriétaires des établissements, est confirmée par les observations des organismes sanitaires qui tentent de donner des informations et de l'attention sanitaire aux femmes qui travaillent dans ces clubs dispersés en Catalogne.

2.2 Les violences contre les femmes migrantes travailleuses du sexe

Les questions des violences contre les femmes sont étudiées depuis peu en Europe et leur occultation demeure une réalité sociale. Sauf exception, leur prise en compte concernant les étrangères est encore plus rare. C'est dans le champ des études féministes que cette problématique émerge en premier lieu. Parmi les différents travaux, l'article de Jalna Hanmer (77) pose les bases de l'analyse structurelle des violences faites aux femmes. Nicole-Claude Mathieu, anthropologue française (85), analyse les mécanismes qui leur permettent de perdurer. Daniel Welzer-Lang a contribué à la synthèse des travaux existants et propose des apports complémentaires à partir de ses recherches empiriques et théoriques (Welzer-Lang, 88, 92, 96, 99). L'enquête sur les violences faites aux femmes en France (ENVEFF, 01), ainsi que d'autres enquêtes en Espagne (Amnesty, 03) ou en Europe de l'Est (Jemric, 03) nous apportent des données extrêmement précises sur la situation actuelle.

Pour de nombreux-ses auteur-e-s, la violence est le mode central de la régulation des rapports entre les hommes et les femmes, en particulier dans la sphère domestique. Elle est le plus couramment définie comme l'usage de la force pour porter atteinte à l'intégrité d'autrui. La violence n'est pas seulement physique, elle peut être psychologique; elle se manifeste le plus souvent dans une dynamique interpersonnelle, mais cette dynamique interpersonnelle n'est pas le fruit du hasard, elle est rendue possible par la structuration même de la société, que ce soit du point de vue des relations entre les hommes et les femmes ou entre l'État et les citoyens, comme nous le verrons ci-après. La violence contre les femmes s'articule sur les violences politiques, symboliques et structurelles contre les femmes, qui sont inscrites dans les fonctionnements politiques, sociaux et économiques inégalitaires de la société. Par exemple, la structuration du marché du travail, les politiques sociales et familiales, les orientations scolaires et les qualifications, le syndicalisme, etc.

Il importe de mettre en perspective les analyses féministes avec la réalité des violences subies par les femmes qui exercent la prostitution.

Jalna Hanmer (77) montre que l'État joue un rôle dans la création de la dépendance des femmes vis-à-vis des hommes. *«Tout ce que les hommes extorquent aux femmes, qu'il s'agisse de bénéfices économiques, sexuels ou de prestige repose fondamentalement sur l'usage de la force ou de la menace, tout comme la domination exercée sur une classe sociale, un groupe ethnique ou une nation. (...) la violence et la peur de la violence façonne les comportements.»* (Hanmer, 77). Elle se manifeste à la fois par l'exclusion des femmes des sphères du pouvoir (exclusion de la sphère publique) et par l'obligation qui leur est faite de se charger des tâches domestiques (assignation à la sphère privée). Colette Guillaumin (92) pour sa part insiste sur l'appropriation collective (espace public, travail) et individuelle (sphère privée, famille, mariage) des femmes par les hommes.

Nicole-Claude Mathieu analyse la connaissance que chaque groupe a de la domination. Les dominants en connaissent le *«mode d'emploi, les mécanismes économiques et les justifications idéologiques, les contraintes matérielles et psychiques à utiliser et utilisées (...) le dominant connaît les moyens de la domination»* (Mathieu, 85).

Elle explique comment, par la violence omniprésente, ou par la menace de la violence se construit la *«conscience dominée des femmes»*. Cette violence s'exprime avant même que les femmes n'en prennent conscience, sous la forme du contrôle social. Ainsi les femmes sont censées rester à la place qui leur est prescrite, même dans nos sociétés où elles semblent avoir une certaine liberté de conscience ou de comportement. Cette liberté est définie et bornée par la stigmatisation des choix déviants, comme l'homosexualité, le célibat ou le refus de la maternité.

Il s'agit bien d'aliénation. Celle-ci est rendue possible par plusieurs mécanismes : la médiatisation de la conscience des femmes, le secret maintenu entre hommes, la fausse symétrie entre les dominants et les dominées, la double contrainte paradoxale sur la sexualité des femmes, et les violences et contraintes physiques (Mathieu, 85).

Comme Corinne Monnet le décrit (Monnet, 97), ce qui a toujours défini les femmes, c'est le fait qu'elles aient une identité subordonnée à leurs relations à autrui. «Fille de», «femme de», «mère de», etc. sont toujours là pour rappeler que les femmes sans hommes sont potentiellement déviantes et illégitimes.

L'existence d'une identité indépendante, c'est-à-dire distincte des relations à autrui, est la base nécessaire pour avoir conscience de son propre moi, afin d'attribuer du sens à ses propres expériences (Sturdivant, 83). Se définir en fonction des hommes, chercher le sens de sa vie dans l'adaptation aux désirs masculins ne peut pas permettre la réalisation de soi. C'est ce que des féministes psychologues ont bien étudié. Ainsi, comme l'écrit Susan Sturdivant, *«une comparaison du rôle sexuel féminin et de notre description de la réalisation de soi montre qu'ils sont logiquement incompatibles, pour ne pas dire mutuellement exclusifs»*. Cela peut d'ailleurs nous faire penser aux fameuses caractéristiques psychologiques imposées aux femmes, comme la dépendance, le sur-développement de l'affection, du soin aux autres... : force est de constater que ces pseudo «qualités féminines» sont les conséquences de l'oppression et de la subordination.

«Quand une femme pose des actes de confiance en soi, d'affirmation de soi, d'autonomie et d'indépendance, ceux-ci sont considérés comme de l'arrogance, de l'agressivité, de l'égoïsme et de l'indifférence. C'est encore le double standard qui sévit ici. Le même comportement est perçu et interprété différemment selon le sexe de la personne et les assignations qu'on lui impose. Le fait que les femmes soient définies par leurs relations à d'autres fait qu'elles sont dirigées par les autres plutôt que par elles-mêmes et ceci a des conséquences psychologiques : non seulement cette direction par autrui engendre le doute de soi, alimente le besoin d'approbation des autres mais de plus, en «investissant la plus grande partie de son identité dans les autres, on leur donne aussi le pouvoir de définir la réalité» (Sturdivant, citée par Monnet, 97).

Si la conscience de soi des femmes est noyée par leur conscience excessive des autres, il est difficile pour elles de se créer sujet. Ceci est bien une conséquence de l'appropriation des femmes par les hommes. Colette Guillaumin parle aussi des effets de l'appropriation sur l'individualité. On exige de la classe des femmes *«qu'elle se dilue, matériellement et concrètement, dans d'autres individualités. (...) la privation d'individualité est la séquelle ou la face cachée de l'appropriation matérielle de l'individualité» (Guillaumin, 92)*. La constante proximité et charge physique des autres dévolue aux femmes *«est un puissant frein à l'indépendance, à l'autonomie; c'est la source d'une impossibilité à*

discerner, et a fortiori à mettre en œuvre des choix et des pratiques propres» (Guillaumin, 92). L'appropriation matérielle conduit à la dépossession mentale de soi-même (Monnet, 97).

En règle générale, il reste des freins à la reconnaissance de la violence contre les femmes, dont parmi eux :

- La difficulté à reconnaître et à nommer la violence (de la part des institutions comme au niveau individuel).
- Les femmes en particulier identifient difficilement la violence structurelle, qui se manifeste dans les violences au quotidien ; Welzer-Lang (96) a mené une étude comparative sur la violence dans le couple. En interrogeant séparément les deux membres du couple, il montre que les hommes élaborent la pression de manière stratégique et continue, en utilisant différentes formes de violence (mépris, menace, actes), alternant avec des cadeaux ou des marques de gentillesse, tandis que les femmes, dans les mêmes circonstances, perçoivent les actes de violence comme isolés, accidentels ; de ce fait, elles limitent leurs capacités de résistance.
- La construction de l'aliénation des femmes, par l'usage de la violence ou de la menace de la violence peut conduire jusqu'au déni (comme système de protection psychique) de cette violence par les femmes elles-mêmes (Mathieu, 85).

Ce chapitre, même s'il traite de prostitution, doit nous rappeler comment s'articule la violence contre les femmes en général, car la description de nos résultats est finalement un prisme (Pheterson, 01) ou un miroir grossissant de la violence contre les femmes (Guillemaut, 01). En effet, la violence est ici décuplée, parce que ces femmes-là ne sont pas à la «bonne» place (Pheterson, 01 ; Mathieu, 85).

Notre analyse s'articule sur les sources suivantes : le «questionnaire violence» passé auprès de 100 femmes des quatre pays de l'étude, les ateliers sur la violence conduits en Autriche et en Espagne, et le journal de bord des équipes en France, ainsi que sur l'observation participante. Une première remarque est la manière dont les femmes de l'étude perçoivent et analysent les violences. Dans les réponses aux questionnaires, il apparaît clairement que les violences sont sous-estimées, et ce pour les raisons suivantes :

Les femmes vivent avec la violence et ont intégré les risques de violence comme des «risques du métier» ou de l'illégalité ; une des manières de résister à ces violences est de ne pas les nommer ou ne pas les reconnaître. Le seuil de tolérance des femmes migrantes travailleuses du sexe n'est pas le même que celui de personnes qui seraient moins confrontées à la violence. Par exemple, le fait qu'un client puisse exiger une relation sans préservatif est tellement fréquent (estimé à 2 sur 3 dans les différents pays), que les femmes ne l'identifient pas comme une violence à leur égard. Ou encore, la brutalité ou le manque de respect de la part de la police est vécu comme quelque chose de « normal », et n'est pas identifié comme de la violence. De même, la pression exercée par les patrons ou par les intermédiaires est vécue comme partie intégrante de leur activité ; elles ne peuvent pas changer cela.

En revanche, lors des ateliers, ou lors d'entretiens approfondis, les femmes identifient clairement toutes les formes de violence auxquelles elles doivent faire face.

Les cadres d'analyses de la violence sont nombreux, nous avons choisi de nous référer à une typologie proposée par Philippe Bourgois (02), qui nous permettra de synthétiser nos observations. Il distingue quatre types de violences : politique, structurale, symbolique et quotidienne.

«Le terme de «violence politique» désigne une répression physique, directement et intentionnellement exercée par l'armée ou la police à l'encontre d'opposants, au nom d'une idéologie, d'un mouvement politique ou d'un Etat [...]. Le terme de «violence structurale» se réfère à l'organisation politique-économique de la société qui impose des conditions de détresse physique et psychologique, allant des taux élevés de mortalité aux conditions de travail abusives. Cette violence est enracinée, à une échelle macro, dans les structures : le caractère inégal du commerce international, par exemple s'exprime localement par une forte exploitation des salariés [...]. La violence symbolique correspond au processus d'intériorisation et de légitimation des inégalités, en les faisant apparaître comme naturelles, allant du sexisme au racisme en passant par les expressions intimes de la domination de classe [...]. Le concept de «violence quotidienne» [attire notre attention] sur une dimension plus phénoménologique des «crimes en temps de paix» et sur les «petites guerres» et les «génocides» qui frappent les dominés». Pour Bourgois, il

s'agit des «*pratiques routinières et des expressions ordinaires d'agressions interpersonnelles qui servent à normaliser la violence, à une échelle micro, dans les conflits familiaux ou sexuels*». Il note que les violences quotidiennes, y compris les violences des hommes sur les femmes, servent à alimenter et à normaliser la terreur.

Paul Farmer (01) pour sa part remarque : «*Ne jamais perdre de vue la matérialité du social permet d'éviter un romantisme mal venu dans l'étude de la violence structurelle. Un compte rendu honnête des gagnants, des perdants et du score global constitue un garde-fou essentiel contre l'exaltation de ceux qui, comme nous, sont généralement à l'abri de la violence structurelle. Je vous prie d'excuser le manque d'élégance de l'expression «matérialité du social». (...) La vie sociale en général, et la violence structurelle en particulier, ne peut se comprendre sans recourir à une approche profondément matérialiste des phénomènes ethnographiquement visibles. (...) Formulons ainsi les choses : à quelques variantes près, le degré d'oppression est inversement proportionnel à la possibilité de résister à cette oppression.*»

Nicole-Claude Mathieu approfondit les déterminants matériels et psychiques de l'oppression des femmes, par la violence, par la menace de la violence en toutes circonstances et par la limitation de la conscience des femmes, en limitant leur accès au savoir, aux informations. «*La violence principale de la domination consiste à limiter les possibilités, le rayon d'action et de pensée de l'opprimé-e : limiter la liberté du corps, limiter l'accès aux moyens autonomes et sophistiqués de production et de défense [...], aux connaissances, aux valeurs, aux représentations, y compris aux représentations de la domination*» (Mathieu, 85).

2.2.1 Violence politique

Nous l'avons vu, elle se cache dans chaque repli des lois et des circulaires contre les migrations, dans les conséquences matérielles de l'application des lois sur la prostitution (qu'elles soient de tendance réglementaristes ou abolitionnistes) et sur la migration, mais aussi dans l'approche du trafic, si celle-ci se matérialise uniquement sous l'angle de la criminalisation du franchissement des frontières, et de la pratique illégale de la prostitution, ce qui est le cas dans les pays de l'étude.

Que dire d'un pays où les politiques migratoires empêchent entre autres l'accostage de bateaux qui transportent des clandestins comme en Italie? Comment qualifier une politique qui vise à raccourcir les délais d'expulsion, en les confiant à la police, en limitant le recours aux avocats et aux juges, et à en faciliter l'application par la création de nouveaux délits (le racolage) comme en France ou en Italie ? Ou un pays où la demande d'asile politique est examinée (et dans la majorité des cas rejetée) en 72 heures, comme en Autriche, par exemple, modèle qui séduit les autres pays [La France vient de raccourcir les délais de constitution des dossiers de demande d'asile à 21 jours et leur examen dans certains cas à 96 heures. (*Le Monde*, 9 août 04)]

Journal de terrain, Cabiria, juillet 2003 : *«Une femme a été mise en garde à vue dans la soirée, elle a supplié les policiers de la relâcher car elle est diabétique et doit prendre de l'insuline. Sa requête a été rejetée, elle a été mise en cellule, sans boire ni manger, et, au petit matin, elle a dû être hospitalisée en urgence, victime d'un coma diabétique».*

1er avril 2003 : *«5 jeunes femmes ont été menottées, arrêtées et mises en garde à vue pour racolage par des policiers en civil. 3 d'entre elles ont passé 20 h enfermées sans eau ni nourriture et ont dû subir des fouilles au corps».*

28 juin 2003 : *«Une dizaine de policiers ont interpellé 3 femmes dont 2 qui ne travaillaient pas à ce moment-là. Ils les ont contrôlées et ont filmé toute l'intervention avec une caméra. Ils disaient que c'était pour l'école de police. Certains sont rentrés dans la camionnette de l'une des personnes qui travaillait au moment du contrôle. Les femmes ont protesté et elles ont alors été violemment sorties du véhicule. Elles ont essayé d'appeler la ligne d'urgence de Cabiria, mais les policiers leur ont arraché le portable des mains. Quand elles ont demandé à voir les cartes des policiers, l'un d'entre eux leur a répondu : «tu ne veux pas que je te donne mon numéro de portable, non plus !».*

Que dire d'un pays où des policiers, représentants du potentiel de la violence légitime de l'Etat, comme le définit Max Weber, peuvent commettre des viols en bande organisée sur des personnes sans droit ?
«Le 10 décembre 2003, 3 CRS sont mis en examen et écroués à Paris,

pour viol en réunion, commis par une personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction, sur des prostituées étrangères. D'autres de la même compagnie pourraient être mis en cause. L'information judiciaire a été ouverte à la suite d'une enquête de l'Inspection Générale des Services. 2 des policiers ont reconnu avoir mené ce genre d'expédition à plusieurs reprises par le passé. Le rapport de l'IGS laisse également penser qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé» (Le Monde, 12 décembre 03). Le 2 avril 2004, 3 policiers du commissariat central de Lille sont incarcérés pour viols simples ou en réunion et corruption passive à l'encontre d'une prostituée. Ils auraient, des mois durant, abusé de leur statut pour faire pression sur une mère de famille qui se prostituait pour arrondir ses fins de mois. «Ces trois gardiens de la paix la menaçaient notamment de poursuites pour racolage passif si elle ne se soumettait pas à des prestations gratuites» (Le Figaro, 05 avril 04).

«Le 28 janvier 2004 à Strasbourg, un adjoint de sécurité de la police des frontières est écroué après avoir été mis en examen pour viols par abus d'autorité sur une prostituée, et vol avec violences par personne dépositaire de l'autorité publique» (AP, 28 janvier 04).

«Six gardiens de la paix du commissariat de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) ont été mis en examen pour viols commis par personnes abusant de leur autorité, vols en réunion, infraction à la législation sur les stupéfiants et non-dénonciation de crime. Ils utilisaient ces infractions comme moyens de chantage. Pour confisquer l'argent des passes et obtenir des faveurs sexuelles. Du «maquereautage», selon un enquêteur. Puis les filles n'ont plus voulu de ces «arrangements». Selon elles, ils ont continué à les racketter, à les embarquer et à les violer. Ils ont parfois abusé d'elles à bord des voitures de police sur une aire de stationnement de la Porte de la Chapelle» (Libération, 26 juin 2004).

En France, il y a eu plusieurs cas de viol et d'abus de personnes prostituées par des policiers en l'espace de quelques mois après le vote de la loi LSI. On ne peut donc pas parler d'une «bavure» isolée, et le fait que ces crimes aient été commis en groupe laisse imaginer une complicité collective vis-à-vis de l'abus de la force.

Dans le même registre, pourquoi plusieurs femmes -sans droit au séjour- qui portent plainte pour viol sont-elles expulsées comme à Toulouse en

février 2004 ? Ou encore comment est-il possible que les gardes des établissements (sous contrat avec l'Etat) où sont hébergés les demandeurs d'asile en Autriche forcent les femmes à des relations sexuelles avec eux, et que les plaintes des femmes ne soient pas enregistrées ?

Atelier LICIT : *«Ils arrivent toujours trop tard ou te disent qu'ils ne peuvent rien faire contre les groupes d'hommes armés qui passent en voiture dans la zone. Une chose est claire, contre nous oui, qui n'avons pas de pistolets. C'est terrible l'état d'impuissance dans lequel nous sommes.»*

Grisélidis, journal de terrain : *«Il y a une semaine, j'ai été agressée par un homme, il m'a volé mon sac, mon téléphone, mon argent, ma veste, il m'a menacée avec un grand couteau, qu'il a mis sur ma gorge, puis il m'a jetée par terre. Une de mes copines qui parle français a appelé la police, il était 3 heures du matin ; le policier a demandé ce que je faisais à cette heure-là dehors, ma copine a dit qu'on était prostituée, le flic a raccroché. Pourtant j'avais la description du type, de sa voiture, mais ça n'intéresse pas la police.»*

L'association a aussi suivi une grave affaire de rapt, à Toulouse, avec viol et violence. La jeune femme avait tous les éléments pour identifier les criminels. Or, pour la seule enquête de police, il aura fallu près d'une année de pourparlers, car le dossier a été «égaré» par les services de police entre Brive (une ville à 200km) et Toulouse.

Comment qualifier, enfin, un ensemble de nations qui refuse la citoyenneté aux personnes résidant sur son territoire (Sharma, 03). En Autriche, l'autorisation de séjour et de travail dans l'industrie du sexe n'ouvre pas droit au regroupement familial pour sa titulaire ; ainsi on reconnaît aux femmes le droit de travailler pour le service et le divertissement, de payer des impôts et des taxes, mais pas celui de vivre sa vie privée.

Le UNHCR (03) rappelle que les femmes victimes de trafic devraient être considérées comme groupe social opprimé, conformément à la convention de 51 ; l'OMS (WHO, 03) a de plus édité un guide de «bonnes pratiques» pour garantir l'éthique dans l'intervention et le respect des droits des femmes ; l'OIL, le CAHTEHT (Conseil de l'Europe) et l'OIM

proposent des cadres d'action qui, malgré leurs imperfections, fixent les règles de respect minimum des droits humains.

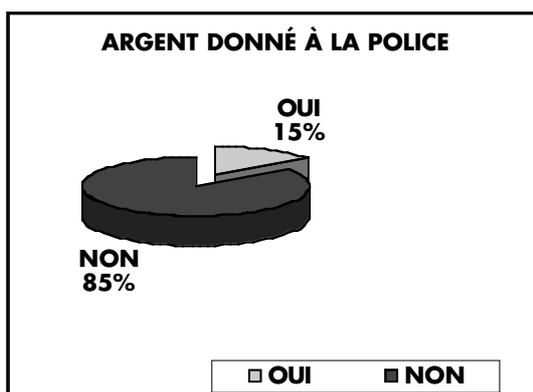
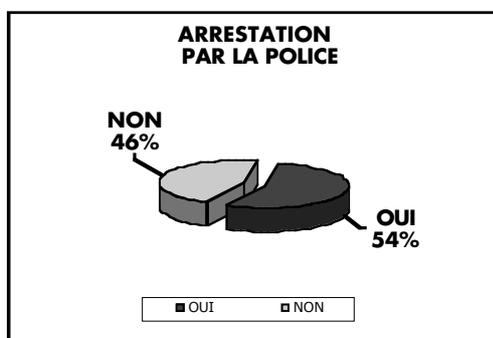
Or dans les quatre pays de l'étude, ces droits sont bafoués par ceux-là même qui se sont engagés à les respecter en signant des conventions internationales...

La police est, dans tous les pays, chargée de faire connaître les positions de l'Etat en matière de prostitution et de migration. Il n'est alors pas étonnant que les femmes perçoivent le harcèlement policier comme une partie intégrante de leurs conditions de vie. En effet, elles ont intégré ces violences comme allant de soi, puisqu'elles savent qu'elles sont elles-mêmes dans une situation définie par l'Etat comme illégale.

Ceci s'est confirmé avec la mise en application de la loi LSI (qui pénalise le racolage) après mars 2003 en France. Dans les premiers mois, les femmes étaient révoltées par les conditions de mise en garde à vue, puis, petit à petit, elles ont seulement estimé être chanceuses si elles n'étaient pas trop maltraitées. Les réactions sont semblables en Espagne : «Face à la menace, tu ne peux rien faire, parce cela pourrait être pire», note une femme en faisant référence clairement à la situation d'illégitimité légale et administrative.

Ateliers LICIT : *«Là, les femmes identifient des abus divers de la part de la police lorsqu'elles sont arrêtées et envoyées vers des Centres d'Internement, où elles ne peuvent pas être retenues plus de 72 heures. Parmi ces abus, nous pouvons souligner : l'absence d'information concernant leurs droits, le retrait du passeport, la non-désignation d'un avocat, l'absence d'un interprète, le maintien dans le Centre pendant plus de 72 heures, l'obligation de signer des documents qu'elles ne comprennent pas».*

54% des répondantes de l'étude ont déjà été arrêtées par la police (le pourcentage est beaucoup plus élevé pour Lyon et Toulouse), et 10% ont déjà fait de la prison, soit du fait de leur situation d'irrégularité, soit de leur activité. Plus grave, 15% ont déclaré avoir donné de l'argent à la police, pratique connue sur le terrain comme l'un des moyens d'échapper aux conséquences des contrôles.



L'application des lois révèle également comment la violence politique s'installe subtilement dans des pays démocratiques. En vertu de la protection des victimes, une femme qui dénonce son proxénète doit obtenir des papiers. Outre que ce principe même de «droit contre délation» est déjà en soi une forme de violence politique (Cabiria, 02, 03), son application est révélatrice. En France, la personne reçoit un récépissé valable 3 mois et renouvelable, avec autorisation de travail (APS), et non une carte de séjour d'une année. Ainsi, elle ne peut avoir accès ni à un emploi, ni à un logement, ni à un compte en banque, ni à une prestation sociale de droit commun, car la durée de son titre de séjour est trop brève. La plupart des femmes dans cette situation retournent travailler dans la rue pour gagner leur vie. Elles y sont arrêtées pour racolage et leur titre de séjour leur est retiré, et elles peuvent alors être expulsées.

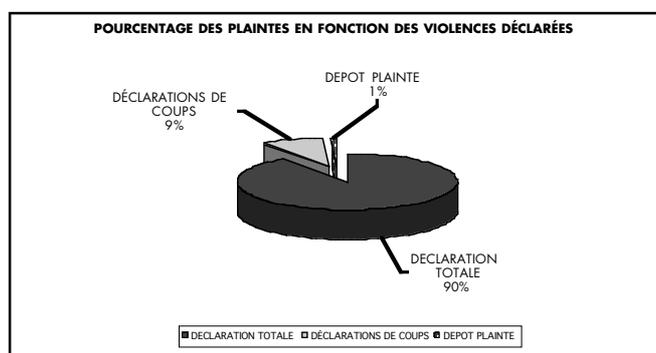
2.2.2. Violence structurale

Elle se manifeste dans les conditions de migration et de travail, dans les modalités de nonaccès au logement, aux droits légaux.

En Autriche, pays réglemmentariste, le travail du sexe est encadré par la loi ; mais, pour le travail du sexe, les droits légaux sont inférieurs aux droits du travail légitime, et la dépendance des femmes à leur patron est organisée par l'Etat (collecte et contrôle des impôts par les patrons, permis de travail contraint et n'ouvrant pas de droits, etc.). En Espagne, sous la pression des syndicats patronaux, les femmes qui travaillent dans les établissements n'ont aucun droit. Or le seul moyen d'obtenir un titre de séjour est d'avoir un contrat de travail. Que ce soit en Autriche ou en Espagne, un contrat dans le travail du sexe n'ouvre pas de droit au séjour dans la durée, ni à la possibilité de dénoncer des abus dans le travail.

LICIT, journal de terrain : «*B. et F., d'origine équatorienne, racontent qu'elles ont payé entre 900 et 1500 euros pour une offre d'emploi auprès d'un employeur officiel. Et elle était fausse, elles n'ont rien pu faire contre leur abuseur. Le prix des faux contrats peut s'élever jusqu'à 3 000 euros*».

En France ou en Italie, où la prostitution est illégitime, le fait de se prostituer devient un délit. Dans ce cas, quelle que soit la forme de violence dont une femme peut être victime, elle ne peut pas faire valoir ses droits ni se défendre ; on l'a vu sur les cas de viol à Toulouse, et dans les descriptions des modes de vie des femmes.



La situation d'illégitimité et d'illégalité des femmes les place de fait dans une situation de totale dépendance à n'importe quel patron (légitime) ou escroc, qui peut abuser de son pouvoir en toute impunité - puisque la femme ne peut pas déposer plainte sur ses conditions de travail, car elle risque le mépris, le rejet de sa plainte, voire l'expulsion. Si une femme dénonce un abus ou une violence, le seul cadre disponible est le dispositif de protection des victimes, auquel cas elle devra :

- Prendre le risque des représailles pour elle ou pour sa famille
- Arrêter la prostitution, donc perdre son moyen de subsistance
- Entrer dans un programme de réhabilitation où elle sera contrôlée par des travailleurs sociaux et par la police (si elle reprend contact avec ses proxénètes ou avec le travail du sexe, elle est exclue du programme, et perd son titre de séjour).

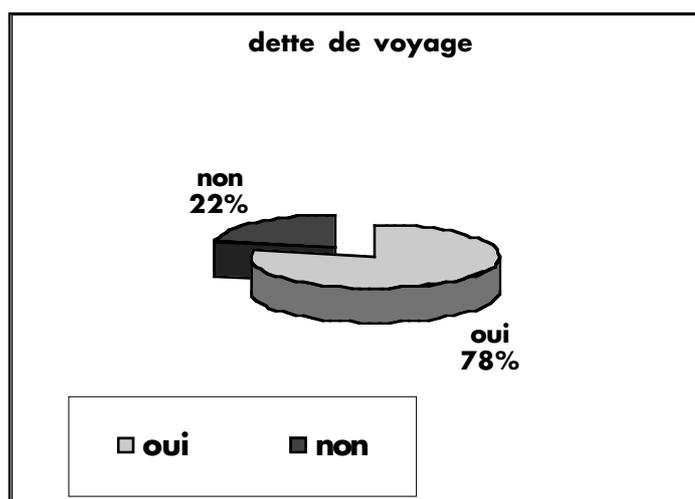
Or, les rares commentaires sur les dispositifs d'aide aux victimes nous incitent à douter de leur efficacité. L'équipe de terrain de l'OIM Pristina (Albanie) estime que nombreuses sont les femmes qui refusent leur assistance (OIM, 01 a). En Albanie, une étude montre que sur 150 femmes prises en charge dans un programme de réintégration, 60 sont reparties un an plus tard (Luminovska, 03). L'auteur de l'étude s'interroge à plusieurs reprises sur l'efficacité des dispositifs, et surtout sur les options laissées aux femmes et le degré de contrainte imposé par les dispositifs. Une autre étude montre que, en Belgique, 70% des femmes sont amenées dans les centres d'hébergement pour victimes par la police ; si 13% ont obtenu un titre de séjour, 30% des femmes sont parties pour des raisons inconnues, pour 10% la procédure a été interrompue pour manque de coopération de la victime, et 21% ont été rapatriées (Payoke et al., 01-03).

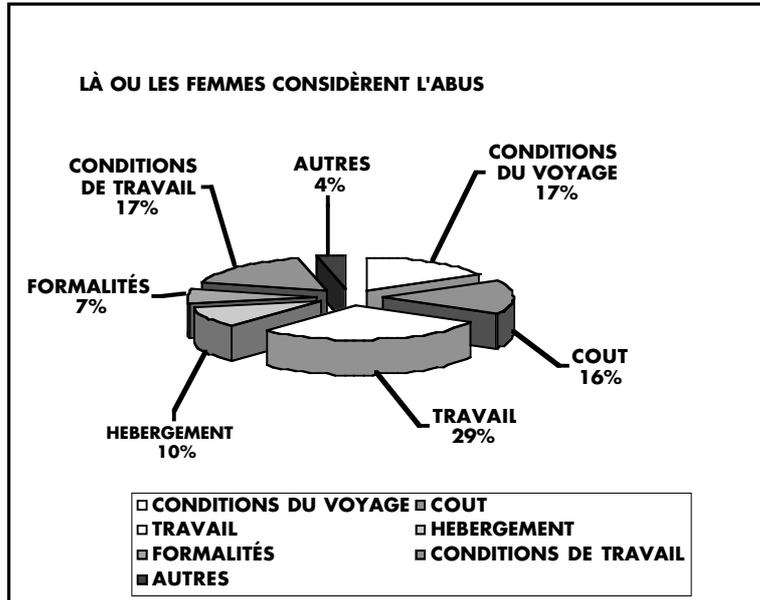
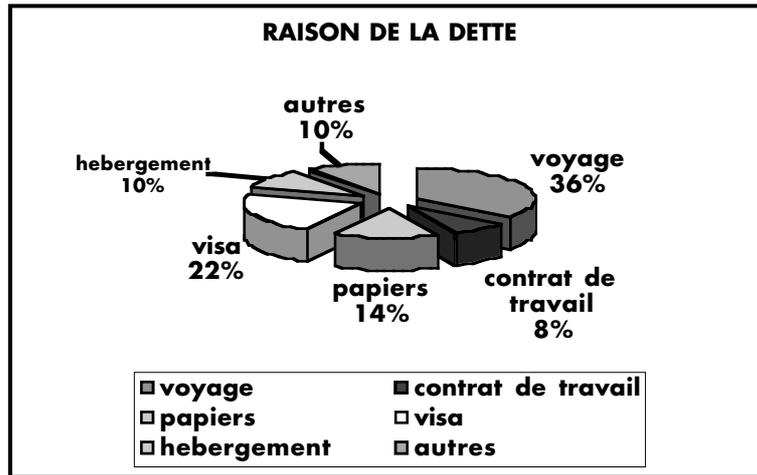
L'étude montre par ailleurs que, pour celles qui ont trouvé un emploi, c'est toujours dans le travail domestique (hôtellerie, soin aux personnes...).

Citons un dernier exemple à Toulouse : Une femme étrangère a quitté le travail du sexe. Elle est actuellement femme de ménage dans un hôtel, payée à la chambre et à la journée, par le biais d'une entreprise d'insertion. Cette situation dure depuis près d'un an, mais cette femme ne peut obtenir de son employeur un contrat de travail en règle. Cette femme, et les intervenantes de l'association, veulent dénoncer cette situation à l'inspection du travail. Or, après réflexion de l'ensemble des intervenants professionnels de l'insertion, il vaut mieux ne rien dire pour

le moment, car sinon, cette femme perdrait sa place... et ses papiers. La violence structurelle est aussi enracinée dans l'intersectionnalité (intersectionality) entre genre, race et classe (Maher, 97). La prostitution et le trafic sont des illustrations emblématiques de cette intersectionnalité à l'œuvre.

Les femmes sont issues de pays dominés du point de vue économique et politique, sur l'échiquier mondial ; dans leur propre pays, elles appartiennent à des groupes sociaux eux aussi dominés, et elles subissent les inégalités de genre ; lorsqu'elles émigrent, elles n'ont pas les outils nécessaires à la migration de façon autonome (Guillemaut, 04 (a)), et elles doivent faire appel à des intermédiaires (le marché du trafic est dominé par les hommes, même si, à la marge, les femmes peuvent y participer comme «adjointes») ; arrivées dans le pays de destination, c'est en tant que femme et en tant qu'étrangère qu'elles sont soit utilisées (par des clients à la recherche d'exotisme ou par des familles qui délèguent le travail domestique), soit exploitées par des patrons, ou escrocs, qui profitent de leur situation d'illégalité et de non accès aux droits. On le voit dans les schémas suivants, même si leur démarche de migration est autonome, les contraintes structurelles font que les femmes sont soumises à des abus de la part des intermédiaires, en particulier après leur arrivée à destination. 78% ont des dettes liées à leur voyage, ce qui fait écho à l'étude belge, qui a identifié 71% victimes dans ce cas (Payoke et al., 01, 03).





Dans l'approche qualitative, on peut identifier des situations où les abus sont contournés, et d'autres où ils sont sans limite.

G., une femme moldave d'origine ukrainienne a payé un passeur 3500 euros pour aller de Hongrie en France. Elle a voyagé cachée dans un camion. Comme elle avait assez d'argent pour payer, elle n'avait plus de dette à son arrivée et elle a pu travailler pour elle.

F. du Nigéria, était la co-épouse d'un mari violent, qui l'a répudiée et menaçait de la tuer.

«Il se trouve que ma mère vivait dans le même quartier que la famille de V. Ces gens lui ont dit qu'ils avaient les moyens de me faire partir en Europe où je pourrais travailler et être en sécurité. On a accepté tout de suite. Ils ont fait les papiers, m'ont donné mon nouveau nom, j'ai pu prendre l'avion et je suis arrivée à Paris (Roissy). Là, j'ai dit que j'étais Sierra Léonaise, et j'ai pu passer. V. m'a amenée à Lyon, à l'hôtel. Là, elle m'a donné des habits sexy et m'a dit d'aller travailler dans la rue. Je ne voulais pas, je n'étais pas venue pour ça !! J'ai dû céder. V. m'a battue et m'a menacée, elle a menacé ma famille au pays. Je devais lui rembourser 40 000 euros. Je ne pouvais pas faire autrement, elle avait mes papiers et il y avait toujours la menace sur ma famille. J'ai payé les 40 000 euros, et maintenant je ne dois rien. Quand V. était si méchante avec moi, la dame de l'hôtel gardait en cachette un peu de mon argent pour moi. C'était très important pour moi.»

L'histoire de H., Albanaise, est la seule du genre dans notre étude. Elle montre de façon paradigmatique comment les différents registres de la violence (inter-personnelle, structurale, symbolique et politique) s'articulent. H. a été vendue par son père, emmenée en Italie puis en France, forcée à se prostituer dans des conditions d'une extrême violence. Elle a pu s'échapper, retourner dans sa famille où son père l'a vendue à nouveau. Après plusieurs années, elle a été arrêtée en France pour racolage et pour complicité de proxénétisme parce qu'elle devait convoier de l'argent entre la France et l'Italie. La police française avait toutes les preuves de la violence et de la contrainte dans laquelle elle se trouvait ; les enquêteurs avaient même l'identité et l'adresse de son proxénète en Italie, ainsi que des preuves vidéos. Pourtant, c'est elle qui a été arrêtée et condamnée à une peine de prison, pour complicité de proxénétisme, parce qu'aucune commission rogatoire internationale n'avait été requise lors de l'instruction.

2.2.3. Violence symbolique

En ce qui concerne la prostitution, la violence symbolique est largement décrite par Gail Pheterson (01), lorsqu'elle déconstruit le «stigmaté de pute». Pour elle, les concepts de prostitution et prostituée sont construits comme des instruments sexistes de contrôle social des femmes ; ils sont inscrits dans les pratiques légales elles-mêmes discriminatoires.

Ainsi, peut-on faire la différence entre les femmes «honorables» et «non honorables». Cette division des femmes est peut-être la fonction politique la plus insidieuse du stigmaté de pute ; de nombreuses libertés sont incompatibles avec la légitimité féminine : l'autonomie sexuelle, la mobilité géographique, l'initiative économique et la prise de risque physique.

La construction des critères de définition des genres est asymétrique, le «masculin» est associé à la noblesse et le «féminin» à l'honneur. La noblesse implique une forme d'immunité morale, des actions humaines libres, alors que l'honneur est associé à la vertu, l'innocence, la chasteté et joue comme un impératif moral de genre appliqué aux femmes. Les femmes doivent se protéger, ou doivent être protégées des risques de corruption de leur innocence.

Ainsi, le stigmaté «pute» contrôle implicitement toutes les femmes. Leur crime : la non chasteté. Gail Pheterson, se référant aux travaux de Collette Guillaumin (92), rappelle les quatre institutions clefs qui régulent les relations entre femmes et hommes et qui sont : l'hétérosexualité obligatoire, le mariage, la reproduction et la prostitution. Mais la prostitution est illégitime pour les femmes, alors que les autres critères sont les bases de la légitimité des femmes «honorables».

Enfin, Gail Pheterson remarque que «de la même manière que le stigmaté de pute et les lois anti-prostitué-e-s sont essentiellement des instruments sexistes de contrôle social, elles sont souvent appliquées de façon raciste et xénophobe, pour satisfaire des stratégies parallèles de répression, telles que le contrôle des migrants. Le stigmaté de pute est un outil de répression des Etats dans les démocraties modernes». La pertinence de cette réflexion (qui date de 1996, rappelons-le) est largement démontrée par l'actualité.

En l'occurrence, tout concourt à alimenter la violence symbolique et l'intériorisation de la position de «coupable» ou de «victime» par les femmes (voir partie 3 : stratégies...).

L'ensemble des politiques publiques sur la prostitution pose les femmes a priori comme coupables ; en France et en Italie, elles sont pénalisées parce qu'elles exercent la prostitution, en Autriche et en Espagne, c'est la seule activité qui entre dans le champ du travail sans bénéficier des droits associés. L'illégitimité de la sexualité vénale est entièrement à la charge des femmes.

A l'inverse, en matière de lutte contre le trafic, les discours publics les condamnent à être des victimes absolues, ravalées au niveau des enfants (Doezema, 00) ; elles n'obtiennent des droits (de résidence), que si elles correspondent à cette image de victime et si elles se mettent sous la dépendance et le contrôle de l'Etat (police, justice, travail social), ou d'un mari. Sinon, elles sont considérées comme des migrantes et des travailleuses illégales.

Comme en miroir, le concept de vulnérabilité des femmes, fort utilisé pour justifier les politiques publiques, fait partie intégrante de la construction idéologique des femmes comme victimes potentielles dans de nombreuses circonstances. Il s'inscrit dans la lignée des politiques publiques familialistes de «protection des femmes», qui les considèrent comme piliers de la famille et mères potentielles. En revanche, lorsque les femmes étrangères sont utilisées pour pallier le manque de main d'œuvre flexible dans la sphère du travail domestique ou du soin aux personnes, qui sont les secteurs du travail les moins bien protégés par le Droit, l'étendue de leur exploitation n'est même pas mentionnée, pas plus qu'on ne leur octroie un statut de victime. Rappelons qu'on estime que 66% des femmes étrangères travaillent dans le secteur domestique en Espagne, par exemple (Caixeta et al., 04).

Les représentations que les décideurs publics ont des femmes non européennes oscillent donc, le plus souvent, entre «victimes» et «coupables». Leur statut de sujet ou d'actrice leur est rarement reconnu (Pheterson, 01), alors que, dans la réalité, elles tentent de conserver leur autonomie dans un système d'oppression structurel (économique et de genre) contre lequel elles n'ont pas les moyens de lutter à un niveau personnel.

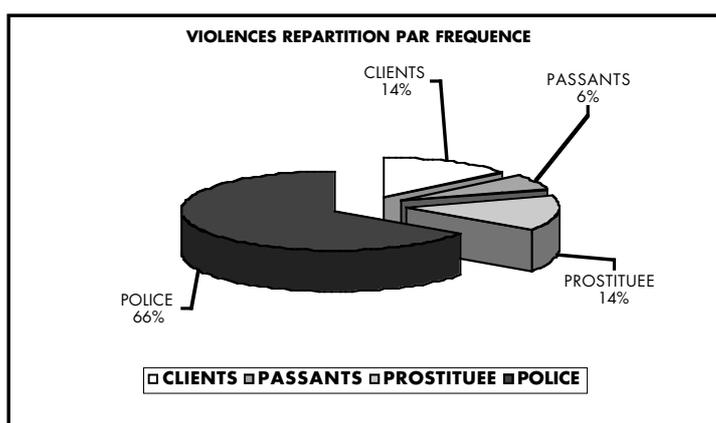
2.2.4. Violence quotidienne

Elle se situe à tous les niveaux d'interaction des femmes avec leurs interlocuteurs : client, passants, intermédiaires, patrons, police. Il apparaît clairement que les violences vécues par les travailleuses du sexe migrantes sont étroitement corrélées avec l'absence de droits, la stigmatisation et les discriminations. Comme nous l'avons vu, les cadres politiques, structureaux et symboliques rendent possibles et renforcent les violences quotidiennes et interpersonnelles. Ces violences sont identifiées dans la sphère publique (espace public, lieux de travail) et dans la sphère privée.

- Sphère publique

Les femmes prostituées sont beaucoup plus exposées à la violence que les autres femmes. 70% des femmes interrogées dans notre étude ont identifié des actes de violence contre elles, au cours des 6 derniers mois. L'enquête française (ENVEFF, 01) montre que 13% des femmes interrogées ont été victimes de violence dans un lieu public (insultes, menace, coups) et que la violence au travail est identifiée par 8% des répondantes, alors que pour les personnes prostituées de l'étude, ce type de violence représente la majorité des actes de violence identifiés.

Après mise en corrélation avec le nombre de rencontres effectives moyennes des femmes avec leurs principaux interlocuteurs, on peut voir comment se répartit la violence dans la sphère publique en fonction des auteurs :



Les femmes migrantes travailleuses du sexe sont en permanence dans des interactions avec des hommes, dans des lieux publics, puisque c'est leur lieu d'exercice. Dans le cadre de l'approche qualitative, on l'a vu, leur craintes principales sont celles des contrôles policiers. La majorité note aussi que plus les lois sont restrictives plus les clients ou passants se permettent de la violence. Toutes se plaignent du manque de sécurité dans le travail, et de conditions qui se dégradent. Il est utile de rappeler qu'elles se retrouvent dans une situation paradigmatique, que vivent de nombreuses femmes dans divers emplois : être femme, au service des clients, et pour celles qui sont en établissement, sous le contrôle d'un patron. Notons, comme le rapporte une enquête sur les caissières de supermarché au Brésil et au Québec, que cette position expose particulièrement à la violence : *«Les clients sont aussi source de violence au travail. Cette violence peut être exprimée de plusieurs façons qui peuvent aller des abus verbaux jusqu'à la violence physique : des produits qui sont jetés contre les caissières, des coups de poing ou même des clients qui donnent une gifle. La violence peut aussi se manifester sous forme de racisme et de harcèlement sexuel. On a pu constater un grand nombre de cas de harcèlement sexuel. En fait, la majorité absolue des caissières nous ont rapporté des cas de harcèlement sexuel de la part des clients»* (Soares, 97).

- Sphère privée

Les enquêtes sur la violence montrent que c'est dans le couple que les femmes en général sont le plus exposées à la violence. Les enquêtes française et espagnole montrent que le «huit clos conjugal est le haut lieu des violences» (sont concernées près de 10% des femmes en France, 11% en Espagne). Une enquête à grande échelle (Jemric, 03) montre que dans les pays de l'ex-Europe de l'Est (15 pays étudiés), les violences contre les femmes ont augmenté durant la période de transition. 39% des cas de violence recensés prennent place au domicile de la victime. En Albanie par exemple, les cas de trafic représentent 17% des cas de violence recensés, tandis que la violence domestique compte pour 51% des cas. Dans bien des situations, la violence conjugale ou familiale est sous-estimée, car jusqu'à récemment, on la considérait comme normale, ou taboue, ou bien on considérait que c'était une affaire privée, ou encore, les femmes n'osaient pas la dénoncer (Jemric, 03).

Or les femmes de l'étude ne déclarent de la violence chez leur conjoint que pour 5% des situations de violence. Si on y ajoute les proxénètes, qui comme on l'a vu sont en général des intimes, on arrive à 13%.

De la part des conjoints ou des proxénètes, les femmes dénoncent le plus souvent des coups. On retrouve là le signe de l'appropriation directe des femmes dans les relations avec des hommes proches (sphère privée). N'oublions pas que dans bien des situations, c'est le conjoint qui est aussi le proxénète. En effet, les femmes qui n'ont pas de lien affectif avec un homme qui les exploite se donnent en général rapidement les moyens d'échapper à la pression, ou de la contourner. Dans la majorité des cas de violence extrême que nous avons rencontrés, la principale difficulté était de convaincre la jeune femme de se détacher émotionnellement de son agresseur. Bien souvent aussi, les femmes qui se sont fait piéger dans des situations de violences qu'elles ne voulaient en aucun cas disant qu'elles avaient cru à des promesses et à des mensonges. On retrouve ici tout le registre de la construction sociale des femmes comme être dépendant et soumis à l'autorité.

F., Albanaise : «C'est à 13 ans j'ai fait la connaissance de celui qui deviendra mon «fiancé», un garçon de mon village dont je suis tombée très amoureuse et que j'ai accepté de suivre à 18 ans en Italie sans aucune méfiance, aucune suspicion sur ses réelles intentions dès lors qu'il m'avait fait miroiter des conditions de vie moins difficiles, des promesses d'avenir et de vie commune. Ma vie a basculé dans l'enfer de façon imprévisible, inimaginable pour moi lorsqu'il a exigé que je me prostitue, en m'assurant que ce ne serait que temporaire (pendant un ou deux ans au plus), le temps d'amasser suffisamment d'argent pour l'achat d'un commerce et d'un logement . Ce que j'ai bien voulu croire au début pour mieux supporter le choc de cette annonce, la blessure immense de la trahison, de la désillusion.

Mon fiancé est devenu, avec le temps, autoritaire, méprisant, exerçant un contrôle permanent de mon emploi du temps (via le téléphone portable) et de mes gains, ne supportant aucune opposition et prêt à toutes les violences, insultes, humiliations, menaces de mort, menaces de révélation à ma famille, brutalités physiques (giffes, coups de poing, de pieds, brûlures) pour m'obliger à me conformer.

C'est sous l'effet de la peur grandissante et paralysante et de l'épuisement moral et physique que j'ai cédé et que je me suis soumise si

longtemps, adoptant une attitude de résignation apparente pour ne pas exacerber la violence au quotidien de mon souteneur ; mes manifestations de révolte et mes tentatives de fuite s'étant soldées chaque fois par des représailles sévères. J'ai réussi à m'échapper et à fuir en France».

Le 12 février 2002, L., 31 ans, Bulgare, voyant que l'hypothèque de la maison de son mari arrive à son échéance décide de partir en Italie avec 3 amis (2 hommes et 1 femme) afin de trouver un travail plus lucratif que dans son pays et de pouvoir rendre l'argent de l'hypothèque avant le 1er mai 2002. Une fois en Italie, elle rencontre son «amie» P., qui travaille comme intermédiaire dans une «entreprise» trouvant du travail aux étrangers sans visa. Celle-ci lui conseille de se rendre à la gare et de prendre un train à destination d'une certaine ville où, lui a-t-elle dit, on lui proposera un emploi. Dans la gare, 3 hommes s'approchent d'elle et commencent à lier connaissance avec elle. L'un d'entre eux est bulgare ce qui la met en confiance. Ils sont très galants et sympathiques, elle commence à se confier et leur explique qu'elle va chercher du travail dans une autre ville d'Italie. Ces derniers lui expliquent alors qu'en Italie, il y a peu de travail et que si elle part en France avec eux, ils pourront lui proposer une place dans un restaurant lyonnais. L. accepte. Arrivée en France, elle est consignée dans un hôtel où les hommes lui expliquent quel sera son véritable travail. Elle réussit à s'enfuir avec l'aide du directeur de l'hôtel, qui a prévenu la police et elle arrive à Cabiria. Les gendarmes, à l'hôtel, vérifient l'identité des 3 hommes. Ils sont en règle et les gendarmes repartent sans tenir compte de ce que leur a dit le directeur.

L. est mise en sécurité par Cabiria ; après quelques jours, elle apprend que son «amie» P. a été vue avec un des hommes qui l'a kidnappée. Peu après, nous apprenons que son mari est violent et n'est intéressé que par l'argent. Invalide, il ne peut plus travailler comme pilote de chasse dans l'armée, son métier initial. A chaque appel, il lui demande quand elle pourra envoyer de l'argent.

L. a très peur car elle voulait rentrer chez elle et maintenant elle pense que sa vie là-bas va être un enfer.

Après plusieurs discussions, nous apprenons que le mari de L. la frappe et que c'est lui qui l'a forcée à aller chercher du travail à l'étranger et a

organisé son départ. Elle résiste à l'idée que son mari puisse porter la responsabilité de cette situation : «C'est mon mari et le père de mes enfants, je le respecte». Au bout de quelque temps, après un travail de soutien et de conscientisation intense, elle décide de retourner en Bulgarie mais de ne pas revenir dans son foyer, de récupérer ses 2 enfants et de divorcer. Nous organisons son retour et nous la accompagnons en avril 2002.

Janvier 2004, une intervenante de Cabiria : «J'ai téléphoné à L. en Bulgarie. Elle va plus ou moins bien, elle travaille de nouveau dans le bar du service des urgences de l'hôpital et vit dans un appartement avec un ami avec qui elle partage les frais. Elle a divorcé d'avec son mari, mais elle n'a pas pu avoir la garde de ses enfants car il a dit au juge qu'elle ne pourrait pas subvenir à leurs besoins, qu'elle était une femme de mauvaise vie parce qu'elle s'était prostituée et qu'elle avait vendu de la drogue (!)».

Pour les femmes, la prise de conscience de l'exercice de la violence par un conjoint est difficile et longue. La mise à distance de sa propre construction sociale, comme femme dépendante, demande un travail de conscientisation intense. Lorsqu'elles sont en Europe, certaines se marient. Cela ne résout pas toujours leurs difficultés.

En France, dans le cadre de cette recherche, une étude plus approfondie a été réalisée sur un échantillon de 11 femmes.

Notons tout d'abord que, excepté l'asile (convention de 51), il n'existe pas d'autre possibilité de régularisation pour les femmes en dehors du regroupement familial, du mariage (à conditions d'avoir 5 ans de vie commune), ou encore du fait d'avoir un enfant reconnu de père français. Rappelons aussi qu'une femme étrangère qui divorce court toujours le risque de perdre son titre de séjour.

La situation des femmes a été observée entre l'été 2002 et l'été 2004. Sur 11 femmes mariées ou en concubinage (à partir de l'été 2002), 7 ont été ou sont victimes de violences ou de pressions conjugales.

Entre été 2002 et été 2004	Forme de mise en couple	Violences conjugales	Pressions conjugales	Total violence	Ont quitté conjoint (été 04)
Mariées	6	3	0	3	1
concubinage	5	2	2	4	1
Total	11	5	2	7	2

Parmi les violences et pressions identifiées :

- violences et contrôle physique : 5 femmes. Une femme mariée a décidé de quitter son conjoint, mais le divorce n'est pas prononcé. Une autre, en concubinage, est partie aussi. Les autres femmes sont retenues par la peur du conjoint, la culpabilité («il m'a sauvée, je lui dois tout»), ou la crainte de perdre leur titre de séjour. Certaines se sont raconté une histoire d'amour, et y croient toujours, malgré les violences.

- Pressions conjugales : nous entendons par pression le fait pour l'homme de jouer sur la culpabilité de la femme, ou encore sur la menace de violence, ce qui exclut toute rébellion («Je peux te faire expulser quand je veux»). Les deux femmes en concubinage espèrent que leur conjoint va les aider pour résoudre leur situation administrative en France. Pour l'une, le concubin, très malade, l'utilise essentiellement comme garde malade et résiste à toute démarche qui serait utile à la régularisation de la jeune femme.

Parmi les quatre femmes qui ne subissent pas de violence ou de pression, deux ont clairement fait un «mariage de raison» : pour l'une, son époux est «plutôt gentil». Elle reste à la maison et s'occupe du ménage et des enfants (d'un premier mariage). Elle étouffe dans cette situation, mais n'a pas d'autre solution pour le moment. L'autre a épousé un homme qu'elle aime bien afin d'être régularisée, et elle joue le jeu, avec un certain humour.

On voit ici la pression que peut exercer le cadre juridique sur les femmes. Aucune autre forme de régularisation n'étant possible, elles envisagent la «protection» d'un homme comme dernier recours. En fonction de leur niveau de conscience personnel, soit elles savent d'avance que c'est une mise en scène et elles jouent le jeu, soit elles imaginent que l'histoire qu'elles vivent est une histoire vraie. Or, souvent, les époux ont comme objectif principal l'appropriation d'une femme par le mariage ou la promesse du mariage. Tout dépend donc de la capacité de la jeune femme à négocier les termes du mariage, d'autant plus que dans tous les cas, les hommes leur rappellent régulièrement qu'ils les ont «sauvées» de la prostitution et leur ont donné un statut «honorable».

Ces résultats montrent combien les analyses de Jalna Hanmer en 1977 sont encore d'actualité. Elle écrivait : *«Maris et amants sont censés protéger les femmes de la violence potentielle d'hommes inconnus. Les femmes se sentent généralement plus en sécurité en compagnie d'un*

Un autre aspect des violences est celui de l'augmentation des tensions entre groupes de travailleuses du sexe. On le voit plus haut, les violences de la part d'autres personnes prostituées représentent 14% des violences.

LICIT : B., Brésil: *«Nous ne sommes pas liées les unes aux autres, c'est chacun pour soi». On est là-dedans pour résoudre nos problèmes et c'est très difficile d'être solidaires parce que les conditions sont très difficiles».*

Plus les violences générales sont fortes, plus les tensions augmentent entre les travailleuses du sexe elles-mêmes, tensions souvent entretenues d'ailleurs par la police (Cabiria, 03). L'incorporation du stigmate et le manque de possibilités pour s'organiser ne peut que renforcer la violence à l'intérieur même du groupe, et ceci illustre la remarque de P. Farmer : *«à quelques variantes près, le degré d'oppression est inversement proportionnel à la possibilité de résister à cette oppression.»*

Cet accroissement des tensions a pour résultat immédiat la perte du pouvoir contractuel avec les clients :

LICIT : J., Espagne: *«Maintenant les clients peuvent exiger plus, il y aura toujours quelqu'un qui accepte l'abus économique ou le risque sanitaire. Les nécessités économiques des personnes migrantes sont grandes et c'est ce qui fait que les prix baissent. Du coup, c'est très difficile de nous mettre d'accord si les prix ne sont pas respectés.»*

Journal de terrain, LICIT : *«L'augmentation des conflits à l'intérieur du collectif des professionnelles du sexe a des implications importantes à l'égard de leur capacité à s'organiser pour la défense de leurs droits».*

La violence contre les travailleuses du sexe est aussi produite lorsque des employé-e-s des institutions publiques refusent - souvent en toute bonne foi - un service ou une prestation parce qu'ils-elles n'appliquent pas la loi, pensant qu'une personne qui se prostitue n'a pas droit à telle ou telle prestation ou parce que la personne prostituée ne peut pas présenter les pièces administratives requises.

Pour conclure, les quatre niveaux de violence se conjuguent et se renforcent pour placer les femmes migrantes travailleuses du sexe dans des conditions d'assujettissement et de violence continue. On retrouve ici les analyses de Gail Pheterson et Nicole-Claude Mathieu sur l'assignation des femmes à la domination par l'exercice de la violence directe ou par la

menace permanente de la violence, associée au stigmate et à l'illégitimité. Les sources de la violence résident dans les politiques publiques, leur application et les interactions directes des femmes avec les intermédiaires, les patrons, les clients et les passants. L'identification de la violence par les femmes n'est pas toujours spontanée (quel qu'en soit l'auteur) car elles ont intégré leur propre illégitimité. En revanche, c'est lors des ateliers, des accompagnements individuels et par la répétition des interactions avec les intervenant-e-s des associations qu'elles peuvent prendre conscience que l'illégitimité est bien du côté de ceux qui exercent les violences.

Les quatre pays de l'étude présentent une situation de contrainte extrême. Même la situation de l'Autriche, qui peut sembler plus souple du fait des autorisations de travail, ne fait que confirmer le refus de considérer les femmes prostituées migrantes comme des citoyennes à part entière. Elles ont bien le droit de payer des impôts et des taxes, mais elles ne bénéficient d'aucun service public, ni d'aucun droit social (retraite par exemple). Elles sont mises «sous tutelle» des patrons d'établissement sans plus de considération. De ce fait, nous pouvons considérer que les pays avec des systèmes réglementaristes ne répondent pas plus aux droits des femmes et ne luttent pas plus contre la violence que les pays ayant des politiques abolitionnistes.

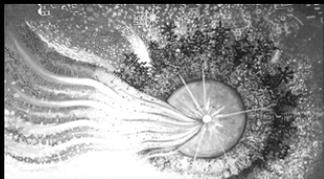
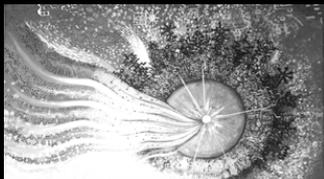
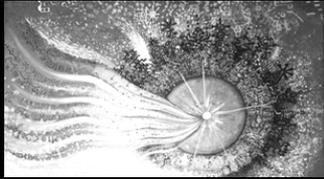
Les dispositifs d'aide aux victimes ne sont en général pas adaptés aux femmes, pas plus que ne l'est la définition du trafic par le protocole de Palerme. On peut faire l'hypothèse que cette inadaptation est due, pour une grande part aux objectifs non explicités des politiques publiques (hidden agenda), qui ont plus de rapports avec la protection des frontières qu'avec les droits des femmes. En effet, les violences que ces dernières doivent affronter sont le résultat des interactions entre les systèmes en vigueur dans les pays d'accueil et les systèmes de migration illégale, associés aux inégalités de genre. Les pressions apparaissent et se renforcent lorsque les femmes sont dans le pays de destination, et en situation de travail sans droit.

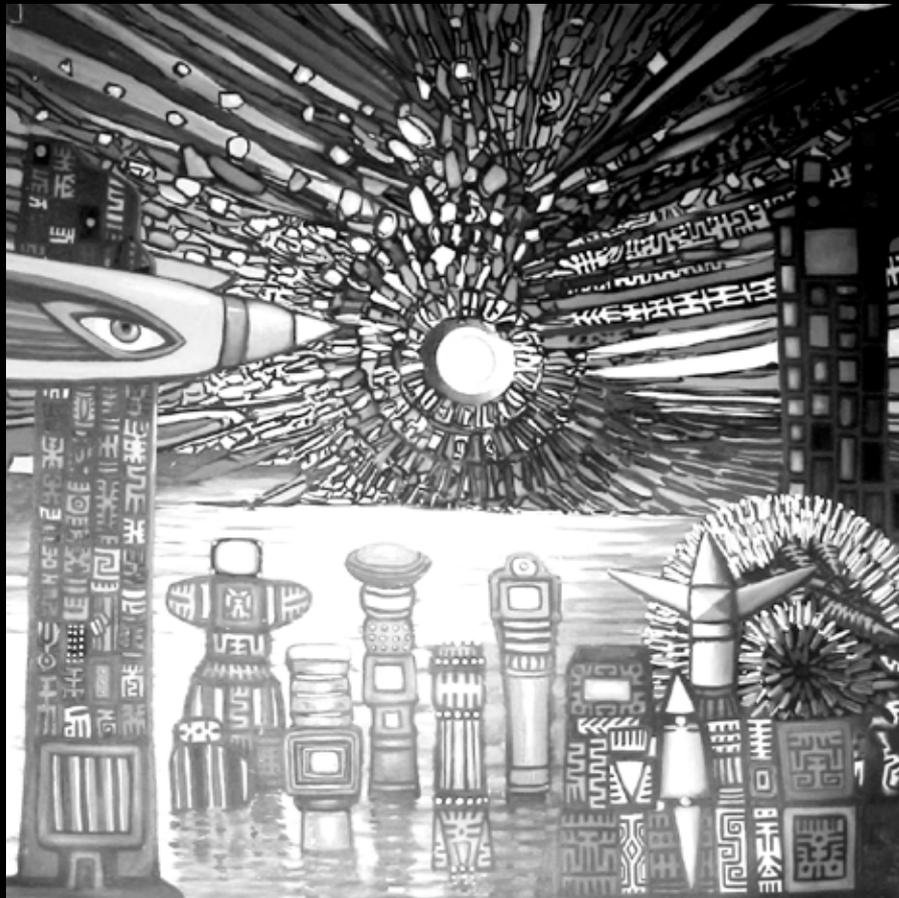
Les femmes qui décident de migrer ont trois possibilités majeures : le travail domestique, le travail du sexe et le mariage.

Ces trois possibilités, plus ou moins légitimes dans les pays d'«accueil»,

en fonction des lois en vigueur, correspondent précisément aux trois représentations les plus traditionnelles des femmes et à une reproduction parfaite des rapports sociaux de sexe. Ainsi, le travail domestique des femmes étrangères est-il légitimé par un besoin de service qui confirme la tolérance (si ce n'est la normalité) d'une oppression à caractère sexiste et raciste. A l'inverse du travail du sexe, l'investissement physique et psychique des femmes est toujours sous-estimé dans le travail domestique, comme le sont les abus sexuels, ou la dépendance à l'employeur. Le travail du sexe à l'inverse du mariage est totalement illégitime.

On peut poser l'hypothèse que les femmes étrangères travailleuses du sexe en Europe incarnent la figure même du désordre : désordre du «nouvel arrangement des genres» ou du nouveau «contrat de genre» basé sur l'illusion de l'égalité entre les hommes et les femmes, désordre par la mise en lumière des conséquences des rapports post-coloniaux, croisés avec les rapports sociaux de sexe. Et de ce fait, en tant que groupe social, elles servent de bouc émissaire, qui doit être désigné et combattu, voire qui devrait «expier» les dysfonctionnements des sociétés démocratiques, éclairées. Les persécutions répétées et multiformes vécues par les femmes dans les quatre pays de l'étude évoquent une des formes de la violence politique, dans la mesure où celle-ci fait appel aux techniques de violence physique et psychique ciblée et légitimée par la loi et par l'Etat, administrée à un groupe social qui n'a pas les moyens de se défendre, faute de droits légitimes. La réponse n'est pas adaptée, car «répondre à la violence des hommes en contrôlant les femmes est une position intenable et injustifiable» (Pheterson, 01).





PARTIE 3
Les stratégies d'empowerment
des migrantes dans le travail du
sexe

Nous considérons que l'empowerment concerne indifféremment toutes les femmes, qu'elles soient prostituées ou non, migrantes ou non, car il représente l'un des moyens, pour les femmes, de se dégager des entraves de l'oppression. Les femmes, y compris celles des milieux favorisés, y compris les femmes cultivées ou savantes, sont socialement éduquées et sont construites pour le service à autrui, pour s'effacer devant le pouvoir d'autrui, dans un dispositif de limitation de la conscience de soi.

Nous considérons ici l'empowerment¹⁸ comme un premier pas dans la lutte contre l'oppression et pour l'autonomie, c'est un positionnement politique individuel pris par les personnes concernées pour elles-mêmes. Il constitue donc un processus personnel que les femmes doivent développer et s'approprier elles-mêmes sans imposition extérieure.

Le mécanisme en jeu dans ce processus de construction du pouvoir tient à l'organisation autour de l'empowerment personnel. Dans cette perspective, le pouvoir se comprend comme l'acquisition du droit de disposer des ressources, des droits, des capacités de décision et d'organisation dans les différents domaines de la société, sans impliquer, par ailleurs, de domination sur autrui.

Cette notion symbolise un changement de paradigme fondamental. En effet, les principes qui fondent l'empowerment ont été développés par les organisations de femmes des pays du sud¹⁹. La stratégie de construction du pouvoir qui en résulte ambitionne de transformer la société selon une perspective de «botom-up», c'est à dire que les changements sociaux peuvent être impulsés de la base. Le pouvoir devient donc une force de changement, on peut le voir comme un potentiel de transformation sociale (Rodenberg/Wichterich, 99).

Le concept d'empowerment n'est pas une «exigence de base» au sens classique du terme, mais un processus d'auto-autorisation et de prise de pouvoir. C'est une condamnation claire et ouverte des cadres d'analyse du travail social et des recherches traditionnels qui, dans ce domaine, sont déficitaires.

Dans le cadre de notre recherche-action, l'empowerment ne signifie pas, par exemple, mettre la priorité sur un processus de «mea culpa», mais bien plus de renforcer le potentiel de résistance (les compétences) et la capacité de créativité ; l'enjeu étant de mettre en valeur les potentiels des migrantes travailleuses du sexe, y compris aux yeux de l'opinion publique.

¹⁸ Le concept d'empowerment a été présenté pour la première fois à la conférence mondiale de 1985 à Nairobi. Depuis, cette notion a été fortement utilisée dans une perspective néolibérale : voir Krondorfer 2004. Nous nous distançons de l'évolution de cette notion et nous baserons, dans l'ensemble de l'étude, sur son sens original : voir www.isoplan.de/aid/

¹⁹ DAWN «Development alternatives with women for a new era»

3.1 L'empowerment comme stratégie politique des femmes

L'empowerment peut être appréhendé comme une stratégie politique pour les femmes.

Si l'empowerment des femmes vise à une transformation structurelle, cela implique une transformation des individus, des personnalités ainsi qu'un changement dans les relations sociales, les normes sociales et culturelles, et surtout un changement des rapports sociaux de sexe. C'est également au travers de la sécurité matérielle et économique, de la légitimation des droits, de l'insertion culturelle et de la participation politique des femmes, que celles-ci pourront gagner du terrain de façon durable (Rodenberg/Wichterich 99).

Il importe d'envisager les rapports de pouvoir à l'œuvre dans les sociétés du point de vue des femmes, de même qu'il faut rechercher les images et les symboles du pouvoir ou des capacités des femmes migrantes dans leur propre culture. Une transformation sociale profonde qui vise à dépasser la soumission et l'oppression des femmes suppose, en effet, une confrontation avec les groupes dominants (Scheu, 95). La création d'une situation de non-droit et la privation de conscience pour les femmes, par la société, est la base de l'intolérance. Identifier l'illégitimité de la restriction des droits humains et prendre de la distance par rapport à la tradition («ça a toujours été comme ça») demande un changement fondamental pour les femmes. Cette transformation n'est pas seulement un nouveau regard sur leur propre malheur, mais bel et bien la source qui permettra de poser les exigences d'égalité et de transformation (Wichterich, 94).

Les stratégies d'empowerment sont vastes et d'une grande complexité : de l'autonomie personnelle à l'indépendance économique et de la participation politique jusqu'aux relations internationales, l'empowerment réside dans toutes ces dimensions de pouvoir dans les domaines micro, méso, et macro de la société. La formation du pouvoir, empowerment des femmes, se construit sur le terrain personnel, culturel, social, économique et juridique. L'empowerment est un processus de longue haleine, c'est en même temps une stratégie et un but (Rodenberg/Wichterich 99).

3.1.1 Les quatre niveaux de l'empowerment

1- La mobilité des femmes comme élargissement de leurs espaces de manœuvre : la rupture culturelle, religieuse, permet un autre point de vue vis-à-vis des tabous, symboles et valeurs, et plus de choix et de marge de manœuvre (Bisillat, 00).

2 - L'accès aux droits, à la santé, à la formation, et à l'information dans les domaines sociaux juridiques et législatifs.

3 - L'acquisition de leur droit à disposer de ressources matérielles, de formations, de connaissances, d'aptitudes, et à disposer de leur corps, de leur sexualité et ainsi que de contrôler la reproduction.

4 - La mise en place d'un pouvoir de négociation et de décision, dans les rapports familiaux, au sein de la communauté et dans la politique (Wichterich, 94).

Il s'agit de s'interroger sur les stratégies des femmes migrantes dans le travail du sexe, qui permettraient d'offrir un point de départ à l'empowerment. Nous analyserons et vérifierons ultérieurement comment les quatre points énoncés ci-dessus et comment le concept général d'empowerment s'adressent bien au groupe concerné.

3.1.2 Stratégie et tactique

On peut définir la notion de stratégie comme une science, un art de concevoir, utiliser et exploiter les moyens disponibles (ressources naturelles, spirituelles et humaines) à un moment et dans un espace donné pour accéder et maintenir les objectifs préalablement établis.

Le but de la stratégie est donc d'aboutir aux objectifs fixés et de les maintenir par l'utilisation optimale des moyens disponibles. Les principes sont : Chercher, Pouvoir et Savoir. Chercher est la manifestation d'une volonté, Pouvoir est un acte d'exercice de la liberté, Savoir représente un acte de capacité.

Ainsi, les trois principes qui définissent la stratégie sont :

La volonté de se battre : implique d'avoir la foi et la ténacité pour aller à la réussite quels que soient les coûts et les obstacles. Cette volonté de vaincre répond à la question : Qu'est ce que je veux faire ?

La liberté d'action : c'est la faculté de choisir librement la stratégie, les

moyens d'exécution et l'organisation de l'action en fonction du contexte. C'est la libre faculté de décider, préparer et réaliser une action, en fonction des volontés personnelles contextualisées par les obstacles éventuels. Il faut pouvoir répondre à la question : Que puis-je faire ? La capacité d'exécution est la mise en adéquation des moyens disponibles aux diverses actions et buts à atteindre, dans l'espace et dans le temps : l'usage des ressources en temps et contextes donnés.

T., Ukrainienne, « [...] Et puis un jour chez une voisine j'ai rencontré une fille qui s'apprêtait à partir en Europe. Je l'ai interrogée et elle a fini par me raconter qu'elle partait en Italie comme prostituée ; sa sœur était déjà partie et elle gagnait beaucoup d'argent. C'est une agence de la ville près de chez nous qui s'occupait de tout : les papiers, le visa, le voyage, l'hébergement... ça me tournait drôlement dans la tête, j'y pensais sans arrêt, en gagnant beaucoup d'argent je résoudrais tous nos problèmes. [...] Beaucoup de filles de chez nous viennent se prostituer en Europe, je me disais que ce n'était pas si difficile, qu'il n'y avait pas de raison que je n'y arrive pas, que ça nous permettrait de nous en sortir, mais quand même c'était dur. Et puis je pensais à mon mari, avant mon départ il avait beaucoup pleuré et je savais que pour lui c'était dur aussi, et puis je me disais que peut-être après il ne pourrait plus m'aimer...».

Les tactiques seront définies comme des réactions, des actions à court terme, pour faire face à des situations sans issue immédiate. Les tactiques sont, dans cette acception, moins élaborées que les stratégies, et parfois même, comprises comme telles après coup. Par exemple, une jeune femme nigériane explique : «C'est en arrivant en Italie que j'ai compris que j'étais tombée dans un piège. Je devais travailler dans la rue, et je n'avais rien pour moi. J'étais constamment surveillée. Et puis, un jour, où je me suis retrouvée seule par hasard, je suis allée à la gare et j'ai pris un billet pour la France. Je ne savais même pas dans quelle ville j'allais. J'ai pris le premier train. Je savais qu'il fallait que je parte vite, et que c'était ma chance».

3.2 Les migrantes dans le travail du sexe et leurs stratégies d'empowerment contre la violence

Nous avons décrit plus haut (2.2) les conditions et le contexte dans lesquels les différents types de violence prennent place. Nous avons également vu comment les femmes perçoivent la violence. Ces conditions préalables ont une influence sur les stratégies et les réactions mais aussi sur les moyens mis en œuvre par les femmes pour éviter la violence et s'en protéger.

L'enquête réalisée en Autriche²⁰ a montré que, au-delà de l'importance du pays d'origine et du fond culturel (traditions et compréhension des rapports sociaux de sexe) ou de la position sociale antérieure, le statut légal/illégal des femmes joue un rôle important dans le comportement des migrantes travailleuses du sexe face à la violence.

Le positionnement en termes de valeurs ou d'idéologie²¹ des ONGs et des organisations qui travaillent avec ou pour les femmes peut influencer les stratégies et formes d'empowerment des femmes migrantes travailleuses du sexe. Cela dépendra de la reconnaissance ou de la non reconnaissance des capacités de résistance ou d'autodétermination des femmes par leurs interlocuteurs.

3.2.1 Le potentiel de résistance

La reconnaissance du potentiel de résistance, c'est-à-dire de la stratégie des migrantes travailleuses du sexe, doit être la condition sine qua non pour l'observation de leurs propres stratégies d'empowerment. C'est bien la grille de lecture avec laquelle on regarde un événement qui sert à l'analyser.

La capacité des migrantes à traverser les frontières, à dépasser les limites de l'interdit et à se poser comme actrices, ne peut plus être lue seulement d'une manière victimisante, mais doit être abordée dans sa réalité et dans son potentiel de transgression et de recherche d'autonomie.

Ainsi, aussi bien la migration que leur travail stigmatisé dans l'industrie du sexe seront des thèmes appréhendés du point de vue éthique de la

²⁰ MAIZ, ainsi que 3 autres organisations autrichiennes travaillant avec les travailleuses du sexe, ont réalisé une recherche-action. Voir Lefo : www.lefo.at, Lena : www.lena.at, et Sila : www.sila.at

²¹ voir le tableau coupable/victime/actrice en fin de chapitre

résistance. En prenant pour point de départ la résistance et la recherche d'alternative, les migrantes se définissent éthiquement comme sujets, qui développent des formes d'organisation par rapport au monde qui les entoure, qui les stigmatise et les rejette (Caixeta, 01).

F., Bulgare : « A 13 ans je me suis retrouvée mariée, avec un homme gentil, mais malheureusement il avait une maladie mentale, avec des crises terribles. Nous vivions chez ma belle-mère qui était méchante et tyrannique. Je suis restée mariée 3 ans avec lui et puis j'ai divorcé. Me voilà à 16 ans, divorcée, seule, sans aucun revenu, sans aucune instruction, sans métier. Je ne savais ni où manger, ni où dormir ; Je suis allée en tout et pour tout une seule année à l'école, même pas eu le temps d'apprendre à lire ou à écrire. J'avais une copine qui travaillait comme prostituée en Allemagne ; un jour où elle était revenue, je l'ai suppliée de m'emmener avec elle pour travailler dans la rue. Elle n'a pas voulu. Elle ne voulait pas peut-être parce que je n'avais que 16 ans, qu'elle ne pouvait pas prendre une telle responsabilité. Par contre elle m'a donné de l'argent. Avec cet argent j'ai fait faire un passeport et je suis partie en Pologne. Je suis arrivée dans une ville moyenne, j'ai cherché un endroit où il y avait des filles et je me suis installée un peu plus loin. Je ne savais bien sûr pas un mot de polonais, pas grand chose sur la manière de se prostituer et aucune idée des tarifs. J'ai appris le polonais en 8 mois. La vie était plutôt bien. Je suis restée 4 mois dans la rue et puis un client est tombé amoureux de moi et j'ai vécu 3 mois chez lui, tout en continuant de travailler. Et puis j'ai eu un contrôle de police, j'étais en situation illégale. Je me suis fait expulsée avec une interdiction de territoire. Je suis revenue en Bulgarie et j'ai travaillé durant un an comme hôtesse dans un bar. Mais en Bulgarie on ne gagne pas beaucoup d'argent. J'ai rencontré dans ce bar un travesti qui travaillait à XX, on a pas mal discuté et il m'a dit qu'en France on pouvait bien gagner sa vie, que je pouvais venir à XX et qu'il suffisait de trouver un endroit où personne ne travaillait. Avec l'argent que j'ai gagné j'ai pu m'acheter une maison à XX [en Bulgarie]. Quand je rentre en Bulgarie je travaille avec des touristes étrangers.

Je suis une fille tranquille, je ne veux pas d'histoires, j'aime bien faire la cuisine, c'est pas ma mère qui m'a appris, j'ai appris toute seule. Ma mère voit que j'ai de l'argent et elle voudrait se rapprocher de moi, elle dit qu'elle m'aime, mais ce n'est pas vrai. Ma vie je la vis pour moi. Je ne suis pas instruite, mais je sais les choses, je sais ce que c'est qu'avoir de l'argent ou ne pas en avoir, je sais quand on a très envie de quelque chose et qu'on ne peut pas l'obtenir.

Maintenant je fais ce qui me plait, des choses simples et tranquilles, je vais au cinéma voir des films de karaté, je vais à la discothèque de temps en temps, je regarde la télévision.

Je suis timide aussi, mais je sais choisir mes relations, si les gens ne me plaisent pas, je ne les fréquente pas.

J'ai un petit ami en Bulgarie, je ne l'aime pas, mais on sort ensemble, on va danser, au cinéma...

J'ai été laissée pour compte, donc il me faut me débrouiller par moi-même, réfléchir, avancer toute seule...

Bien sûr, tout n'est pas toujours aussi rose, dès que je m'énerve, je perds tous mes moyens, je ne sais plus ce que je fais, ma tête explose et je suis très mal.

Mon but dans la vie maintenant, c'est de pouvoir épargner suffisamment d'argent pour arrêter de travailler et bâtir une vie de famille».

L'expérience des quatre organisations participant à la recherche (Cabiria, MAIZ, LICIT, Comitato) a montré que les migrantes travailleuses du sexe ne se laissent pas enfermer dans le carcan étiqué et contraint que l'on nomme «le sort». Elles se rebellent, résistent et cherchent des alternatives pour leur inclusion.

Nous avons évoqué les mécanismes d'exclusion des femmes des pays pauvres, de tous les moyens d'accès au pouvoir et aux richesses et les mécanismes globaux des politiques publiques européennes sur la migration, qui les empêche de migrer de façon autonome. On leur refuse l'inclusion dans le monde riche et démocratique. Parmi les valeurs de nos sociétés riches et démocratiques, l'un des critères de la reconnaissance des individus passe par la capacité à consommer ou à posséder (le droit de vote n'a-t-il pas été longtemps lié à la propriété... des hommes ?). Face à cette situation, les femmes recherchent des formes alternatives pour travailler et couvrir leurs besoins, pour s'inclure dans le système

marchand, pour exister. C'est une tentative pour s'inclure dans un système économique qui les rejette, pour être comme tout le monde, avoir de l'argent pour consommer, posséder un bien.

Par cette recherche d'alternatives, elles dépassent leur position sociale et les limites qui leur sont imposées : elles démontrent en effet un potentiel de résistance et la recherche d'une éthique alternative face aux retombées anti-éthiques du système global d'économie de marché (Sassen, 03).

«La résistance, l'intelligence, la détermination et le pouvoir des femmes qui n'acceptent pas de rester les bras croisés face aux conséquences de la globalisation de l'économie, s'expriment dans une certaine relativisation des lois, du social, du culturel et des normes morales de l'église» (Caixeta, Araujo, 99).

3.2.2 Les stratégies contre la violence comme base de départ pour l'empowerment dans différents domaines

Il s'agit ici d'appréhender la stratégie des migrantes travailleuses du sexe comme une base du processus d'empowerment dans sa dimension individuelle (auto-empowerment) et collective.

On retrouve les dimensions de l'empowerment à différents niveaux : personnel, juridique, social, politique, culturel et économique, dimension que l'on pourrait encore préciser. Ces niveaux sont en corrélation et il importe aussi de ne pas séparer ces six catégories de chacun des facteurs entrant en jeu, car dans la pratique, ils sont en corrélation.

Les migrantes travailleuses du sexe ne forment pas un groupe homogène. Elles développent, au contraire, des stratégies variées face à l'exclusion. Face à la discrimination, au stigmate et à la violence, on peut distinguer au moins deux types d'empowerment :

- L'empowerment non délibéré et plus ou moins caché qui ne s'exprime pas comme une stratégie individuelle et réfléchie qui émergerait en réaction à une dynamique structurelle.

Ces stratégies naissent plutôt de la nécessité de se retrouver et de se défendre face à une violence structurelle dans un système binaire de classification (monde riche/monde pauvre, autochtones/étrangers, homme/femme). La stratégie d'opposition à la logique de discrimination,

développée, comme on l'a vu, contre la migration et le travail du sexe, se montre ambivalente et d'une portée réduite (Gutiérrez Rodriguez, 99). Ces expériences contradictoires dans une société antagoniste sont, malgré tout, les signes importants d'une résistance éthique et prophétique: éthique parce que les femmes cherchent à s'inclure dans un système qui les exclue, et que ceci oblige le système à révéler ses propres failles, et prophétique parce que ce mouvement migratoire des femmes augmente, et qu'il est révélateur et porteur de changements sociaux. Et, comme le fait remarquer Angelo Soares (97), citant Danièle Kergoat, *«toutes ces micro-rebellions silencieuses passent inaperçues parce qu'elles se manifestent sur d'autres terrains que ceux auxquels tant les sociologues que les syndicalistes sont habitués à référer la revendication ouvrière, c'est-à-dire, ceux des hommes»* (Kergoat, 82)». L'existence des migrantes dans le travail du sexe est un cri contre l'injustice sociale que les sociétés antagonistes ont elles-mêmes créée.

Nous avons l'exemple d'une jeune femme albanaise, arrivée en Europe de l'Ouest, abusée par son «fiancé» : prenant la mesure de la trahison, des mensonges, de l'abus, de la violence et des risques, et de l'usage qu'il faisait de la menace, elle a réussi à prendre de la distance émotionnelle vis-à-vis de cet homme. Elle s'est dégagée de son influence et de sa présence. Par chance elle a pu se faire régulariser en France, et aujourd'hui, elle exerce un emploi dans la communication. Elle dit :

«J'ai compris, en retournant en vacances dans ma famille, pourquoi je suis partie ; je ne suis plus la même, et je ne serai plus jamais la même qu'il y a six ans. J'ai expérimenté l'enfermement, la violence, la soumission. Maintenant, je sais clairement et définitivement ce que je veux et ce que je ne veux pas. Au travail aujourd'hui, je sais poser mes propres exigences, mes limites et mes choix. Quand je retourne chez mes parents, ils s'inquiètent de ne pas me voir mariée, et me suggèrent des prétendants... ça m'énerve, et ça me fait rire. Ma priorité, c'est ma carrière professionnelle.

Si je n'étais pas partie, aujourd'hui, je serais coincée dans une vie de famille, sans avenir personnel. [...] Je ne regrette pas ce que j'ai vécu.»

- L'empowerment conscient, critique et réfléchi du sujet agissant et de «*l'intellectuel organique*»²² rassemble des stratégies d'intervention symboliques et politiques sur des terrains culturels et sociaux. Ce mode d'empowerment tente de développer des actions stratégiques contre le racisme et le sexisme en vue d'élaborer des alternatives au système existant.

Par exemple, à l'initiative de travailleuses du sexe en Autriche, MAIZ a réalisé une campagne de «safer sex» en direction de la population générale. L'objectif principal était de thématiser la question du travail du sexe, en se dégageant du stigmatisé, des tabous et de la double morale de la société contre les travailleuses du sexe. Les actions ont été conçues, préparées et réalisées avec les travailleuses du sexe dans la province de Haute-Autriche. Leur présence dans les débats, lors des actions dans la rue, a créé la possibilité d'un autre type d'approche, pour la population générale, pour les collègues de travail et pour les autres ONGs (féministes, de migrant-e-s, culturelles ou sanitaires).

A Lyon, en France, les mobilisations sociales et politiques contre les lois qui pénalisent les personnes prostituées ont au moins permis de limiter les abus de la part des autorités, qui se sont retrouvées rapidement sous les projecteurs de la presse.

De façon générale, dans les quatre pays de l'étude, on constate que les stratégies mises en œuvre par les migrantes travailleuses du sexe mobilisent un sens professionnel aigu quant à la sécurité face à la violence quotidienne.

3.2.3 Les stratégies d'empowerment personnel (self empowerment)

Cette dimension de l'empowerment prend en compte l'autonomie individuelle et les potentialités de vie des femmes enserrées entre leurs propres attentes et les possibilités (très minces) offertes par la société.

22 Gramsci, Antonio : «Aufzeichnungen und verstreute Notizen für eine Gruppe über die Geschichte des Intellektuellen» (Notes et remarques pour un groupe d'études sur l'histoire des intellectuels) paragraphes 1-3 dans lettres de prisons, Livres 12 à 15, Hambourg, 1996, 1497-1532)

Dans les lignes qui suivent, nous visons à décrire le sujet migrante dans son environnement social proche, et ses modalités d'action pour éviter et réduire la violence et les brutalités. Nos remarques sont tirées des ateliers, des accompagnements et des discussions avec les femmes.

a) Tout empowerment nécessite absolument l'accès préalable aux droits juridiques

Nous nous référons ici à la constitution des travailleuses du sexe comme sujets de droit même si les possibilités de reconnaissance et la sécurité des droits des migrantes travailleuses du sexe sont extrêmement difficiles à atteindre.

Les femmes sont conscientes que la régularisation de leur situation administrative, «les maudits papiers», est le meilleur moyen de défense contre la violence. *«La meilleure défense vis-à-vis de tout ceci est celle d'avoir des papiers».*

Journal de terrain, LICIT : *«L'acquisition de leurs papiers, comme on l'a vu plus haut, finit par être un objectif prioritaire dans la vie de plusieurs de ces femmes, fondamentalement à cause de la peur d'être expulsées ou jugées. Rester sans ses papiers tout en travaillant dans la rue est une combinaison menaçante car elles sont exposées aux rafles de plus en plus fréquentes de la part de la police.*

En ayant recours aux formes alternatives pour se procurer leurs papiers, elles se voient obligées de contracter des dettes importantes et cela se passe de la même manière pour les femmes étrangères qui ne sont pas des travailleuses du sexe, même s'il semble que, dans le travail du sexe, l'on gagne plus d'argent que dans le service domestique, dans les services de soin ou l'agriculture...».

En Autriche, les femmes tentent d'acquérir leur indépendance en obtenant des visas spécifiques pour le travail du sexe de manière à ce qu'elles «puissent travailler en paix». Sinon, elles doivent «acheter» une demande de prolongation des visas tous les 3 ou 6 mois et restent donc dépendantes de leurs chefs ou d'intermédiaires.

Les stratégies de résolution des problèmes de papiers dépendent du degré d'autonomie de chaque femme. Elles devront être évaluées en

parallèle au développement des actions qui, au niveau officiel et général, sont menées concernant la régularisation des étrangers et des étrangères dans chaque pays.

En Espagne par exemple, un contrat de travail s'achète environ 3000 euros. Le négoce est prospère et profite de la passivité administrative. L'absence de plan d'inspection du travail qui permettrait de poursuivre et de sanctionner les entrepreneurs usuriers les laisse agir dans une totale impunité.

De même, le mariage avec une personne en situation régulière donne la possibilité de demander la régularisation dans les quatre pays de l'étude et permet de suspendre le dossier d'expulsion (mais uniquement à travers le mariage civil étant donné que la loi ne reconnaît pas les couples de fait). Ainsi, les femmes peuvent exiger la prise en compte des droits existants comme le droit de séjour et l'accès au marché du travail.

On peut considérer le mariage comme une tactique ou une stratégie, selon le niveau de conscience des femmes ; cette tactique ou stratégie peut se révéler ambivalente, face aux conséquences éventuelles qu'elle suppose, la violence notamment.

En Autriche, MAIZ a observé que *«les femmes ayant une vision très pragmatique du mariage biculturel considèrent ce dernier comme une phase à passer et sont beaucoup plus à même de régir les situations de violence. Elles sont beaucoup plus pragmatiques que les femmes mariées à des hommes de leur pays d'origine. Ces dernières, bien plus dépendantes affectivement, se retrouvent livrées au bon vouloir des hommes»* (MAIZ, rapport national).

La grossesse, une stratégie de légalité ?

Dans les derniers mois en Espagne, on a pu constater un nombre croissant de jeunes femmes enceintes parmi celles qui travaillent dans la rue. Notre enquête (LICIT) a révélé que certaines d'entre elles sont convaincues du fait qu'un enfant né en Espagne leur accordera, ainsi qu'à leur compagnon, les papiers tant attendus. Cette croyance résulte directement du conseil qui leur est donné par les avocats qui, selon les discours des femmes, insistent clairement : *«si tu veux être sauvée, il faut que tu aies un enfant espagnol»*. Elles pensent également qu'on ne peut pas les arrêter si elles sont enceintes. *«On nous donne un livret de famille*

et la mère reste en Espagne tant que son fils est mineur», se persuadent par exemple les femmes en provenance d'Equateur.

Les femmes n'ont pourtant pas de connaissance précise de l'issue de ces grossesses, ni pour elles, ni pour leur enfant, en ce qui concerne la régularisation de leur situation. Elles tentent toutefois de tomber enceintes et usent de cet argument (même si elles ne le sont pas) en cas d'arrestations policières afin d'être remises en liberté : «Lorsque tu es enceinte, la police ne peut pas t'arrêter».

b) Conscience de soi et indépendance

La conscience de soi prend forme lorsqu'une femme peut définir clairement ses propres objectifs, indépendamment de toute pression. Pour certaines, le chemin à parcourir est long, pour d'autres, leur volonté d'indépendance les habite en toute circonstance.

La conscience de soi et l'indépendance sont des facteurs de construction de soi en tant que sujet, et par exemple, l'accroissement de la confiance en soi rend évident le développement d'un comportement plus sûr et affirmé avec les clients dans le travail du sexe. A l'inverse, la prise d'assurance vis-à-vis des clients peut être un levier de l'affirmation de soi.

Par exemple, certaines femmes renversent le rapport client-consommateur/femme-prestataire de service, et elles utilisent la séduction, l'illusion de la relation, etc., pour tirer des bénéfices de la part des clients : avoir un appartement payé par le client pour être en sécurité, recevoir des cadeaux ou de l'argent, sans rien donner en échange.

Dans les quatre pays, par exemple, la stratégie d'imposition du *safer-sex*²³ est symbolique : elle démontre une capacité de la part des femmes à convaincre les clients en jouant un rôle, à parler des choses directement, à maîtriser des pourparlers, à être capable d'argumenter sur la santé, etc.

En Autriche et en Espagne, elles peuvent aussi agir avec le soutien et la protection des serveurs ou des personnes responsables dans les établissements, en créant des alliances stratégiques ponctuelles...

De même, pour éviter les abus de la part des responsables des clubs à hôtesses, les femmes, en Espagne, préfèrent parfois la prostitution de rue.

²³ selon les informations des travailleuses du sexe dans les quatre pays : 2 clients sur 3 veulent du sexe sans préservatif.

Elles évoquent la liberté dans les conditions de travail et les gains financiers qui leur reviennent intégralement. Elles sont conscientes des risques spécifiques qui caractérisent le travail dans la rue, de plus, la rue leur permet d'esquiver plus efficacement le harcèlement policier : «les clubs sont une souricière, si on te surprend là-dedans, tu n'as pas d'échappatoire. Dans la rue, tu peux toujours mieux te cacher. De plus, il y en a beaucoup qui sont fermés de temps en temps et tu restes sans travail».

c) Une sensibilisation croissante

La conscience claire d'une atteinte aux droits, d'une discrimination et d'une stigmatisation se manifeste dans les stratégies de celles qui vont chercher du soutien, comme l'accompagnement pour les démarches administratives par les intervenant-e-s des associations.

Les femmes en Espagne, en France, en Autriche et en Italie savent, par expérience, qu'elles sont mieux traitées si elles sont accompagnées que si elles effectuent leurs démarches seules et préfèrent donc bénéficier de ce soutien.

d) La force de négociation

On peut mesurer leur force de négociation et le mécanisme personnel de sécurité mis en place au travers de leur «professionnalisme».

Dans les quatre pays, les femmes apprennent à identifier le type de client qu'elles côtoient : avec quelle personne elles peuvent argumenter ; avec lequel elles peuvent dire clairement non (stratégie de dominante) ; où faut-il qu'elles fassent attention ? ; quand et comment donner l'alerte et chercher du secours à l'extérieur ?

Sur cette question, les groupes de transgenres et de femmes développent des stratégies distinctes : en Espagne et en France, on observe que les premières font face à l'agression en utilisant la force physique en premier recours, tandis que les femmes élaborent des techniques de persuasion et de conciliation, elles négocient et gagnent du temps (pour éventuellement prendre la fuite).

Journal de terrain Cabiria : *«J., une jeune femme du Nigéria me raconta qu'elle ne craignait pas d'être agressée, parce que de toute façon, si elle avait choisi de travailler dans la rue, elle était prête «à tout, même à*

mourir». Elle a d'ailleurs une stratégie d'intimidation qui consiste à se faire passer aux yeux de l'agresseur pour une folle, en ôtant sa perruque et en exécutant des danses africaines. Elle dit que ça leur fait peur car ils ont le sentiment qu'ils ne maîtrisent rien, et que la victime ne sera finalement pas celle prévue à l'initiale. Elle a aussi une barre de fer dans son sac et une bombe lacrymogène, compagnons de route comme elle dit. Sa corpulence est assez intimidante et les seules fois où elle s'est fait bousculer, elle a rendu les coups.»

e) L'élargissement des espaces d'action

Il est mis en application au travers d'une stratégie de mobilité : les problèmes avec la police (raffles permanentes), avec les collègues, les voisins, ainsi qu'avec les chefs (dans les établissements) impliquent de chercher d'autres lieux (rues) et d'autres établissements, et induisent une mobilité constante à l'intérieur de la ville, entre les localités et entre les pays.

Une femme africaine en France : *«J'ai changé mes horaires de travail, maintenant je travaille après 2 heures du matin, il y a moins de contrôles».*

A Barcelone, l'équipe note que la majorité des personnes ont travaillé dans au moins trois villes ou pays différents.

Journal de terrain, Cabiria : *«Les femmes albanaises ont longtemps été vues comme les plus opprimées. Or les choses commencent à changer pour elles: alors qu'elles étaient pour la majorité d'entre elles abusées dans le processus de migration jusqu'à la fin des années 90 (fiancé/proxénète, violences, elles ne savaient pas ce qui les attendait à l'occasion du premier voyage), elles expérimentent aujourd'hui les choses d'une autre manière (certaines entreprennent leur 3e voyage). Une des stratégies visant à desserrer le contrôle de leur «fiancé» se fait lors de discussions entre la femme et lui, à propos de la répression du proxénétisme et des risques encourus en France. En France, elles savent que le contrôle serait trop visible et risqué pour le «fiancé». Si cela ne le fait pas disparaître radicalement, cela permet à la femme de se ménager des failles pour avoir du «temps pour elle», pour mettre de l'argent de côté, voire pour s'en débarrasser avec la mise à distance géographique. Plus elles sont âgées, mieux elles déjouent les tentatives de contrôle total. Notamment pour celles qui viennent pour la deuxième ou troisième fois, elles ont alors une connaissance complète des choix possibles et ne se laissent pas faire. Elles connaissent de manière indépendante les circuits pour se procurer des*

papiers et elles savent que, étant plus âgées et moins naïves, elles sont moins convoitées par les intermédiaires». Des informations du même ordre ont été relevées par Luminovska (03) dans son étude sur le trafic en Europe de l'Est.

f) Stratégie d'empowerment économique

Une des mesures les plus importantes à prendre pour acquérir plus d'autonomie et de liberté d'action est de s'acquitter, ou de se dégager, des dettes (de voyage) le plus vite possible. Les femmes peuvent ainsi, du moins celles qui ne sont pas dépendantes d'un proxénète, avoir accès à l'argent qu'elles gagnent et le gérer sans dépendre des intermédiaires.

Le renforcement d'une stratégie de survie économique et la perspective d'un futur grâce à l'argent du travail du sexe signifie souvent une indépendance financière vis-à-vis du mari ou de la famille et peut donc induire un changement radical de la perception des rôles traditionnels dans les rapports sociaux de sexe. La femme, qui réside à l'étranger, devient pourvoyeuse principale de ressources pour la famille. Le rapport de force en sera modifié : elle pourra se faire construire une maison pour elle et/ou pour sa famille, créera une petite entreprise ou fera des affaires dans le pays d'origine offrant, en plus, des perspectives de travail aux membres de la famille ; c'est souvent le cas des Dominicaines qui travaillent en Autriche, des Brésiliennes ou des Africaines francophones en France, etc. comme on l'a vu plus haut.

Journal de terrain, Cabiria : «retourner en Albanie paraît impossible du fait de la stigmatisation de la prostitution et de la condition sociale des femmes dans le pays d'origine. Il n'empêche que le niveau de vie auquel elles accèdent est plus élevé qu'avant leur départ. Par ailleurs, lorsqu'elles font parvenir de l'argent à la famille et même si elles ne travaillent ni pour elles-mêmes, ni dans une activité qu'elles auraient choisie, cela participe de leur autonomisation puisqu'elles peuvent alors accéder à une place mieux valorisée. Elles participent aux décisions quant à l'utilisation de cet argent par la famille, traditionnelle et patriarcale. Même en cas d'expulsion, elle sait qu'elle ne rentre pas au pays avec la même naïveté.»

F., du Nigéria : «Mon but est d'acheter des camions et de les louer à la semaine à des chauffeurs-livreurs. Les camions, c'est un investissement qui rapporte régulièrement».

En Autriche, les femmes mariées à un Autrichien peuvent exprimer les exigences de leurs droits ou de prestations de service public, car elles sont en situation régulière, par le mariage.

g) Protéger son intégrité physique et psychique

En Autriche, les femmes sont confrontées au problème de consommation d'alcool, dans les établissements, parce que c'est une des conditions de leur travail. La protection de leur intégrité physique et psychique implique un grand contrôle de soi et une forte auto-détermination. Les femmes mettent en œuvre des stratégies pour éviter une consommation trop élevée d'alcool, par exemple, elles se mettent d'accord avec le serveur pour que du jus de fruit soit mélangé à l'alcool ou dansent avec la bouteille et en renversent le plus possible (par «mégarde»).

Une autre stratégie de protection de l'intégrité physique et psychique sera utilisée par les travailleuses du sexe dans les appartements et dans la rue : elle débute par le fait de ne pas travailler seule mais plutôt à deux. Les femmes cherchent, aussi vite que leurs finances le leur permettent, à organiser un appartement pour elles, privé, afin de ne plus habiter dans les établissements où elles sont obligées de séparer vie privée et travail (Autriche), ou font en sorte d'habiter à plusieurs (communautés) au lieu de rester à l'hôtel (France).

On a pu remarquer, en France, que dès qu'elles ont accès aux services de santé et qu'elles ont compris le fonctionnement du système de soin (souvent très différent de chez elles ou alors totalement inconnu), elles sont très attentives au suivi de leurs examens médicaux, des résultats, etc. On a également constaté par ailleurs que bien souvent, le soin de soi implique à la longue la possibilité de renforcer sa propre position, l'estime de soi et donc l'autonomie en général.

Enfin, les femmes qui sont dans des relations affectives caractérisées par le contrôle du conjoint, ont plus de difficultés à se protéger psychiquement des effets de la violence de leur partenaire.

h) La stratégie d'accès aux informations et aux structures de soutien

C'est aussi une autre forme d'expression de l'empowerment personnel.

Les quatre organisations qui participent à la recherche-action ont toutes fait la même expérience : on va venir demander leur soutien et elles remplissent

pleinement leur fonction par rapport à la stratégie définie. Par exemple, en France, l'association peut faire office d'adresse (domiciliation) pour que les femmes aient accès aux services administratifs ou de soin, qu'elles n'obtiendraient pas sans cela.

3.2.4 La stratégie collective d'empowerment

En ce qui concerne l'empowerment collectif, les facteurs de visibilité et de présence sociale politique et culturelle, ainsi que la participation à la vie publique, sont au premier plan.

Cela implique un renforcement collectif des migrantes travailleuses du sexe face aux structures sexistes, racistes, à la discrimination dans tous ses aspects et face à la violence.

Malgré les obstacles, le souhait et les tentatives d'auto-organisation et de renforcement des capacités d'autogestion existent chez les femmes migrantes. C'est dans ce cadre qu'elles peuvent au mieux défendre leurs propres intérêts et créer et renforcer une identité collective.

LICIT, journal de terrain : *«De toutes manières, il faut souligner qu'il y a un accord et une conscience sur le fait que la prostitution est un travail qui peut être défendu en tant que tel. Quelques femmes également expriment leur désir de collaborer pour essayer de créer des formes de regroupements de défense de leurs droits. Toutefois, le contexte qui les «accueille» ne leur permet pas de situer leurs actions selon cette priorité.»*

Les organisations partenaires prenant part au projet ont toutes noté que la solidarité entre les migrantes travailleuses du sexe prend des formes singulières. Les réseaux informels, qui leur permettent de s'entraider réciproquement en sont un exemple. Il existe différents types de réseaux :

- Les réseaux de groupes spécifiques (par nationalités) où de grandes quantités d'informations et les contacts liés à la vie quotidienne sont échangés. Ces informations concernent aussi bien les lieux d'habitation que les lieux de travail disponibles. Dans certaines situations, comme en cas de décès ou de grave maladie par exemple, les femmes d'Amérique latine vivant depuis longtemps en Autriche organisent des quêtes d'argent et des dons.

Journal de terrain, Cabiria : *«Un petit groupe de jeune femmes du Nigéria sont organisées ainsi : l'une d'entre elle vit en Espagne et prend en charge*

(contre rémunération) les enfants des autres, qui travaillent dans différentes villes d'Europe».

- Les réseaux de «complices» entre collègues. Les femmes travaillant dans les établissements appellent leurs collègues dans les autres établissements pour les prévenir quand la police fait des rafles. Les femmes développent aussi des tactiques pour détourner l'attention des chefs ou des proxénètes pour que des collègues puissent s'enfuir. En Autriche, par exemple, une femme a disparu subitement d'un établissement sans prévenir. Les pires rumeurs ont circulé : elle avait été kidnappée par un réseau, ou même assassinée. Quelques semaines plus tard, des collègues à elles ont expliqué aux intervenantes de MAIZ, qu'en réalité c'est elles-mêmes qui avaient organisé et «couvert» son départ pour lui permettre d'échapper à un proxénète. En France, il n'est pas rare que les femmes s'entraident et se soutiennent pour se débarrasser des proxénètes.

- Des réseaux informels qui ont pour but de faire passer les informations sur les établissements, les difficultés, les centres de consultations, la situation juridique, et apportent aussi des soutiens plus ponctuels (trouver un lieu pour dormir...). A Cabiria, par exemple, une intervenante note que, bien souvent, des jeunes femmes arrivent avec son prénom et l'adresse de l'association griffonnée sur un papier ; elles viennent de Paris, de Rennes ou d'une autre ville.

En général, les réseaux de solidarité sont spontanés et liés à des situations difficiles, mais certaines travailleuses du sexe, à force de remplir de multiples fonctions, comme coordinatrices des informations notamment, sont devenues des représentantes de collectifs. Ce sont souvent des femmes ayant de l'expérience qui soutiennent les plus jeunes.

LICIT, journal de terrain : *«J., Vénézuélienne, qui a eu une expérience d'activiste dans son pays, nous explique qu'il peut y avoir une «messagère», une personne contact dans les différents lieux de travail, une relation-pont entre les travailleuses du sexe et les associations de soutien. Munie d'un téléphone portable, elle peut se charger de les prévenir immédiatement en cas d'urgence. Elle récolte aussi les demandes des femmes et leur transmet les activités et les services disponibles dans les associations de soutien.»*

Certaines femmes vivant depuis longtemps en Europe sont très actives dans les groupes de migrantes. Cette participation permet, directement ou

indirectement, aux collectifs de travailleuses du sexe d'avoir accès aux informations et aux conseils juridiques ainsi que de participer à certains cours qui leur sont offerts. Pour permettre de meilleures conditions de vie, moins chères et plus sûres, les femmes s'organisent souvent en communautés : la majorité des femmes consultées vit en effet dans des appartements avec des amis ou amies. Certaines femmes partagent leur chambre dans une pension (dans les quatre pays).

Cette capacité d'articulation des besoins et des intérêts est un signe d'empowerment collectif.

Les associations peuvent soutenir ces formes d'empowerment. Aussi bien à Cabiria qu'au Comitato et à MAIZ, des cours sont proposés : cours de langues, d'alphabétisation ou d'informatique, ateliers santé... Ils sont organisés en coopération avec les travailleuses du sexe, selon les besoins identifiés.

A MAIZ, un document d'information (Cupiditas), rédigé par et pour les migrantes travailleuses du sexe, sort régulièrement. Il résulte d'un processus participatif sur le long terme et aborde les thèmes de la prévention de la violence, le safer-sex, l'argent, etc. Les enjeux et modalités sont collectivement abordés et discutés, puis rédigés et publiés par et pour les travailleuses du sexe et les intervenantes de terrain. Ils sont ensuite mis à la disposition de toutes les femmes. Le processus de production et le produit fini sont chacun à la fois une méthode et un instrument de l'empowerment individuel et collectif des femmes.

L'expérience montre que les femmes qui ne se trouvent pas dans une situation de danger extrême et qui ont résolu leurs besoins primordiaux de légalité sont bien plus à même d'agir dans le cadre d'un collectif. Elles ont, bien plus que les autres, la capacité d'identifier leurs intérêts politiques et de les formuler dans le cadre de lobbies, pour les négociations et le dialogue social et pour sensibiliser les décideurs politiques à ces questions. Par exemple, le développement de réseaux solidaires de soutien entre les femmes et les différents collectifs ont permis l'élaboration et le travail conjoint, avec des femmes «leaders» dans le travail sexuel, sur le thème des rivalités et sur les préjugés ethniques et sexistes qui s'opposent parfois à la définition d'intérêts communs.

Par exemple à Barcelone, «LICIT a impulsé, en octobre 2003, la Plate-forme

Communautaire «Travail Sexuel et Cohabitation», qui réunit cinq organisations qui travaillent directement avec les femmes travailleuses du sexe dans la zone, ainsi qu'une association de voisins du quartier. [...] Parmi les personnes impliquées se trouvent quelques travailleuses du sexe autochtones et immigrées. L'objectif est de générer le débat et la réflexion parmi les personnes travailleuses du sexe, ainsi que de faciliter leur implication politique dans la mesure de leurs possibilités, afin qu'elles soient des sujets de leurs propres demandes, et que la légalisation recueille les différentes réalités et reflète la grande hétérogénéité de l'Industrie du Sexe».

Les travailleuses du sexe, déjà bien organisées, se sont engagées dans l'objectif d'une sensibilisation publique visant à déstigmatiser et décriminaliser la prostitution et à contrer les discriminations particulières que subissent les femmes migrantes. Au-delà de la communauté, leurs influences s'exercent aussi dans l'espace public grâce à leur présence dans les médias. Dans les quatre pays, les travailleuses du sexe, en coopération interne ou avec le soutien des organisations, ont mené de nombreuses actions (Cabiria, Grisélidis, MAIZ, Comitato, LICIT). En France, par exemple, elles se sont organisées pour manifester leur désaccord avec les lois LOPSI et LSI, au moment de leur discussion au Parlement. La mobilisation a duré une année, sans discontinuer, et les femmes ont organisé des manifestations de rue à Lyon, à Paris, à Toulouse (où certaines, sans papiers, se présentaient masquées pour ne pas être reconnues par la suite), elles ont élaboré des communiqués de presse, ont donné des interviews.

En Autriche, en particulier, dans le domaine de la culture, l'empowerment collectif a donné lieu au renforcement plus spécifique d'une identité collective de femmes-migrantes-prostituées face à la violence symbolique de la culture blanche, hégémonique, moralisatrice et eurocentrique.

Cet empowerment nécessite :

- La déconstruction de l'image négative stigmatisée des prostituées.
- Une présence constante dans les médias grand public et dans les milieux «autonomes», «alternatifs».

Justement, en Autriche, où les femmes doivent être très vigilantes pour échapper au contrôle extrême et aux sanctions de l'Etat, MAIZ a créé

plusieurs projets culturels en coopération entre les travailleuses du sexe et des artistes. *«Il est effectivement très compliqué de se montrer en public sans s'exposer personnellement. Mais si ce n'est pas l'individu qui s'expose en premier plan mais une personne fictive, on peut transmettre un message sans courir le risque que la personne concernée tombe sous des regards concupiscent ou indignés. De là résulte notre préférence pour la fiction : pour l'épanouissement de la réalité qu'elle permet. Il ne s'agit pas pour autant de remplacer ou de nier la réalité, mais la fiction ne sert pas de document ni de preuve. Elle met seulement en lumière des possibles.»* (Salgado, 00).

3.2.5 Stratégies, tactiques et leurs ambivalences

Ces stratégies et tactiques, mises en œuvre par les migrantes travailleuses du sexe, sont pourtant limitées et ambivalentes. Cette tentative de présenter les migrantes travailleuses du sexe comme actrices ne signifie pas, pour autant, de les idéaliser.

La pratique du terrain nous a permis de constater que les femmes ont une vision très claire des buts qu'elles veulent atteindre en Europe. Elles sont venues pour résoudre des problèmes et non pour s'en créer de nouveaux. Elles cherchent donc à éviter les situations conflictuelles, ne veulent pas se faire remarquer et définissent leur situation comme «pas si grave que ça». Pragmatiques et orientées vers leur but, certaines ont des relations plutôt distantes envers leurs collègues et, par exemple, ne veulent que rarement témoigner y compris dans des affaires d'agression ou d'abus, de peur d'avoir à leur tour des ennuis. Ceci représente une limite, qui ne facilite pas l'auto-organisation et rend difficile la revendication collective de leurs droits.

En d'autres termes, les stratégies des travailleuses du sexe se situent souvent à un niveau individuel et peuvent même aller à l'encontre des intérêts de leurs collègues. Imposer son propre but reste la priorité même si, dans certaines occasions, les migrantes travailleuses du sexe peuvent être très solidaires entre elles.

En tout cas, leur détermination personnelle et la volonté d'imposer et d'atteindre leur but au travers de leurs actes, implique un dépassement des frontières de l'ordre établi : malgré la fermeture des frontières

géographiques, elles parviennent, comme migrantes, à trouver les moyens d'arriver en occident. Elles annihilent les frontières nationales et elles remettent en cause la construction victimisante des «femmes du Tiers-Monde». En tant que femmes venant des pays économiquement marginalisés, elles travaillent à un futur meilleur dans un système pour lequel, en réalité, elles n'existent pas²⁴.

En tant que travailleuses du sexe, elles transgressent les frontières imposées par la moralité bourgeoise et patriarcale de la société dominante : le franchissement des frontières géographiques manifeste une transgression des frontières de genre et une tentative de mobilité économique et sociale.

3.2.6 Les obstacles à l'empowerment

Comme on peut le constater dans l'ensemble de l'Europe aujourd'hui, les lois restrictives dans le domaine de la migration et de la prostitution constituent un des freins principaux à l'empowerment. Une autre limite réside dans la conscience de soi, limite rencontrée par les femmes en général : la difficulté réside dans le fait de se définir comme sujet autonome, qui peut identifier l'illégitimité de la violence ou de l'abus de pouvoir exercé contre soi et s'y opposer fermement. Enfin, pour les femmes migrantes prostituées, l'incorporation du stigmate lié au travail du sexe est un facteur qui limite l'affirmation de la conscience de soi et de sa propre valeur.

Concrètement, les travailleuses du sexe interrogées ont nommé plusieurs obstacles :

- La rivalité causée par la concurrence dans le travail et accentuée par les préjugés ethniques et sexistes, ainsi que par la pression du harcèlement policier.
- La fragmentation de la solidarité et des intérêts personnels qui induit l'impossibilité actuelle d'une autodétermination collective pour la défense de leurs droits.

24 La critique d'une conception postcoloniale (Mohantys, Trinh T. Minh-ha, Sara Suleri, Cherrie Morage, Glori Anzaldua, Spivak) porte justement sur les critères de représentation des «femmes du Tiers Monde» comme une construction des féministes des pays riches de l'ouest (...). Les auteures posent que c'est la construction des «femmes du Tiers Monde» comme victimes, qui a permis aux femmes blanches des pays riches de se construire comme sujets modernes émancipés. Ainsi, le discours «victimisant des femmes du Tiers Monde», cache-t-il en son sein l'idéalisation de celles qui n'en sont pas. (Gutierrez Rodriguez 2003).

- Le manque de moyens financiers qui ne permet pas d'empowerment interne, les obstacles à l'auto-organisation : comment obtenir un financement autrement qu'en étant une association de santé ou de réinsertion sociale ?

a) Le travail du sexe comme stratégie de transition

Une activité dans le travail du sexe sera considérée pour les migrantes, au même titre que dans des secteurs de travail précaire (Caixeta et al, 04) comme une stratégie de transition, dans un processus de recherche d'une « alternative d'insertion » (Sassen, 03). Une activité transitoire pour assurer, dans l'immédiat, la sécurité de leur existence : *« Je ne suis pas là pour longtemps, et je ne sais pas combien de temps je resterai... Aujourd'hui ici, demain ailleurs. C'est pour ça que je n'ai pas le temps d'aller à des rencontres ou des discussions avec d'autres femmes. Je veux seulement gagner mon argent en paix... »* (femme de Slovaquie en Autriche).

L'accent mis sur « l'état transitoire » sert de moyen de protection à une éventuelle dévalorisation et permet de ne pas perdre de vue l'idée du but et la perspective du futur, mais c'est aussi un obstacle à l'auto-organisation collective, comme dans le secteur du travail domestique d'ailleurs.

En Autriche, où il existe des visas spécialement pour la prostitution, beaucoup de femmes exercent jusqu'à ce qu'elles puissent avoir la possibilité d'obtenir un visa de résidence leur donnant le droit de s'installer (ce qui est possible en se mariant avec un Autrichien ou un membre de l'UE). *« Ce travail est le seul que je puisse exercer ; c'est déjà bien. J'apprends beaucoup de choses qui me serviront dans la vie et je gagne relativement bien. En ce moment, je suis assez satisfaite. Mais dans le futur, je préférerais vivre autre chose. Ce n'est pas un travail rêvé pour une femme, je crois... »* (femme de République Dominicaine en Autriche).

En France, en Espagne et en Italie, où il n'existe pas de visa spécialement pour la prostitution et où les contrôles d'entrée des migrantes étaient jusqu'à présent moins sévères, le travail du sexe reste un des rares moyens d'assurer son existence, surtout pour les premiers temps de leur séjour.

« Je ne suis pas venue pour ça [la prostitution], je croyais qu'en Europe c'était facile de trouver du travail. Mais de toutes façons, pour le moment, c'est le seul moyen ».

b) Une image de soi imprégnée de clichés

Femme-migrante-travailleuse du sexe : différents terrains d'identité se mêlent à l'expérience des migrantes travailleuses du sexe. L'expérience de la migration et l'exercice de l'une activité hautement taboue et stigmatisée qu'est le travail du sexe (Caixeta, 04) représentent précisément la confrontation entre une identité de sexe intériorisée et des expériences nouvelles dans de nouveaux mondes socio-culturels.

Si quelque chose est universellement rejeté, il sera difficile pour la personne qui l'exerce de comprendre qu'elle-même et son activité sont légitimes. C'est pourtant le premier pas à franchir pour accéder à la liberté de décision et éventuellement au changement. Les travailleuses du sexe ne sont pas perçues comme des travailleuses qualifiées exerçant une activité légitime. Au contraire, on les regarde comme des objets exotiques, que ce soit comme «victime naïve et innocente» ou comme objet sexuel, et on leur attribue des qualités personnelles, qui les renvoient inmanquablement à leur sexe ou à leur origine ethnique. Les femmes originaires de certains pays sont, en effet, considérées comme particulièrement aptes pour le travail du sexe et la soumission, non seulement pour leur «existence en tant que femmes» mais aussi à cause de leur origine et du caractère exotique qui peut y être associé : une certaine mentalité ou des capacités particulières. Par exemple en France, certains policiers désignent les jeunes Africaines par le terme générique de «tigresses».

L'intériorisation de ces stéréotypes amène les femmes à un positionnement personnel tiraillé entre les deux polarités : victime ou coupable.

c) La polarisation coupable-victime

Ainsi les migrantes travailleuses du sexe sont-elles perçues et traitées soit comme des délinquantes, «méchantes coupables», soit comme de «pauvres victimes» (voir le tableau suivant sur les migrantes travailleuses du sexe).

D'un certain côté, l'accroissement de la visibilité du phénomène de migration a produit des réactions de l'ensemble de la société. Les propos imprégnés de haine contre les étrangers et de peur d'autres cultures ou de concurrence sur le marché du travail, reproduisent et justifient le racisme. Dans les débats politiques, les migrantes sont considérées comme des boucs émissaires et sont cataloguées responsables des problèmes sociaux (Caixeta 04).

D'un autre côté, des efforts sont structurellement fournis pour condamner le trafic des femmes. La tendance est, en effet, à la réduction de la question de la migration des femmes aux migrantes travailleuses du sexe, et les place donc très souvent dans un rôle de victime.

Cette conception révèle finalement un point de vue masculin, paternaliste et patriarcal, qui présente les femmes comme des «objets à vendre» n'ayant aucun pouvoir et aucune autonomie de décision et d'action (Le Breton Baumgartner, 98).

Si les femmes se définissent elles-mêmes à travers ce type de schémas, elles sont limitées dans leurs potentialités d'empowerment. Leur perception du futur, confrontée au monde-système-société, est fataliste. Le processus de conscience et de reconnaissance de leur pouvoir et de leurs capacités doit, par conséquent, être impulsé de façon à ce qu'elles s'intéressent et prennent part à un empowerment collectif.

3.2.7 Sortir de la polarité coupable/victime

Compte tenu de l'ambivalence de leurs actes et de leurs stratégies, les travailleuses du sexe ne pourront agir productivement que si l'on arrête de les considérer dans cette double polarité «victime coupable». Elles y disparaissent en tant qu'individu conscient, fort, courageux, ayant aussi des faiblesses individuelles, des besoins et des peurs, mais aussi en tant que sujet ayant une volonté propre, capable d'agir, de prendre des décisions. Elles sont finalement dissoutes dans un groupe anonyme. Disparaît aussi la conscience que, connaissant les possibilités limitées d'aménagement de leur vie, le pas dans le travail du sexe peut être un moyen, pour les migrantes, leur permettant d'élargir *«leurs possibilités de vie et leurs stratégies de survie. Continuer à faire croire que les femmes sont des victimes signifie nier qu'elles peuvent aménager leurs propres vies»* (Doezema, 01).

Elles sont actrices et protagonistes : elles agissent (et agir est, d'une certaine façon, toujours un peu «suspect»...). Cela signifie que les migrantes dans le travail du sexe ne sont pas des victimes souffrant innocemment et que l'on pourrait maintenir dans ce statut d'«innocentes victimes» en continuant à leur dénier ou à les exclure de toute capacité d'action. Elles ne sont pas

non plus les coupables à rendre responsables des problèmes de société existant dans les pays d'accueil et ne sont pas responsables non plus des relations des pays de l'Europe de Schengen avec les pays tiers.

Dans les tableaux suivants, nous montrons comment la place des migrantes dans le travail du sexe peut donner lieu à différentes perceptions comme «coupables», «victimes» ou «actrices». On comprendra aisément pourquoi le choix du point de vue est déterminant, pour les femmes elles-mêmes, pour les acteurs de terrain et pour les décideurs politiques. La colonne qui correspond au point de vue de «l'actrice» est l'attitude la moins répandue mais, selon nous, la plus porteuse de transformation pour les femmes elles-mêmes et pour les rapports sociaux de sexe et nous sommes prêtes à argumenter et soutenir ce constat.

**Les migrantes dans le travail du sexe :
ce qu'elles se représentent d'elles-mêmes**

	La coupable	La victime	L'actrice
Leur représentation de la société	fataliste	fataliste	Critique
La conscience de soi	La conscience de soi - Manque d'amour-propre - Auto-punition - Sentiment de culpabilité face au rôle attribué dans l'assignation de genre qu'elles ne remplissent pas	- Manque d'amour-propre - Sentiment d'auto-compassion face aux injustices vécues - Recherche de soutien, d'aide et d'assistanat	- Consciente de leur pouvoir et de leurs possibilités - Confiance en soi - Recherche d'une alternative individuelle et/ou collective pour la survie et stratégie de résistance
Comportements	Conformiste Recherche de solutions individuelles	Dépendance Concessions	Réclamation de leurs droits et occupation des espaces

Ce que la société se représente d'elles

	La coupable	La victime	L'actrice
Les représentations sociales envers les migrantes travailleuses du sexe	<ul style="list-style-type: none"> - Elles troublent l'ordre public. - Elles sont les boucs émissaires pour les erreurs du système social. - Elles sont paresseuses et ne payent pas leurs impôts. - Elles sont dépendantes du système social. - Elles sont une menace pour l'ordre établi et la famille. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce sont les pauvres victimes des organisations de trafiquants de femmes. - Elles sont manipulées et contraintes. - Elles sont à plaindre. - Ce sont des objets qui sont dépendants de l'aide. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elles sont des sujets qui ont décidé la migration et/ou le travail du sexe comme alternative à un système contraignant. - Ce sont des femmes avec une histoire. - Elles ont des ressources et du pouvoir.
Comportements	<ul style="list-style-type: none"> - Discrimination, racisme et xénophobie 	<ul style="list-style-type: none"> - Paternalisme assistanat - Aide caritative - Relation de dominants à dominées 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect - Relation égalitaire
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> Soutien la politique restrictive de migration du gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien des organisations d'assistantat qui portent de l'aide aux victimes et à la prévention du trafic des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien d'organisations de migrantes autonomes et de leurs propres initiatives.

Ce que les Organisations Non Gouvernementales se représentent d'elles

	La coupable	La victime	L'actrice
Les représentations sociales des migrantes travailleuses du sexe	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunisme - Amoralité des femmes qui dérangent l'ordre établi 	<ul style="list-style-type: none"> - Victimes du trafic et contraintes à la prostitution. - Victimes de la manipulation et des proxénètes, elles sont esclaves. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elles sont des sujets qui ont décidé la migration et/ou le travail du sexe comme alternative à un système contraignant. - Ce sont des femmes avec une histoire Elles ont des ressources et du pouvoir.
Comportements	<ul style="list-style-type: none"> - Discrimination - Ignorance - Bureaucratie 	<ul style="list-style-type: none"> - Maternalisme - Utilisation - Relation de dominants à dominés 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect - Relation égalitaire - Réciprocité du soutien et complicité
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que la loi sur les étrangers soit appliquée - Légaliste (tout doit être contrôlé par la loi) 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des migrantes pour le maintien d'un financement de projet d'aide pour les victimes et prévention du trafic. - Réhabilitation et contrôle des femmes. - Collaboration avec la police 	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie politique - Faire reconnaître les droits - Recherche de financement pour leurs droits - Création et occupation d'espace (culturel, artistique et identitaire)

Les observations majoritaires (celles des «blancs» ou des pays riches) prennent position dans le tableau «victime». Elles considèrent la prostitution comme une violence et les travailleuses du sexe comme des victimes. Elles ne perçoivent que le supposé «malheur» de la prostitution et non la motivation personnelle qui, pour sécuriser son existence, peut amener à travailler dans le sexe. Cette perception des étrangères travailleuses du sexe comme victimes leur confère un rôle des plus instables. Si la travailleuse du sexe sort de son rôle de victime ou ne se comporte pas comme une victime innocente, on la placera alors du côté des coupables et la devise sera «elles ne veulent pas du tout se faire aider et ne veulent pas sortir de leur milieu» (Moser, 02).

Selon nous, il existe un certain nombre de lignes directrices pour que les organisations puissent identifier et renforcer les stratégies d'empowerment des femmes migrantes, travailleuses du sexe.

1. Reconnaître:

- * Les femmes migrantes, travailleuses du sexe comme des sujets actifs, protagonistes, et capables de prendre des décisions importantes pour le cours de leur vie.
- * Qu'elles ont une histoire, un passé, et qu'elles sont capables de décider pour elles-mêmes.
- * Qu'elles sont très habituées à la résistance.
- * Que l'acte de migrer et de se trouver dans un contexte de travail du sexe est l'alternative à une situation d'inégalité et d'injustice sociale (cet aspect est d'une grande importance pour obtenir une autonomie personnelle et une indépendance économique : éléments de base pour les stratégies d'empowerment des femmes).
- * Leur capacité de résistance aux règles de vie et de transgression (elles transgressent des frontières géographiques, physiques et idéologiques).
- * Que même si elles sont des victimes d'un système social qui, sur le plan structurel, les discrimine, les condamne à une position marginale et qui produit en plus autour d'elles des situations de violence, elles ne sont pas des victimes dans leur vie personnelle (dans un sens fataliste et individualisant).

2. Agir en interaction

- * Établissement d'un respect (et pas de pitié ou de compassion)
- * Soutien mutuel (par opposition à l'assistanat ou à l'aide charitable)
- * Complicité (par opposition au maternalisme ou à l'utilitarisme)
- * Établissement de relations symétriques, horizontales et non hiérarchiques (par opposition aux relations asymétriques, verticales et hiérarchiques)

3. Être conscient

- * Que la prise de pouvoir est personnelle et ne peut être réalisée à la place des femmes : chacune doit et peut acquérir du «pouvoir» pour soi-même.
- * Que notre fonction est de soutenir l'empowerment, par la découverte des formes d'appui à ce processus, et en même temps de développer des projets communs, car un élément central d'empowerment est la participation au groupe.
- * Qu'il importe de ne pas juger moralement les stratégies des femmes. Au contraire, il faut contextualiser ces stratégies dans une acception non légaliste du pouvoir et appréhender la transgression comme une valeur.

4. Manifester

- * La relation entre le conflit d'identités multiples et fragmentées que chacune expérimente individuellement, et la nécessité de renforcer une identité collective.
- * Notre distance avec les instances d'état et des puissances gouvernementales : notre fonction n'est pas celle du contrôle.
- * Notre exigence/revendication des droits sociaux et politiques.
- * La nécessité de politiser la discussion sur la violence exercée contre les femmes migrantes travailleuses du sexe et de sortir du «piège personnalisé».
- * La nécessité de créer et d'occuper des espaces pour la discussion politique et la déstigmatisation; pour la communication et la création des groupes auto-organisés de femmes migrantes qui travaillent dans le marché du sexe, occupant leur espace comme mouvement social.



Conclusion Générale Recommandations

Les discours, travaux, études, colloques sur le trafic sont à tel point centrés sur les approches liées à la répression de la criminalité et à la protection des frontières que l'on perd de vue les femmes, leurs histoires (multiples et complexes), leurs droits, leurs stratégies.

A travers cette étude, nous avons voulu restituer leurs expériences et interroger les politiques publiques et les campagnes anti-traffic mises en place en Europe.

Les femmes migrantes travailleuses du sexe ne détruisent pas les biens d'autrui, ne s'attaquent pas à la sécurité des Etats ni des personnes, et pourtant, pour défaut de papiers, on les jette en prison ou on les expulse. Pire, on ne les prend en compte que si elles dénoncent un hypothétique trafiquant, dont on imagine qu'il serait lui aussi un étranger. C'est oublier que les chaînes de passe-droits qui permettent le passage incluent aussi des fonctionnaires des Etats et des travailleurs du secteur informel. Qui pourrait imaginer ou dire que le pêcheur qui cherche à augmenter son revenu mis à mal par les accords internationaux sur la pêche, imposés par l'UE aux petits exploitants, et qui s'est recyclé dans le transport de clandestins dans le détroit de Gibraltar par exemple, est un agent de la «mafia internationale» ?

Dans les faits, les réponses européennes, appuyées par les dispositifs légaux, résident essentiellement dans l'assignation des femmes au mariage, au travail domestique ou à l'enfermement, qui ne rompent pas le cercle infernal de la discrimination fondée sur le sexe. Ceci devrait nous amener à nous interroger sur les capacités des décideurs politiques à évaluer et connaître les mécanismes d'oppression des femmes.

Par ailleurs, l'absence d'évaluation de l'impact des politiques publiques actuelles sur la vie concrète des femmes est problématique. On ne dispose que des chiffres délivrés par les dispositifs policiers.

Un immense travail reste à faire sur les droits des femmes à disposer de leur vie et de leur avenir ; concernant les femmes des pays tiers et leur présence en Europe, ignorer leurs besoins et ce qu'elles expriment au travers de leur processus migratoire correspond à se rendre complice de leur oppression.

Adhérer aux discours majoritaires sur le trafic, qui justifient les

enfermements et les expulsions, c'est aussi fermer les yeux sur des problématiques qui sont au cœur de la démocratie : le respect des droits humains, l'égalité, la citoyenneté, etc.

Nous estimons que le fait de permettre aux femmes migrantes de rester en Europe donne une possibilité de travailler en profondeur sur l'égalité entre les femmes et les hommes et aurait des retombées dans les pays d'origine. C'est un pari sur le long terme, sur le développement de l'égalité, qui peut s'inscrire dans le «gender mainstreaming» et les politiques européennes en faveur des femmes, et qui peut montrer en Europe l'exemple de réponses en faveur des droits humains et des femmes.

A l'inverse, il semble que les choix actuels privilégient le court terme et utilisent l'effroi médiatique créé par le spectre du trafic des femmes pour articuler la mise en place de politiques d'immigration restrictives et de défense des frontières d'un «territoire national» européen, «forteresse Europe» et pourquoi pas, contribue à la création d'une «identité» européenne par la désignation de celles qui en sont exclues, et que l'on traite en boucs émissaires (Sharma, 03). Cette politique permet également un fichage massif des étranger-e-s, à qui l'on dénie tout droit citoyen. Elle n'apporte pas d'amélioration en matière de droits des femmes, ni ici, ni dans leur pays d'origine. Elle tend au contraire à reproduire et à renforcer les stéréotypes sexistes.

Dans tous les cas, renforcer l'accès aux droits des migrantes travailleuses du sexe n'est pas incompatible avec des politiques qui visent à proposer des solutions de travail alternatif pour les femmes. D'ailleurs il n'est pas surprenant que les possibilités réelles de régularisation et de travail ne soient pas dans les projets et objectifs des politiques publiques, puisque ce serait contraire aux objectifs cachés de ces politiques.

Concernant le travail du sexe lui-même, il apparaît assez clairement que ni la régulation du secteur, ni son éradication n'empêchent l'exploitation des femmes, dans la mesure où il y aura toujours des pratiques en dehors du système, et qui seront inhumaines. Par exemple, le travail domestique dérégulé dans la plupart des pays européens (ILO 04), le réglementarisme en Haute-Autriche ou les politiques ambiguës en Catalogne, n'apportent pratiquement pas de bénéfice pour les femmes migrantes.

Dans tous les cas, il est urgent d'agir pour lutter contre la discrimination à l'encontre des femmes migrantes, contre leur marginalisation sociale, politique et économique, car leur assignation dans des places sociales stéréotypées ne pourra que renforcer le racisme et l'exclusion. Les facteurs qui exposent les femmes migrantes à l'exploitation sont liés aux questions de non-citoyenneté et à l'absence d'accès à un statut administratif et économique.

RECOMMANDATIONS

«Violation of human rights are both a cause and a consequence of trafficking in persons. Accordingly, it is essential to place the protection of all human rights at the center of any measure taken to prevent and end trafficking. Anti-trafficking measures shall not adversely affect the human right and dignity of persons, in particular the right of those who have been trafficked and the rights of migrants, internal displaced persons, refugees and asylum seekers » (UNHCR, 02).

Positionnement éthique

- Reconnaître que l'oppression des femmes est une réalité sociale, politique et économique transversale.
- Considérer les migrations des femmes comme un phénomène structurel et une forme de mobilité légitime, dans la dynamique économique et sociale internationale, en relation avec des problématiques d'oppression.
- Considérer que, pour l'Europe, les migrations correspondent à une demande liée au vieillissement de la population, et au manque de main d'œuvre dans certains secteurs d'activité.
- Considérer avec attention la crise du travail reproductif des femmes européennes et les relations hommes-femmes en Europe, et examiner comment les femmes des pays tiers sont mises en situation structurelle d'exploitation dans ce contexte (externalisation du travail domestique et du soin aux personnes, réification et «exotisation» des migrantes dans le travail du sexe).
- Ne pas réduire la migration des femmes au trafic, ne pas résumer le trafic à la prostitution. Considérant que la majorité des femmes migrantes n'a pas d'autres possibilités que le travail domestique ou le travail du

sexe en Europe, faire appliquer les lois existantes contre les violences faites aux femmes (ce qui n'est pas le cas actuellement). Pénaliser l'abus et l'exploitation au travail ou par la dette, et non pas la mobilité géographique (franchissement des frontières).

- Réviser les perspectives et politiques sur la migration et le trafic, car tenter de stopper l'immigration («tolérance zéro») ne fait que renforcer les circuits clandestins, la violence et l'exploitation.

- Défendre les droits des femmes migrantes dans les pays d'arrivée, contre la violence et l'exploitation.

Recommandations pour les décideurs politiques

- Reconnaître l'exploitation et les discriminations à l'encontre des femmes migrantes comme des persécutions basées sur le genre et alimentées par le racisme.

- Permettre aux femmes migrantes travailleuses du sexe d'avoir accès à l'application de la convention de 51 sur la base de leur situation d'oppression en tant que groupe social non protégé par leurs Etats et victime de persécutions basées sur le sexe.

- Etendre les possibilités de migration légale pour les femmes, afin de limiter les abus dans le travail (du sexe, domestique et autres), plutôt que de mettre en place des politiques répressives contre les femmes (ou contre les clients), qui ne font que déplacer les personnes et les problèmes.

- Sortir cette problématique des perspectives policières ou criminelles quand il s'agit des femmes, pour renforcer les actions tournées vers la société civile et portée par elle (et non confiées à la police).

- Renforcer le rôle des ONGs, qui soutiennent les projets des femmes elles-mêmes, dans une perspective d'analyse et d'action genrée, d'action participative ou d'approche communautaire, plutôt que de créer des centres d'enfermement et de surveillance des femmes (sous contrôle de la police et des dispositifs caritatifs d'assistantat et de contrôle social).

- Développer des dispositifs d'organisation éthiques, non sexistes et non racistes, non eurocentrés et participatifs : soutenir leur développement dans les méthodologies d'évaluation et appuyer la recherche en ce sens.

- Cesser les expulsions ou les retours plus ou moins volontaires basés sur les buts cachés des politiques de réintégration (lutte contre l'immigration) et non sur les droits humains.

- Décriminaliser et dépenaliser le racolage et/ou la prostitution et reconnaître cette dernière comme une activité (et non comme un délit), afin de pouvoir mener des actions concrètes contre l'exploitation et la violence.
- Permettre aux femmes de s'entraider sans les pénaliser ou les incriminer pour proxénétisme (partage de logement, solidarité...).
- Faciliter l'accès des femmes migrantes au marché du travail en Europe.
- Délivrer des permis de résidence avec droit au travail sans condition de dénonciation et indépendamment de leur activité (des études montrent que ce type de mesure est le plus efficace pour lutter contre le trafic (UNHCR, 03)), et permettre le regroupement familial (en particulier avec les enfants).
- Appliquer les recommandations internationales (ILO) sur le travail aux femmes migrantes travailleuses du sexe, pour assurer leur protection contre l'exploitation, les abus et la violence.
- Régulariser les travailleuses illégales : examiner les demandes de régularisation avec les critères de droits humains et de droits à la régularisation.
- Le traité d'Amsterdam sur le respect des droits contre la discrimination devrait s'appliquer à tous les résidents européens et pas seulement aux citoyens européens (charte des droits européens) avec ou sans visa, légaux ou illégaux.
- Respect des textes internationaux sur les droits humains : application effective pour les femmes migrantes travailleuses du sexe.
- Organiser une instance plurielle de surveillance des droits des femmes dans l'ensemble des dispositifs européens de lutte contre le trafic, instance indépendante et non fictive, dotée de capacités d'action.
- Reconnaître les droits au travail et les possibilités d'indemnisation pour les femmes victimes d'oppression et de violences (afin qu'elles ne se retrouvent pas dans des situations pires encore après avoir été «réhabilitées» («rescued»)), et dépenaliser la prostitution afin qu'elle ne soit pas un obstacle à la régularisation.
- Assurer la protection des femmes qui dénoncent les abus et les violences et assurer la confidentialité dans toutes les étapes du processus judiciaire.
- Donner aux femmes en danger la possibilité de changer d'identité et/ou de pays d'accueil, pour qu'elles puissent être à l'abri des représailles, même à long terme.

- Renforcer les possibilités pour les femmes de se défendre contre l'oppression, l'exploitation et la violence.

Recommandations pour les ONGs intervenant dans le champ du travail du sexe et/ou du trafic et de la migration

- Faciliter et renforcer les capacités d'organisation des femmes.
- Veiller à ce que la participation des femmes migrantes dans les programmes qui les concernent soit effective, afin que leur avis et leurs connaissances soient pris en compte (participation dans les Conseils d'Administration, les équipes de terrain, l'évaluation des besoins et les prises de décision, l'évaluation...).
- Veiller à fournir des services adaptés aux besoins exprimés par les femmes, et à défendre leurs droits fondamentaux, même si cette défense de leurs droits est contre les lois (la désobéissance civile peut être considérée comme un acte humanitaire).
- Ne pas renforcer les stéréotypes sur les femmes comme «victimes» ou «coupables», et veiller à défendre les droits des femmes à la confidentialité et à leur vie privée.
- Appliquer des méthodologies de travail qui respectent les femmes dans des perspectives de non jugement et de respect de leurs choix ou options, resitués dans leur contexte social.
- Ne pas se mettre au service des politiques répressives et/ou qui bafouent les droits humains (vigilance citoyenne).

Recommandations pour les Groupes féministes

- Questionner l'eurocentrisme dans le féminisme.
- Travailler sur l'intersectionnalité genre/race/classe.
- Mobiliser de nouvelles ressources pratiques et théoriques pour réinterroger les concepts d'hétérosexualité et de sexualités, de reproduction et de famille, de travail des femmes, afin de reconsidérer l'ensemble des espaces et activités liées au commerce du sexe.
- Ne pas diviser les femmes entre victimes et coupables ou bonnes et mauvaises.
- Casser les dualités intellectuelles/non intellectuelles, riches/pauvres, etc.

Recommandations pour les ONGs communautaires de migrantes

- Favoriser, inciter les communautés et ONGs de migrant-e-s à approfondir et à travailler sur les questions de genre et les violences liées aux rapports sociaux de sexe.
- Ouvrir des espaces dans les groupes organisés de migrant-e-s, où les personnes prostituées pourraient être respectées.
- Rendre visible, relayer la parole des femmes migrantes.
- Faciliter l'accès à la formation : langues, techniques, outils informatique, métiers, etc.
- Mise à disposition gratuite et traduite de services juridiques compétents pour la défense des migrantes.

Recommandations pour la Société civile

- Sortir la prostitution des tabous et stigmates.
- Syndicats : intégrer les problématiques liées à la migration et au genre; intégrer la défense des droits dans le secteur informel et/ou du travail du sexe (en fonction des contextes locaux).
- Médias : éviter le sensationnalisme, le renforcement des stéréotypes, vérifier les sources, respecter la vie privée des personnes, la confidentialité, restituer leur parole.
- ONGs et institutions généralistes : être attentifs aux droits des plus exclu-e-s.

Bibliographie:

AGUSTIN M. Laura, 2001, «Sex workers and violence against women : utopic visions or battle of the sexes ?», in *Development*, vol 44, n°3.

AGUSTIN M. Laura, 2003, «A Migrant World of Services», in *Social Politics*, 10, 3, 2003.

AMNESTY INTERNATIONAL, 2003, «No hay excusa. Violencia de genero en el ambito familiar y proteccion de los derechos humanos de las mujeres en Espana» coordonné par Maria Naredo.

BINDMAN Julia, DOEZEMA Jo, 1997, «The redefinition of prostitution as sex work on the international agenda», Antislavery international, Londres.

BISILLAT Jeanne, «Migration féminine comme parcours initiatique : la conquête d'une nouvelle identité (Sao Paulo, Brésil)», in Cahier du CEDREF, «Femmes en migration», n°8-9, 2000, Paris.

BLANCHET Thérèse, 2002, «Beyond Boundaries : A critical Look at Women Labour Migration and the Trafficking Within», Drishti research center, submitted to USAID, Dhaka, April 2002, <http://www.nswp.org>

BLOCK Jennifer, 2004, «Sex Trafficking, why the faith trade is interested in the sex trade», *Conscience*, Summer/Autumn 2004.

BOURGOIS Philippe, 2002, «La violence en temps de guerre et en temps de paix», in *Colloques et Conflits, Sociologies politiques de l'international*, «Les risques du métiers, engagements problématiques en sciences sociales», L'Harmattan, Paris.

CABIRIA, années 93 à 2003, «Rapports d'activités» et «rapports de synthèse», Association Cabiria, Dragon Lune, Lyon, <www.cabiria.asso.fr>

Cahiers Français, 2002, «Les migrations internationales», Mars-avril 2002, N°307, La documentation Française.

CAIXETA Luzenir/ARAUJO Tania, 1999, *die Macht der Migrantinnen. Armut und Migration als Phänomene der Globalisierung und deren ethische Konsequenzen*. In : Schlangenbrut Nr. 64, S. 8-13.

CAIXETA Luzenir, 2000, *Migrantinnen als Protagonistinnen. Die Erfahrung von Migrantinnen in der Sexarbeit als Ansatzpunkt für ein feministisches und sozial-ethisches Projekt aus der Perspektive der Migrantinnen-Selbstorganisation MAIZ*. (Unveröff. Dissertation) Linz, Austria

CAIXETA Luzenir/SALGADO Rubia, 2001, *Paradox der Intimität. Migration, Bett und Widerstand*. In: Ralsler, Michaela (Hg) *Egalitäre Differenz*. Innsbruck. S. 133-141

CAIXETA Luzenir, 2004, *Begehrt als Frauenkörper, unerwünscht als Migrantin. Lateinamerikanische Sexarbeiterinnen und die Arbeit von MAIZ*. In : Thallmayer, Claudia/Eckert, Karin (Hg.) : *Sexismen und Rassismen. Lateinamerikanerinnen zwischen Alter und Neuer Welt*. Promedia Verlag. Wien

CAIXETA Luzenir, 2004, *Lateinamerikanerinnen in der europäischen Sexindustrie. Identität abseits des Modells Täter x Opfer*. In: Niederle, Hermuth / Mader, Elke (Hg.) : *Die Wahrheit reicht weiter als der Mond. Europa – Lateinamerika : Literatur, Migration und Identität*. WUV Universität Verlag. Wien

CAIXETA Luzenir, GUTIERREZ Rodríguez, VEGA Solis, Tate - Hg., 2004 : *Hogares, cuidados y fronteras... Derechos de las mujeres inmigrantes y conciliación*. Cruz Roja Espanola, Madrid

DEWITTE Philippe, 2003, «Deux siècles d'immigration en France», La Documentation Française, Paris

DOEZEMA Jo, 1999, *Commentary on the Draft Protocole to Combat International Trafficking In Women And Children Supplementary to the Draft Convention On Transnational Organized Crime*, position paper co-written by NSWP members.

DOEZEMA Jo, 2000, «Loose women or lost Women ? The re-emergence of the Myth of White Slavery in Contemporary Discourses of Trafficking in Women», in *Gender Issues*, Winter 2000, volume 18 N°1, Transaction periodical consortium Rutgers University, New Brunswick, NJ. <<http://www.nswp.org>>

DOEZEMA Jo, 2001, «Ouch ! Westernfeminists' 'wounded attachment' to the 'third world prostitute'», *feminist revue*, N° 67, spring 2001.

ENVEFF, 2001, *Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France*, 2001, *Population et Société*, n°364, janv., INED, Paris.

EUROSTAT, 2002, «Statistiques sociales européennes, Migration», Commission

Européenne, Thème 3, Population et conditions sociales (<http://europa.eu.int>).

EMPOWER Chiang Mai, 2003, «A report by Empower Chiang Mai on the human rights violations women are subject to when «rescued» by anti-trafficking groups who employ methods using deception, force and coercion », NSWP, (<http://nswp.org>)

FARMER Paul, 2001, «Une réalité horriblement intéressante» PARIS, Conférence au Collège de France, 10 novembre 2001 (in *Le Monde*, 10.11.03)

FERNANDEZ Christine, 2003, «Répression et prostitution», *Hommes et Libertés*, Revue de la LDH, N° 122, Prostitution : pour la protection des victimes, avril-juin 2003.

FOUNDATION OF WOMEN'S FORUM/Stiftelsen Kvinnoforum, Stockholm, 1998, «Trafficking in Women for the Purpose of Sexual Exploitation Mapping the Situation and Existing Organisations Working in Belarus, Russia, the Baltic and Nordic States», Sweden.

GUILLAUMIN Colette, 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir, l'idée de nature*, Côté Femmes, Paris.

GUILLEMAUT Françoise, 2001 «L'arbre qui cache la forêt... Violence et prostitution», Rapport de synthèse, Cabiria 2001, éd. le Dragon Lune, Lyon.

GUILLEMAUT Françoise, 2002, «Femmes et migration, les femmes de l'Europe de l'Est», éd. le Dragon Lune, Lyon.

GUILLEMAUT Françoise, 2003 (a), «Genre, sexe et sida», Françoise Guillemaut, in *Genre et sexualités*, sous la direction de Gérard Ignasse et Daniel Welzer-Lang, éd. L'Harmattan, Paris.

GUILLEMAUT Françoise, 2003 (b), «Trafficking in women, Migration, Empowerment», paper presented at the 5th European Feminist Research Conference, Gender and Power, Lund, Sweden, August 2003.

GUILLEMAUT Françoise, 2004 (a), «Entre trafic et migrations des femmes, une hypocrisie au service des pays riches». *Hommes et Migrations* «Femmes contre la violence», n°1248, mars-avril 2004

GUILLEMAUT Françoise, 2004 (b), «Contextes des mobilisations des personnes prostituées», Journée d'Etude du GERS, IRESCO 21 juin 2004 : La prostitution, travail ou violence ?, conférence (non publié)

GUTIERREZ RODRIGUEZ Encarnación, 2003, Repräsentation, Subalternität und Postkoloniale Kritik. In: Spricht die Subalterne Deutsch? Migration und postkoloniale Kritik.

GUTIERREZ RODRIGUEZ Encarnación, 1999, Intellektuelle Migrantinnen - Subjektivitäten im Zeitalter von Globalisierung. Opladen

HANMER Jalna, 1977, «Les violences contre les femmes», Questions Féministes.

HEINEN Jacqueline, 1996, «Illusions perdues pour les femmes de l'Est», *Le Monde diplomatique*
<http://www.mondediplomatique.fr/1996/12/HEINEN/7509>

HOMMES ET MIGRATIONS, 2001, «Europe ouverture à l'est», n° 1230.

HOMMES ET MIGRATIONS, 2004, «Femmes contre la violence», n° 1248.

ILO, 2001, E. Reyneri, «Migrant in Irregular employment in the Mediterranean Countries of the European Union», International Migration Paper series, Geneva.

ILO, 2004, «Toward a fair deal for migrant workers in the global economy», report IV, International Labour Conference, 92nd Session 2004, Geneva.

JEMRIC Ines, 2003, *Until it stops, Violence Against Women Across Transitional Europe*, Zenska Infoteka, Zagreb, Croatia.

KERGOAT Danièle, 1982, *Les ouvrières*, Le Sycomore, Paris.

KRONDORFER Birge, 2004, Eine Replik auf Ras Migras. (Interne Fassung)

LAACHER Smäin, 2002, *Après Sangatte ... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, La Dispute, Paris.

LAHBABI Fatima, 2003, «Del servicio domestico a la prostitucion: un aprendizaje de la vida», p. 38-61, in, *Informe sobre el servicio doméstico en Andalucía. con atención especial a la trabajadora inmigrante*, Fatima Lahbabi, Juan Luis Peralta de la Camara, José Fernando Troyano Pérez (dir.), Sevilla. à paraître.

LAHBABI Fatima, 2003, «L'immigration marocaine en Andalousie. Vie sociale et mobilités économiques des sans-papiers dans la province d'Almeria.» Thèse de doctorat de sociologie, sous la dir. d'Alain Tarrus, Université Toulouse le Mirail.

LE BRETON BAUMGARTNER Maritza, 1998, Die Feminisierung der Migration. Eine Analyse im Kontext neoliberaler Arbeits- und Aufenthaltsverhältnisse, in : Klingebiel, Ruth/Randeria, Shalini (Hg.) : Globalisierung aus Frauensicht. Bilanzen und Visionen, Bonn.

LIM Lin Lean, 1998, «The Sex Sector : the economic and social bases of prostitution in Souteast Asia», ILO, Genève.

LUMINOVSKA Barbara, 2003, Trafficking in Human Beings in Southeastern Europe. Update on Situation and Responses to trafficking in Human Beings in Albania, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Croatia, etc.» UNICEF, UNOHCHR, ODHR.

MAHER Lisa, 1997, Sexed work, Gender, Race and Resistance in a Brooklyn Drug Market, Clarendon Studies in Criminology, Oxford University Press.

MATHIEU Nicole-Claude, 1985, «Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétation en ethnologie», in L'arraisonnement des femmes, essais en anthropologie des sexes, EHESS, Paris.

MONNET Corinne, 1997, «À propos d'autonomie, d'amitié sexuelle et d'hétérosexualité», Au-delà du personnel, Ateliers de création libertaire, Lyon.

MONNET Corinne, 2004, «Entre victimes et délinquantes : quel avenir pour les personnes prostituées ?», DU de Criminologie, Université Lyon I.

MORICE Alain, mars 2004, *Le Monde diplomatique*, «L'Europe enterre le droit d'asile».

MOSER Maria K., 2002, Prostitution = Gewalt ? Versuche eines Blick.wechsels. In : *Schlangenbrut* n°76 – 2002. 17-21.

Le Monde diplomatique, avril 2000, "Criminallité financière : "État, mafias et transnationales, comme larrons en foire", Christian de Brie, Le marché de la loi rend les délinquants prospères, Jean de Maillard, Du blanchiment aux crises, Guilhem Fabre.

OHCHR (Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights), 2002, «Recommended principles and guidelines on human rights and human trafficking», UN, New York and Geneva.

OIM, 1999, «Trafficking in Migrants: IOM Policy and Responses», Geneva.

OIM, 2001 (a), «Victims of trafficking in The Balkan, a study of trafficking in women and children for sexual exploitation to, through and from the Balkan region», Genève.

OIM, 2001 (b), «Trafficking in women and prostitution in the Baltic States : social and legal aspects», OIM Helsinki.

OIM, 2002, «Research report on third country national trafficking victims in Albania, Interagency Referral system (IARS) Project for return and reintegration assistance to victims of trafficking», Tirana, Albanie.

OIM, 2002, «Dialogue international sur la migration», OIM, Migration Policy and research Programme, Genève.

OIM, 2003, «Protection Schemes for victims of trafficking in selected Member Countries, Candidate and third Countries», written by Joanna Apap and Felicity Medved, Genève.

ONUSIDA, 2000, «Atelier Régional sur la migration et le VIH-sida en Afrique de l'Ouest et du centre», ONUSIDA, équipe inter-pays pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Abidjan.

PALIDA Salvatore, VASSALLO PALEOLOGO Fulvio, 2002, «L'ultra-libéralisme à l'œuvre en Italie», in *Plein Droit*, n°55, décembre 2002, «Parcours, filière et trajectoire», <<http://www.gisti.org/doc/plein-droit/55/ultraliberalisme.html>>

PAYOKE, ON THE ROAD, DE RODE DRAAD, 2001-2003, «Research based on case studies of victims of trafficking in human beings in 3 EU Member States, ie, Belgium, Italy and the Netherlands», Commission of The European Communities DG Justice Home Affairs, Hippocrates JAI/2001/HIP/023, (<http://www.rodedraad.nl/documenten/hippocrates.pdf>)

PIERRAT E., 1996, *Le sexe et la loi*, Arléa.

PHETERSON Gail, 2001, *Le prisme de la prostitution*, l'Harmattan, Paris. (Edition en langue anglaise : *The prostitution prism*, Amsterdam University Press, 1996).

PNUD (UNDP), 1995, rapport mondial sur le développement humain.

PNUD Rapport mondial sur le développement humain de 2003 (HDR2003); Indicateur sexospécifique du développement humain; PNUD; New York 2003.

PRYEN Stéphanie, 1999, *Stigmate et métier, une approche sociologique de la prostitution de rue*, PUR, Rennes.

REA Andrea et TRIPIER Maryse, 2003, «Sociologie de l'immigration», La Découverte, Repère.

RODENBERG Birte/WICHTERICH Christa, 1999, *Macht gewinnen. Eine Studie über Frauenprojekte der Heinrich-Böll-Stiftung im Ausland*, Berlin.

SALGADO Rubia, 2000, «Provokation Statt Harmonie. Wir sind Protagonistinnen!» In : TOOLS – Österreichische Fachzeitschrift für Erwachsenenbildung. Heft 2, 21-24.

SASSEN Saskia, 2003, «Contrageografias de la globalizacion. Genero y ciudadanía en los circuitos transfronterizos. Traficantes de Suenos», Madrid.

SCHEU Hildegard, 1995, *Entwicklungsziel : Frauenmacht! Frauenarbeit und Frauenorganisationen in Indien*. Frankfurt a.M.

SCRINZI Francesca, 2004, «Ma culture dans laquelle elle travaille, les migrantes dans les services domestiques en Italie et en France», in *Cahier du Cedref*, n°10, «Genre, travail et migrations en Europe», Paris.

SHARMA Nandita, 2003, «Travel agency : A critique of anti-trafficking Campains», *Refuge*, 21 : 3 (May).

SOARES Angelo, 1997, «La solidarité comme stratégie de résistance : les caissières de supermarché au Brésil et au Québec», in *Stratégies de résistance et travail des femmes*, l'Harmattan.

STURDIVANT Susan, 1983, «Les femmes et la psychothérapie. Une philosophie féministe du traitement», éd. Pierre Mardaga.

TABET Paola, 1987, «Du don au tarif ; les relations sexuelles impliquant une compensation», *Les Temps modernes*, n° 490, mai 1987.

TARRIUS Alain, 2000, *Les nouveaux cosmopolitismes, mobilité, identité, territoires*, L'aube, La tour d'Aigues.

UNICEF, 2000, The National committee of women and family, Mapping of existing information on domestic violence in Albania, Tirana.

UNICEF, UNOHCHR, ODHR, 2002, Trafficking in Human Beings in Southeastern Europe. Report by Barbara Luminovska.

UNHCR, 2003, «The trafficking of women for sexual exploitation : a gender-based and well-founded fear of persecution ?», New issues in refugee research, working paper n° 80, by Jenna Shearer Demir, European School of Advanced Studies in International Cooperation and Developmen, Pavia, Italy, mars 2003, UNHCR, Evaluation and Policy analysis Unit.

WALKOWITZ Judith R., 1980, «The politics of prostitution» in *Women and culture and society*, vol. 6, n°1.

WALKOWITZ Judith R., 1991, «Sexualités dangereuses», in DUBY George, PERROT Michèle (dir.), *Histoire des femmes en occident, le XIXe siècle*, Tome 4, Plon, Paris.

WELZER-LANG Daniel, 1988, *Le viol au masculin*, l'Harmattan, Paris.

WELZER-LANG Daniel, 1992, «Le double standard asymétrique, des hommes et du masculin», BIEF (Bulletin d'Information des Etudes Féministes).

WELZER-LANG Daniel, 1996, *Les hommes violents*, Côté femmes, Paris.

WELZER-LANG Daniel, 1999, *Et les hommes ? Etudier les hommes pour comprendre les changements des rapports sociaux de sexe*. Habilitation à diriger les recherches, sociologie, Université Toulouse le Mirail.

WHO, London School of Hygiene and Medicine, Daphne Programme, 2003 «WHO Ethical and Safety Recommendations for Interviewing trafficked women», Caty Zimmerman and Charlotte Watts.

WICHTERICH Christa, 1994 : Empowerment. Vom Widerspruch zum Widerstand der Frauen. In: epd-Entwicklungspolitik Nr. 14/1994, S. 33-35.

WIHOF SZKY Petra, 2002, «Etat des connaissances sur la prostitution en Afrique de l'Ouest : Mise en valeur des perspectives des femmes», Santé Publique, Université Technique, Berlin.

WIJERS Marjan, 1998, «Women, Labour and Migration. The position of trafficked women and strategies for support» in Global Sex Workers. Rights, Resistance, and Redefinition, Kempadoo Kamala et Doezema Jo, Routledge, London.

WIJERS Marjan, 1999, «Keep your women home: European Union Policies on trafficking in women» in: *Gender Policies in the European Union*, Rossilli, Maria Grazia, Peter Lang Publishing, London.

WIJERS Marjan, 2002, «Only rights can stop wrongs : a critical assessment of anti-trafficking strategies», Paper presented at EU/IOM STOP European conference on Preventing and Combating Trafficking in Human Beings – A Global Challenge for the 21st century. Organized under the High Patronage on H.R.M. the King of Belgians, 18-20 september 2002, European Parliament, Brussels, Belgium.

Liste (non exhaustive) des sites consultés

Agences européennes et internationales

<http://europa.eu.int>

[http://www.humanrights.coe.int/equality/Fre/WordDocs/PDF_EG_NG_O_SEM\(1998\)009%20actes%20F.pdf](http://www.humanrights.coe.int/equality/Fre/WordDocs/PDF_EG_NG_O_SEM(1998)009%20actes%20F.pdf)

<http://www.ilo.org/>

<http://www.iom.int>

http://www.omct.org/pdf/vaw/publications/2002/fr_2002_00_introduction.pdf

<http://www.osce.org/docs/>

http://www.osce.org/events/mc/austria2000/mc_in_focus/trafficking.php3

<http://www.senat.fr/>

<http://www.unhcr.ch/>
http://www.unodc.org/unodc/trafficking_victim_support.html
<http://www.unifem.org/>
[http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/fb4776a9f79803dac1256ce000594b0b/\\$FILE/G0310097.pdf](http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/fb4776a9f79803dac1256ce000594b0b/$FILE/G0310097.pdf)

ONGs, presse et autres ressources

<http://www.balkans.eu.org/>
<http://www.bayswan.org/traffick/trafficking.html>
<http://www.cybersolidaires.org/actus/sexe.html>
<http://www.europap.net/>
<http://www.europap.net/links/tampep.htm>
http://www.ex.ac.uk/politics/pol_data/undergrad/aa/eu_mobility.htm
<http://www.femmigration.net>
<http://www.gisti.org>
http://www.hsph.harvard.edu/Organizations/healthnet/SAsia/repro2/resistence_pink_booklet.html
http://www.hrlawgroup.org/resources/content/Traff_AnnoProtocol.pdf
<http://www.irpp.org/>
<http://lacoalitionmontreal.com>
<http://www.luccioleonline.org/>
<http://www.maiz.at/>
<http://www.migreurop.org>
<http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/mortsauxfrontieres>
<http://nswp.org>
<http://www.qweb.kvinnoforum.se/papers/traffickingreport.html#note5>
<http://www.protectionproject.org/main2.htm>
<http://www.sexworkersproject.org>
<http://www.state.gov/documents/organization/21555.pdf>
<http://www.state.gov/documents/organization/21555.pdf>
<http://www.stoppingtraffic.org/Links.htm>
http://tvnz.co.nz/view/news_national_story_skin/439041%3fformat=html

Conception et maquette
Martine Schutz Samson

Achévé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie "ATELIER 26"
26270 LORIOU (Drôme) France
novembre 2004

